

PROSPECTUS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION :

- ✦ D'une Offre à Prix Ferme auprès du public de 976 746 actions dont
 - ▶ 651 164 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action,
 - ▶ 325 582 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.
- ✦ D'un Placement Global de 418 608 actions auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, dont :
 - ▶ 279 072 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action,
 - ▶ 139 536 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.
- ✦ De l'admission aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis des actions composant le capital de la société « Cellcom ».



Société anonyme du capital de 3 531 296 dinars de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Registre de Commerce : B112591998

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Tél : +216 71 941 444 / Fax : +216 71 941 394

Site Web: <http://www.evertex.com.tn>

Visa du Conseil du Marché Financier

N° 13 - 0847 du 16 DEC. 2013
Visa N° du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni l'authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information :

Monsieur Adberraouf DZIRI
Directeur Administratif et Financier de CELLCOM
Tél : +216 70 836 522 / Fax: +216 70 836 523
Email: daf@cellcom.com.tn

Intermédiaire en Bourse Introdacteur



6, Rue Jamel Eddine Al Afghani, 1002, Tunis
Tél : +216 71 788 870/Fax : +216 71 798 314
E-mail : contact@cgf.com.tn

Evaluateur



6, Rue Imam Rassaâ, 1002 Tunis
Tél : +216 71 909 235 /Fax : +216 71 906 578
E-mail : secretariat@capinvest-partners.com

Syndicat de Placement



6, Rue Jamel Eddine Al Afghani, 1002, Tunis
Tél : +216 71 788 870/Fax : +216 71 798 314
E-mail : contact@cgf.com.tn



Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad
Les Berges du Lac, 1053, Tunis
Tél : +216 71 139 500/Fax : +216 71 656 299
E-mail : bnacapitaux@planet.tn



Sommaire

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	7
FLASH SUR L'OPERATION D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE CELLCOM ET D'ADMISSION SES ACTIONS AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE	9
CHAPITRE I : RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	14
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS	15
1.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	16
1.3. AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010	16
1.4. AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	19
1.5. AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012	21
1.6. AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013	24
1.7. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA RENONCIATION AUX DROITS PREFERENTIELS DE SOUSCRIPTION	25
1.8. ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	26
1.9. INTERMEDIAIRE EN BOURSE EN CHARGE DE L'OPERATION	27
1.10. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	28
CHAPITRE II : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	29
2.1. CARACTERISTIQUES ET MODALITES DE L'OPERATION	30
2.1.1- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION	30
2.1.2- DECISION AYANT AUTORISE L'OPERATION	30
2.1.3 ACTIONS OFFERTES AU PUBLIC	31
2.2. LE PRIX DE L'OFFRE ET SA JUSTIFICATION	31
2.2.1 METHODES D'EVALUATION RETENUES	31
2.2.2. MISE EN ŒUVRE DES METHODES DE VALORISATION RETENUES	32
2.2.3 SYNTHESE DE L'EVALUATION	41
2.2.7 PRIX PROPOSE POUR L'ACTION CELLCOM	42
2.3 TRANSACTIONS RECENTES	42
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AVANT ET APRES L'OFFRE	43
2.5. MODALITE DE PAIEMENT DU PRIX	44
2.6. PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE	44
2.7. DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS	44
2.8. ETABLISSEMENTS DOMICILIATAIRES	44
2.9. MODE DE PLACEMENT, MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES	44
2.9.1 MODE DE PLACEMENT DES TITRES	44

2.9.2 DECLARATION DES RESULTATS	49
2.9.3 REGLEMENT DES CAPITAUX ET LIVRAISON DES TITRES	49
2.10. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE	49
2.11. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ACTIONS OFFERTES	49
2.11.1 DROITS ATTACHES AUX ACTIONS	49
2.11.2 REGIME DE NEGOCIABILITE	49
2.11.3 REGIME FISCAL APPLICABLE	49
2.12. MARCHE DES TITRES	50
2.13. COTATION DES TITRES	50
2.14. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE	50
2.15. AVANTAGE FISCAL	50
2.16. CONTRAT DE LIQUIDITE	51
2.17. REGULATION DU COURS BOURSIER	51
2.18. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE	51
2.18.1 REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	51
2.18.2 ENGAGEMENT DE CREER UN COMITE PERMANENT D'AUDIT	51
2.18.3 ENGAGEMENT D'ACHEVER L'ETABLISSEMENT DU MANUEL DES PROCEDURES	51
2.18.4 ENGAGEMENT DE SE CONFORMER A LA LOI SUR LA DEMATERIALISATION DES TITRES	51
2.18.5 ENGAGEMENT DE SE CONFORMER A L'ANNEXE 12 DU REGLEMENT DU REGLEMENT DU CMF RELATIF A L'APE	51
2.18.6 TENUE DE COMMUNICATIONS FINANCIERES	52
2.19. ENGAGEMENT DE L'ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE LA SOCIETE	52
2.19.1 ENGAGEMENT DE NE PAS CEDER PLUS DE 5% DE SA PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE	52
2.19.2 ENGAGEMENT DE NE PAS DEVELOPPER UNE ACTIVITE LOCALE CONCURRENTTE	52

CHAPITRE III : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	54
3.1.1 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL	54
3.1.2 FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE	54
3.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE	54
3.1.4 OBJET SOCIAL	54
3.1.5 REGISTRE DE COMMERCE ET MATRICULE FISCAL	54
3.1.6 EXERCICE SOCIAL	55
3.1.7 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	55
3.1.8 NATIONALITE	59
3.1.9 CAPITAL SOCIAL	60
3.1.10 REGIME FISCAL	60
3.1.11 LIEUX OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA SOCIETE	60
3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	60
3.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	61
3.4. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 14/05/2013	62

3.4.1 STRUCTURE DE CAPITAL AU 14/05/2013	62
3.4.2 ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 14/05/2013	62
3.4.3 CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 14/05/2013	62
3.4.4 NOMBRE D'ACTIONNAIRES AU 14/05/2013	62
3.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE YKH HOLDING AU 31/12/2012	63
3.5.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE YKH HOLDING	63
3.5.2 RELATION DE LA SOCIETE AVEC LES PARTIES LIEES AU 31/12/2012	72
3.5.2.1 RELATIONS DE LA SOCIETE CELLCOM AVEC LES SOCIETES DU GROUPE YKH HOLDING	72
3.5.2.2 RELATIONS DE LA SOCIETE CELLCOM AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES	74
3.6. DIVIDENDES	75
3.7. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR	75

CHAPITRE IV : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. PRESENTATION DU SECTEUR ET DU MARCHE	77
4.1.1 MARCHE MONDIAL DES TELEPHONES PORTABLES ET TABLETTES	77
4.1.2 MARCHE DES TELEPHONES PORTABLES ET TABLETTES EN TUNISIE ET POSITIONNEMENT DE CELLCOM	79
4.2. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	80
4.2.1 PRESENTATION DU GROUPE YKH HOLDING	80
4.2.2 PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON ACTIVITE	85
4.3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2012	93
4.3.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	93
4.3.2 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR FAMILLE	94
4.3.3 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE	94
4.3.4. INDICATEURS TRIMESTRIELS DE CELLCOM AU 31/12/2012	95
4.4 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 30/06/2013	95
4.4.1 EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	95
4.4.2 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE	96
4.4.3 LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2013	96
4.5 INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2013	97
4.5. FACTEURS DE RISQUE	98
4.6. DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	99
4.7. LITIGES OU ARBITRAGE EN COURS	99
4.8. ORGANISATION DE LA SOCIETE	100
4.8.1 DIRECTION CONTROLE DE GESTION ET D'AUDIT INTERNE	102
4.8.2 DEPARTEMENT RADIO ET GPS	102
4.8.3 DEPARTEMENT TELEPHONES MOBILES « EVERTEK » ET ACCESSOIRES « HiLINE »	103
4.8.4 DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	103
4.8.5 DEPARTEMENT « TUNISIE TELECOM »	104
4.8.6 DIRECTION TECHNIQUE	105

4.8.7 SERVICE MARKETING	105
4.8.8 SERVICE TRANSIT	106
4.9. SYSTEME D'INFORMATION	106
4.10. POLITIQUE SOCIALE	106
4.11. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	108
4.12 ANALYSE SWOT	110
CHAPITRE V : PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS	111
5.1. PATRIMOINE DE CELLCOM AU 31/12/2012	112
5.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112
5.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112
5.1.3 IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	112
5.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	113
5.1.5 ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POSTERIEUREMENT AU 31/12/2012	113
5.2. PATRIMOINE DE CELLCOM AU 30/06/2013	113
5.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113
5.2.2. IMMOBILISATION CORPORELLES	114
5.2.3 IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	114
5.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	114
5.3. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31/12/2012	115
5.3.1 BILANS (EN TND)	115
5.3.3 ETATS DE RESULTAT	117
5.3.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE	118
5.4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012	119
5.5. NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012.	131
5.5. 1. TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE 2012	131
5.5.2. NOTE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE MONTANT DU FLUX DE LA RUBRIQUE « REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS » DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2011	132
5.5.3 NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012 RELATIVE AU RESULTAT PAR ACTION	133
5.5.4 NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012 RELATIVES A L'ECHEANCIER DES DETTES AU 31/12/2012	133
5.5.5 NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2012 RELATIVE AU RAPPROCHEMENT ENTRE LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES RESSORTANT DU BILAN ET LA TRESORERIE RESSORTANT DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	134
5.5.6. NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2012 RELATIVE AUX TITRES DE PARTICIPATIONS	135
5.6. NOTE RECTIFICATIVE AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012 RELATIVE AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	136
5.7 RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012	137
5.7.1 RAPPORT GENERAL	137

5.7.2 RAPPORT SPECIAL	140
5.8. ETAT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE CELLCOM AU 31/12/2012	142
5.9. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31-12-2012	143
5.10. FR, BFR ET TRESORERIE NETTE AU 31-12-2012	144
5.11. INDICATEURS DE GESTION	145
5.12. RATIOS FINANCIERS	146
5.13. ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013	147
5.13.1. BILAN (EN TND)	147
5.13.2. ETAT DE RESULTAT	149
5.13.3 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE	150
5.13. 4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2013	151
5.14. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30/06/2013	162

CHAPITRE VI : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION CONTROLE DES COMPTES 164

6.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	165
6.1.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	165
6.1.2 FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE	165
6.1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION.	165
6.1.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES	166
6.1.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES SOCIETES QU'ILS REPRESENTENT	166
6.2. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU TITRE DE L'ANNEE 2012	166
6.2.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	166
6.2.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES ET ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2012	167
6.3. CONTROLE	167
6.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	167

CHAPITRE VII : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR 168

7.1. EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	169
7.1.1 EVOLUTION RECENTE	169
7.1.2 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	169
7.2. PERSPECTIVES D'AVENIR	172
7.2.1 PRINCIPALES HYPOTHESES DE PREVISION RETENUES	172
7.2.2 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	181

7.2.3. AVIS DU COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE BUSINESS PLAN	184
7.2.4 RECAPITULATIF DES COMMENTAIRES ET REMARQUES CITEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES DANS SON RAPPORT D'EXAMEN DU BUSINESS PLAN	185
7.2.5 INDICATEURS DE GESTION	186
7.2.6 RATIOS FINANCIERS	187
<u>DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES</u>	188
<u>COPIE DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES</u>	190
<u>BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES</u>	192
<u>COPIE BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES</u>	193

Présentation Résumée de la société

La société Cellcom est une société anonyme¹ créée le 30 décembre 1997 à l'initiative d'Y.K.H Holding, ayant pour objet la commercialisation, la distribution et le service en matériel et équipements de télécommunications. Elle a débuté son activité comme distributeur agréé de la marque MOTOROLA (téléphones mobiles et matériel de radio-télécommunication). Le capital initial de la société était de 100 000 TND. En 2002, et face à l'accumulation des pertes qui ont atteint 515 293 TND qui ont ramené les capitaux propres à un niveau insuffisant, les actionnaires ont procédé à :

- ▶ Une augmentation de capital² d'une valeur de 400 000 TND, répartie entre 50 000 TND par conversion du compte courant actionnaires et 350 000 TND en numéraire,
- ▶ La réduction du capital³ d'une valeur de 430 000 TND pour absorber une partie des pertes,
- ▶ L'augmentation de capital⁴ de 100 000 TND par conversion de dettes d'Y.K.H Consulting.

Ainsi, sous l'impulsion de ses actionnaires de référence qui ont montré leur engagement à développer l'activité de la société, en apportant, entre 2004 et 2013, 3 361 296 TND⁵, Cellcom a pu trouver une vitesse de croisière. Le champ d'activité de la société s'est élargi aux différents métiers de la téléphonie mobile et à la géo-localisation. En 2002, la société a signé un accord important de distribution des lignes et recharges téléphoniques avec TUNISIANA. En Mars 2005, Cellcom a développé les services SMS à valeur ajoutée, comprenant les services à caractère ludique (les téléchargements de logos et sonneries, horoscope, diffusion de blagues, proverbes, e-voting et les jeux...), ainsi que le Marketing Mobile. En 2006, la société a créé l'enseigne « Géolox » spécialisée dans les services de géo-localisation du parc automobile (GPS). La même année a connu le développement de sa propre marque EVERTEK. Le début était avec la commercialisation de produits multimédia (lecteurs DVD) en 2006 et électroménager (micro-ondes) en 2007. Dans le but d'accompagner les tendances du marché et offrir des produits compétitifs, Cellcom a lancé les clés USB et des cartes mémoires PATRIOT et VERBATIM. Elle est devenue, au mois de Juin 2007, le distributeur des lignes et des cartes de recharge de Tunisie Télécom.

Devant la forte concurrence qu'ont trouvée les téléphones mobiles LG et MOTOROLA -deux marques que Cellcom représente sur le marché tunisien- la société a pris conscience de la nécessité de trouver un nouveau levier de croissance, mais toujours dans le même domaine. Tout en gardant son alliance avec ces deux partenaires, la société a choisi de s'allier à un fabricant chinois pour créer des téléphones mobiles qu'elle conçoit et commercialise par la suite sous sa propre marque EVERTEK. Il s'agissait d'une première en Tunisie. Ainsi, l'année 2008 a connu le lancement du premier GSM Double SIM X9 EVERTEK. Le succès que le produit a enregistré depuis son lancement a encouragé le management à se concentrer davantage sur le développement de sa propre marque au détriment de la distribution des produits des autres fabricants.

En 2011, Cellcom a élargi encore sa gamme de produits IT en distribuant les accessoires informatiques et téléphoniques via sa nouvelle marque HiLine. En 2012, la société s'est attaquée au marché des Tablettes, en lançant sa propre Tablette Androïde Everpad.

Au bout du processus de développement, Cellcom est aujourd'hui le distributeur des marques Géolox, Tunisie Télécom, Patriot, Verbatim et de ses propres marques Evertex, HiLine et Everpad. La société cherche toujours à avoir des couples produits/marchés dans lesquels elle détient un fort avantage concurrentiel. La conservation de

¹ La société a été transformée le 16-12-2012 d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

² Assemblée Générale Extraordinaire du 30-06-2002.

³ Assemblée Générale Extraordinaire du 30-07-2002.

⁴ Assemblée Générale Extraordinaire du 20-08-2002.

⁵ Répartis comme suit : 102 000 TND décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30-04-2004 ; 238 000 décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16-05-2012 ; 1 593 750 TND décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16-12-2012, 150 268 TND décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16-01-2013 et 1 227 278 TND décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14-03-2013.

l'image des marques internationales et nationales qu'elle représente est le souci majeur de Cellcom. C'est pourquoi elle a développé les Services Après Vente de toute sa gamme de produits et services. Devenir le leader du secteur des TIC est l'objectif principal de Cellcom.

L'année 2011 a été marquée par la décision stratégique de Cellcom de renoncer à la distribution des produits LG pour se concentrer sur le développement de ses propres produits sous les marques Evertek et HiLine. Les efforts fournis à tous les niveaux ont permis à la société de finir l'exercice 2011 avec un chiffre d'affaires record de 23,289 MTND et un résultat net de 1,629 MTND. Néanmoins, et avec les difficultés économiques qu'a connu la Tunisie et l'indisponibilité de ressources suffisantes, Cellcom a préféré adopter une politique de distribution plus sélective qui préserve sa trésorerie. Cela s'est répercuté négativement sur les ventes de la société qui se sont établies à 18,734 MTND fin 2012, mais elle a pu garder le leadership sur le marché de la double puce. Le résultat net 2012 ressort à 0,415 MTND.

Afin de retrouver un rythme de croissance de croisière, Cellcom compte investir dans la conception de produits innovants capables d'enrichir sa gamme de produits, mettre en place une politique commerciale agressive et améliorer sa communication. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 27 novembre 2013 a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'admission de ses titres au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis.

Les premiers chiffres de 2013 montrent déjà une reprise. Le chiffre d'affaires des six premiers mois de l'exercice 2013 s'est établi à 12,876 MTND contre 7,318 MTND fin juin 2012, soit une progression de 75,9%. Le résultat d'exploitation a augmenté de 203,6% pour s'établir à 1,257 MTND. Le résultat net relatif au premier semestre 2013 est de 0,527 MTND contre 0,068 MTND au premier semestre 2012.

Au 30 septembre 2013, les revenus cumulés se sont encore améliorés, passant à 19,644 MTND contre 13,951 MTND pour la même période de 2012, soit une progression de 40,9% en rythme annuel. Le chiffre d'affaires dépasse déjà celui réalisé durant toute l'année 2012. Les charges financières depuis le début de l'année s'élèvent à 0,726 MTND contre 0,466 MTND pour la même période de 2012, soit une hausse de 55,8%. La masse salariale a augmenté de 26,2% pour atteindre 1,482 MTND. Les délais de règlement fournisseurs sont de 62 jours contre 56 jours à la même date en 2012. Toutefois, la pression sur la trésorerie nette s'est accentuée de plus en plus la faisant passer de -5,796 MTND au 30/09/2012 à -8,595 MTND au 30/08/2013.

Flash sur l'opération d'augmentation de capital de Cellcom et d'admission ses actions au Marché Principal de la cote de la Bourse

Caractéristique de l'opération

Montant de l'opération: 9 767 478 TND

Nombre d'actions offertes :

- ◆ D'une **Offre à Prix Ferme** auprès du public de 976 746 actions dont
 - ▶ 651 164 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action,
 - ▶ 325 582 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.
- ◆ D'un **Placement Global** auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis de 418 608 actions dont :
 - ▶ 279 072 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action,
 - ▶ 139 536 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.

Valeur nominale : 1 TND

Forme des actions : Nominatives

Catégorie : Ordinaires

Prix de souscription : 7 TND

Période de souscription : du 06 janvier au 17 janvier 2014 inclus

Date de jouissance des actions : 1^{er} Janvier 2013

Droit préférentiel de souscription :

À l'occasion de l'introduction des titres de la société au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Cellcom, tenue le 27 novembre 2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public.

En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital au profit de nouveaux souscripteurs.

Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société « Cellcom » exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme⁶.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions « Cellcom » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 14013013300700264463 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

Offre proposée et mode de répartition des titres

L'introduction en Bourse de la société « Cellcom » sera effectuée au moyen d' :

⁶ Liste des intermédiaires en Bourse en Annexe.

- Une Offre à Prix Ferme (OPF) de 976 746 actions, représentant 70% de l'offre sur le marché et dont 325 582 actions anciennes et 651 164 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire.
- Un placement Global de 418 608 actions, représentant 30% de l'offre sur le marché (dont 139 536 actions anciennes et 279 072 actions nouvelles à souscrire dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire) auprès d'investisseurs désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars, centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Compagnie Gestion et Finance et BNA Capitaux, et dirigé par Compagnie Gestion et Finance, désigné comme établissement chef de file.

Il est à préciser que le membre du syndicat de placement doit transmettre quotidiennement au chef de file les quantités et les identités des donneurs d'ordre.

Le placement global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Sans fractionnement,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

A- Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux (2) actions nouvelles et d'une (1) action ancienne, soit un total de 325 582 quotités offertes, correspondant à 651 164 actions nouvelles et 325 582 actions anciennes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois catégories :

Catégorie A: 10 000 quotités offertes représentant 3,07% de l'offre, soit 20 000 actions nouvelles et 10 000 actions anciennes, réservées au personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités, soit 0,5% du capital après l'introduction en Bourse.

Catégorie B: 113 954 quotités offertes représentant 35,00% de l'offre, soit 227 908 actions nouvelles et 113 954 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels (soit 0,5% du capital après introduction en Bourse) et 74 358 quotités pour les institutionnels (soit 5,00% du capital après l'introduction en Bourse).

Catégorie C: 201 628 quotités offertes représentant 61,93% de l'offre, soit 403 256 actions nouvelles et 201 628 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.

Catégories	Nombre de quotités	L'équivalent de		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A : Personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités	10 000	10 000	20 000	0,67%	3,07%
Catégorie B : personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels (soit 0,5% du capital après introduction en Bourse) et 74 358 quotités pour les institutionnels (soit 5,00% du capital après l'introduction en Bourse).	113 954	113 954	227 908	7,66%	35,00%
Catégorie C : personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.	201 628	201 628	403 256	13,56%	61,93%
Total	325 582	325 582	651 164	21,89%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Catégories A et B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie.

Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis la catégorie A.

B- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global 418 608 actions « Cellcom », soit 139 536 quotités, seront offertes à des investisseurs institutionnels⁷ désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 74 358 quotités, soit 223 074 actions (soit au plus 5% du capital).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie B, puis C, puis A de l'Offre à Prix Ferme.

⁷ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de CGF, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Date de première cotation

Un avis conséquent sera publié dans les bulletins officiels de la Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de six (6) mois à partir de la date d'introduction est établi entre Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence « YKH Holding » portant sur 80 000 actions et 1 000 000 dinars.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Cellcom » se sont engagés à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue après l'introduction de la société en Bourse, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier.

Le contrat de régulation sera confié à Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en Bourse.

Admission des actions de la société « Cellcom » au Marché Principal de la Cote de la Bourse

La société « Cellcom » a demandé l'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse de la totalité des actions ordinaires composant son capital, y compris celles objet de cette offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar.

La Bourse a donné, en date du 19 Juin 2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Cellcom » au Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Le délai d'admission à la Cote des actions de la société « Cellcom » a été prorogé de deux mois supplémentaire en vertu de la lettre de la Bourse du 18 Novembre 2013. Ledit délai, compte tenu de la prorogation, expire le 18 décembre 2013.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société « Cellcom » ayant abouti à un prix d'introduction de 8,600 TND, soit une décote de 11% par rapport à la valorisation effectuée par l'évaluateur.

Toutefois, la Bourse a subordonné l'admission de la société « Cellcom » au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis à l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier,
- La justification de la diffusion dans le public de 31,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction,
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Bourse a pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité⁸ et un contrat de régulation.

En outre, le Conseil d'Administration de la Bourse a vivement recommandé de reconsidérer le prix d'introduction à la baisse.

Par suite à cette recommandation, le prix d'introduction a été révisé et ramené de 8,600 TND par action à 7,000 TND par action, et le business plan a été révisé en conséquence.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Cellcom » se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse, au cours de 7 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenus par catégorie et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 23 août 2013 aux actions anciennes de la société Cellcom le code ISIN : TN0007590011. La société « Cellcom » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par CGF, intermédiaire en Bourse.

⁸ Un contrat de liquidité pour une période de six (6) mois à partir de la date d'introduction est établi entre Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en Bourse et l'actionnaire de référence « YKH Holding » portant sur 80 000 actions et 1 000 000 dinars.

Chapitre I : Responsable du prospectus et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du prospectus

Identité	M. Mohamed BEN RHOUMA
Fonction	Président-Directeur Général
Adresse	25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie
Numéro de Téléphone	+ 216 71 941 444
Numéro de Fax	+ 216 71 941 394
Adresse électronique	mbr@cellcom.com.tn

Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée».

Président-Directeur Général de la société Cellcom
Monsieur Mohamed BEN RHOUMA



1.2. Responsables du contrôle des comptes

Dénomination/Raison sociale	CONSEIL AUDIT ET FORMATION CAF SARL Membre de PricewaterhouseCoopers
Représentant légal	M. Abderrahmen FENDRI.
Fonction	Gérant
Adresse	Immeuble PwC, Rue du lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac, Tunis – Tunisie.
Numéro de Téléphone	+216 71 160 000
Numéro de Fax	+216 71 861 789
Adresse électronique	abderrahmen.fendri@tn.pwc.com
Etats Financiers soumis au contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012. ▶ Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2013.

1.3. Avis sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010

Les états financiers de la société Cellcom relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, arrêtés par le gérant⁹, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Conseil Audit Formation Membre de PricewaterhouseCoopers, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Abderrahmen FENDRI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le Commissaire aux Comptes a émis l'avis suivant :

« En exécution du mandat qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « CELLCOM SARL », et comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 1 523 084 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 960 892 dinars tunisiens.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La gérance est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre gérance. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

⁹ La société « Cellcom » a été transformée le 16-12-2012 d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme faisant appel public à l'épargne.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou proviennent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la gérance, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société « CELLCOM SARL » au 31 décembre 2010, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous n'avons pas obtenu la justification du dépôt au registre du commerce des états financiers et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux exercices précédents et ce conformément à l'article 51 de la loi 05-44 du 2 mai 1995 relative au registre de commerce tel que modifié par la loi 96-2005 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière et à l'article 14 nouveau de l'arrêté du Ministre de la Justice du 22 février 1996 relatif aux procédures du registre de commerce, tel que modifié par l'arrêté du Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme du 19 février 2009. »

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées au 31/12/2010

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, et en application des dispositions des articles 115 et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2010 et visée par les articles précités.

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2010

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- La convention d'assistance d'étude et de conseil conclue par votre société en janvier 2003 avec la société YKH Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2010, à 181 671 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur YKH Consulting au 31 décembre 2010 est débiteur de 560 dinars tunisiens.
- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par votre société à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2010 s'élève à 66 361 dinars tunisiens hors taxes.
- La convention de location par votre société, auprès de la société YKH Immobilière, d'un dépôt sis à la Soukra, pour un loyer annuel au titre de l'exercice 2010 de 40 000 dinars tunisiens hors taxes, frais de gardiennage compris. Ce dépôt était exploité gracieusement par votre société durant les exercices précédents.
- La facturation par la société Hit Production à votre société de frais de publicité au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 45 500 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2010, la dette envers le fournisseur Hit Production s'élève à 9 300 dinars tunisiens.
- La facturation par la société Promotion.com à votre société de frais de publicité au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 567 289 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2010, la dette envers le fournisseur Promotion.com s'élève à 300 491 dinars tunisiens.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société Promotion.com pour un montant de 2 370 dinars tunisiens hors taxes.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société CELLCOM RETAIL pour un montant de 82 955 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2010, la créance sur le client CELLCOM RETAIL s'élève à 97 225 dinars tunisiens.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA pour un montant de 306 518 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2010, la créance sur le client SHCI SA s'élève à 56 897 dinars tunisiens.
- Par ailleurs, au 31 décembre 2010, le compte « DCD SHCI » présente un solde débiteur de 764 898 dinars tunisiens, provenant de la cession à la société SHCI SA en 2009, de la participation de votre société dans le capital de la société Plastic Tunisie SA.
- Le solde du compte « Société Hamila » présente au 31 décembre 2010 un solde débiteur de 46 219 dinars tunisiens datant des exercices antérieurs.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société YKH Consulting pour un montant de 951 dinars tunisiens hors taxes.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société YKH Holding pour un montant de 532 dinars tunisiens hors taxes.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société Al Ataba Immobilière pour un montant de 1 570 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2010, la créance sur le client Al Ataba Immobilière s'élève à 216 dinars tunisiens.

- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société KASSO SA pour un montant de 1 012 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du client KASSO SA est nul au 31 décembre 2010.
- Au 31 décembre 2010, le compte débiteurs créditeurs divers « Société Kasso » présente un solde créditeur de 7 531 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs.

1.4. Avis sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011

Les états financiers de la société Cellcom relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, arrêtés par le gérant, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Conseil Audit Formation Membre de PricewaterhouseCoopers, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Abderrahmen FENDRI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le Commissaire aux Comptes a émis l'avis suivant :

« En exécution du mandat qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « CELLCOM SARL », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 2 190 760 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 629 985 dinars tunisiens.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La gérance est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre gérance. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société « CELLCOM SARL » au 31 décembre 2011, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le fait que la société « CELLCOM SARL » a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale. La vérification devrait débuter le 22 juin 2012 et couvrir la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 pour l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la retenue à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et la TCL.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les états financiers annuels. »

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions règlementées au 31/12/2011

« En application des articles 115 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisations et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2011 et visée par les articles précités.

B- Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2011

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- La convention d'assistance d'étude et de conseil conclue par votre société en janvier 2003 avec la société YKH Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2011, à 166 400 dinars tunisiens. Le solde du compte fournisseur YKH Consulting au 31 décembre 2011 est débiteur de 560 dinars tunisiens.
- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par votre société à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2011 s'élève à 69 402 dinars tunisiens hors taxes.

- La convention de location par votre société, auprès de la société YKH Immobilière, d'un dépôt sis à la Soukra, pour un loyer annuel au titre de l'exercice 2011 de 25 764 dinars tunisiens hors taxes, frais de gardiennage compris.
- Au 31 décembre 2011, le solde du fournisseur « Hit Production » est débiteur et s'élève à 1 093 dinars tunisiens. Nous n'avons pas relevé de facturation par la société « Hit Production » à votre société de frais de publicité au titre de l'exercice 2011.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société CELLCOM RETAIL pour un montant de 716 415 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2011, la créance sur le client CELLCOM RETAIL s'élève à 129 953 dinars tunisiens.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA pour un montant de 139 646 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2011, la créance sur le client SHCI SA s'élève à 38 082 dinars tunisiens.
- Par ailleurs, au 31 décembre 2011, le compte « DCD SHCI » présente un solde débiteur de 764 898 dinars tunisiens, provenant de la cession à la société SHCI SA en 2009, de la participation de votre société dans le capital de la société Plastic Tunisie SA.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société YKH Consulting pour un montant de 697 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2011, la créance sur le client YKH Consulting s'élève à 174 dinars tunisiens.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société Al Ataba Immobilière pour un montant de 94 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2011, le solde du client Al Ataba Immobilière est nul.
- La réalisation par votre société d'un chiffre d'affaires avec la société KASSO SA pour un montant de 259 dinars tunisiens hors taxes. Au 31 décembre 2011, le solde du client KASSO SA s'élève à 36 dinars tunisiens.
- Le solde du compte « Société Hamila » présente, au 31 décembre 2011, un solde débiteur de 46 219 dinars tunisiens datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2011, le compte débiteurs créditeurs divers « Société KASSO » présente un solde créditeur de 7 531 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2011, le compte débiteurs et créditeurs divers « Hit Production » présente un solde débiteur de 120 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs. »

1.5. Avis sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012

Les états financiers de la société Cellcom relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, arrêtés par le gérant, ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Conseil Audit Formation Membre de PricewaterhouseCoopers, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Abderrahmen FENDRI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le Commissaire aux Comptes a émis l'avis suivant :

« En exécution du mandat qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « CELLCOM », joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette

date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 2 606 132 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 415 372 dinars tunisiens.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société « CELLCOM SARL » au 31 décembre 2012, ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société « CELLCOM » rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains et a provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114 340 dinars tunisiens.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ne peut être appréciée.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.»

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées au 31/12/2012

« En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisations et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2012 et visée par les articles précités.

Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever l'opération suivante conclue au cours de l'exercice écoulé :

- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de votre société un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à la Charguia II. Votre société a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier afin de l'exploiter comme dépôt. Aucune contrepartie n'a été demandée au titre de cette mise à disposition.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- La convention d'assistance d'étude et de conseil conclue par votre société en janvier 2003 avec la société YKH Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2011, à 166 400 dinars tunisiens. Le solde du compte fournisseur YKH Consulting au 31 décembre 2012 est débiteur de 560 dinars tunisiens.
- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par votre société à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2012 s'élève à 72 837 dinars tunisiens hors taxes.
- La convention de location par votre société, auprès de la société YKH Immobilière, d'un dépôt sis à la Soukra, pour un loyer annuel au titre de l'exercice 2012 de 12 000 dinars tunisiens hors taxes.

- Au 31 décembre 2012, le solde du fournisseur « Hit Production » est créditeur et s'élève à 1 445 dinars tunisiens. Les frais de publicité facturés par la société « Hit Production » à votre société au titre de l'exercice 2012 s'élevant à 3 000 dinars tunisiens.
- Au 31 décembre 2012, le compte « DCD SHCI » présente un solde débiteur de 246 841 dinars tunisien, provenant des intérêts facturés par votre société au titre de la créance qu'elle détenait sur la société sur la société SHCI SA durant les exercices 2009 à 2012.
- Le solde du compte « Société Hamila » présente, au 31 décembre 2012, un solde débiteur de 46 219 dinars tunisiens datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2012, le compte débiteurs créditeurs divers « Société KASSO » présente un solde créditeur de 7 531 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2012, le compte débiteurs et créditeurs divers « Hit Production » présente un solde débiteur de 120 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs. »

C- Obligations et engagement de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II & 5 du CSC sont définis comme suit :

- En 2012, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 117 037 dinars tunisiens. En outre, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs de la société pour l'exercice 2012.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

1.6. Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2013

Les états financiers intermédiaires de la société Cellcom arrêtés par la direction le 30 Juin 2013 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet Conseil Audit Formation Membre de PricewaterhouseCoopers, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Abderrahmen FENDRI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le Commissaire aux Comptes a émis l'avis suivant :

« Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société CELLCOM SA comprenant le bilan établi au 30 juin 2013, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres positifs de 4 140 742 dinars y compris le bénéfice de la période s'élevant à 527 815 dinars.

La direction est responsable de l'établissement de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes

d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit, et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusions sans réserves

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société CELLSOM SA au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société « CELLCOM » rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 30 juin 2013, pour un montant de 114 340 dinars tunisiens.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013 ne peut être appréciée. »

1.7. Rapport du Commissaire aux Comptes sur la renonciation aux droits préférentiels de souscription

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons émis un rapport spécial en date du 15 mai 2013 relatif à l'augmentation de capital proposée par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 avril 2013. Suite à l'actualisation du business plan et du rapport d'évaluation de la société Cellcom par l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération d'introduction en bourse pour tenir compte des recommandations de la Bourse des Valeurs mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier, et à la revue à la baisse de la valeur de l'action Cellcom qui a été ramené à Sept (7) dinars, votre Conseil d'Administration s'est réuni pour mettre à jour le rapport à soumettre à l'Assemblée sur la base de la nouvelle valeur retenue.

Nous avons examiné le rapport du Conseil d'Administration approuvé dans sa réunion du 21 novembre 2013 et se rapportant au projet d'augmentation du capital social d'une somme de 930.236 dinars pour le porter de 3.531.296 dinars à 4.461.532 dinars, et ce par création de 930.236 actions nouvelles.

Il ressort dudit rapport que le projet susvisé portant sur l'augmentation du capital social, prévoit ce qui suit :

« Cette augmentation de capital portera le capital à 4 461 532 dinars et sera matérialisée par la création et l'émission de 930 236 actions d'un nominal un (1) dinar à émettre au prix de 7 dinars soit avec une prime d'émission de 6 dinars par action à libérer en totalité à la souscription ».

Nous avons analysé l'opération d'augmentation du capital en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

La responsabilité de calcul du prix d'émission et les bases sur lesquelles il a été déterminé, ainsi que la proposition d'augmentation de capital incombent aux organes de direction et d'administration de la société. Notre mission consiste à apprécier les causes et les conditions de l'augmentation envisagée.

Nous vous rappelons que l'augmentation s'inscrit dans le cadre de l'article 292 de code des sociétés commerciales prévoyant l'augmentation du capital par libération en numéraire, et l'article 300 du même code permettant à l'assemblée générale extraordinaire de supprimer le droit préférentiel de souscription.

L'augmentation projetée dans le cadre de l'introduction en bourse est réservée au profit des actionnaires futurs. Ceci implique que les anciens actionnaires qui ne participent pas à cette augmentation auront à renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

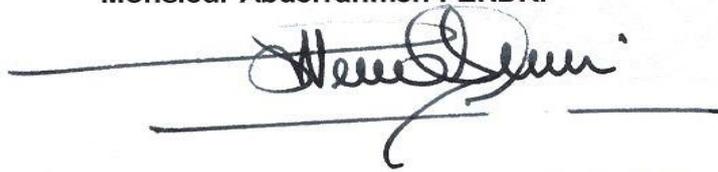
Nous avons analysé l'opération d'augmentation du capital envisagée en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui augmentera le capital de votre société de 3.531.296 dinars à 4.461.532 dinars.

1.8. Attestation du Commissaire aux Comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées».

Conseil Audit Formation

Monsieur Abderrahmen FENDRI



Conseil Audit Formation CA
 Membre de PricewaterhouseCoopers I.L.
 Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
 1053 Les Berges du Lac - Tunis
 Tél.: 216 71 160 000 / 71 963 900
 Fax : 216 71 861 789



1.9. Intermédiaire en Bourse en charge de l'opération

Dénomination/Raison sociale	Compagnie Gestion et Finance
Représentant légal	M. Khaled ZRIBI
Fonction	Directeur Général
Adresse	6, Rue Jamel Eddine Al Afghani, 1002, Tunis
Numéro de Téléphone	+ 216 71 788 870
Numéro de Fax	+ 216 71 798 314
Adresse électronique	k.zribi@cgf.com.tn

Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus. »

Directeur Général de Compagnie Gestion et Finance

Monsieur Khaled ZRIBI



1.10. Responsable de l'information

Identité	M. Adberraouf DZIRI
Fonction	Directeur Administratif et Financier de CELLCOM
Adresse	25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie
Numéro de Téléphone	+ 216 70 836 522
Numéro de Fax	+ 216 70 836 523
Adresse électronique	daf@cellcom.com.tn

Monsieur Adberraouf DZIRI

Directeur Administratif et Financier de CELLCOM

Tél : +216 70 836 522 / Fax: +216 70 836 523

Email: daf@cellcom.com.tn



La notice légale est également publiée dans le JORT N° 151 du 17/12/2013

Conseil du Marché Financier
 N° Visa n° - 0 8 4 7 du 16 DEC 2013.
 Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
 Le Président du Conseil du Marché Financier
 Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre II : Renseignements concernant l'opération

2.1. Caractéristiques et modalités de l'opération

2.1.1- Contexte et objectifs de l'opération

Afin de limiter sa forte exposition au marché des téléphones classiques, extrêmement concurrentiel et qui connaît une érosion des marges, Cellcom compte diversifier son portefeuille. Cette politique, qui sera portée par la notoriété de la marque « Evertek », vise à épargner Cellcom d'entrer dans une guerre de prix qui affecte sa rentabilité. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de se renforcer dans le segment 'haut' de gamme moins sensible au prix et où la différenciation par la qualité pourra s'opérer. Les Smartphones et les Tablettes sont au cœur de la nouvelle stratégie 'produit' de Cellcom.

Cellcom compte puiser son développement à long terme dans la diversification des produits et l'expansion géographique comportant l'extension de son réseau de distribution, l'entreprise d'une large campagne de marketing, et le renforcement de ses moyens humains et matériels.

Outre le financement de son programme de développement stratégique, Cellcom vise, à travers l'introduction de ses titres au Marché Principal de la Cote de la Bourse, d'atteindre les objectifs suivants:

- ▶ Préserver et renforcer la capacité d'endettement de la société;
- ▶ Renforcer l'image de marque de la société et mieux se connaître vis-à-vis du public;
- ▶ l'institutionnalisation de la société et son capital en ouvrant l'actionariat au grand public, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux salariés et partenaires de la société ;
- ▶ Développer la notoriété de l'entreprise auprès de la communauté financière et du grand public ;
- ▶ Poursuivre et renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit la société en se soumettant aux jugements du marché ;
- ▶ Motiver et fidéliser ses collaborateurs en les associant au capital de la société ;
- ▶ Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct au marché financier.

2.1.2- Décision ayant autorisé l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Cellcom, tenue le **27/11/2013** a approuvé -dans sa troisième résolution- l'augmentation de capital par l'émission de 930 236 actions nouvelles de nominal 1 dinar à souscrire en numéraire et -dans sa cinquième résolution- la cession de 465 118 actions détenues par les actionnaires actuels au public. L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la société pour fixer les modalités de l'opération et réaliser l'augmentation de capital.

Autorisation d'augmentation de capital

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 novembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 novembre 2013 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3 531 296 TND à 4 461 532 TND et ce par la création et l'émission de 930 236 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 6 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Cellcom tenue le 27 novembre 2013, a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital à de nouveaux souscripteurs. Ainsi, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit des nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2.1.3 Actions offertes au Public

L'introduction de la société « Cellcom » porte sur une diffusion dans le public, au moyen d'une Offre à Prix Ferme et d'un Placement Global qui portent, respectivement, sur 70,00% de l'offre (soit 976 746 actions) et 30,00% de l'offre (soit 418 608 actions), soit un total de 1 395 354 actions dont 465 118 actions à céder par les actionnaires actuels et 930 236 actions à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès du public de 31,28% du capital après augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 465 118 quotités.

2.2. Le prix de l'offre et sa justification

Dans le cadre de cette opération, le rapport d'évaluation a été établi par Capinvest Partners en sa qualité d'évaluateur à partir du plan d'affaires fourni par Cellcom et sur la base de multiples échanges avec le management tout au long du processus d'élaboration dudit rapport.

L'exercice comptable de référence dudit rapport d'évaluation est celui de l'année 2012 dont les comptes arrêtés au 31 décembre ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes.

2.2.1 Méthodes d'évaluation retenues

► Méthode des Cash Flow Futurs Actualisés

Cette méthode est connue par son nom anglais « Discounted Cash Flows ». Il s'agit de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie qui sont attendus par la société.

Cette méthode repose sur plusieurs paramètres dont :

- des hypothèses explicites ou des projections à effectuer sur les revenus futurs et dépenses liées à la réalisation et le maintien de ses revenus;
- l'application d'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Les flux de trésorerie sont constitués d'une série de recettes périodiques et de dépenses sur une période de prévision suivie par une valeur terminale.

La durée de la période de prévision s'étend normalement sur la période nécessaire à la stabilisation de ces flux. Une fois que les flux de trésorerie prévisionnels sont stabilisés, une valeur terminale peut être calculée. La période de prévision dans une évaluation d'entreprise est normalement d'une longueur permettant à l'entité d'atteindre un niveau 'normalisé' du résultat.

Le taux d'actualisation reflète le risque associé aux flux de trésorerie. Il est nécessaire d'estimer le taux d'actualisation en tenant compte de la prime de risque qui serait exigée par un investisseur, c'est à dire le rendement additionnel requis par rapport à celui pouvant être obtenu à partir d'un investissement sans risque comme les bons de Trésor de l'Etat.

La valeur obtenue correspond à la valeur des fonds propres si les flux actualisés sont les flux disponibles aux actionnaires, et elle correspond à la valeur d'entreprise si les flux actualisés sont les flux disponibles aux titulaires des titres de dettes et aux actionnaires.

Cette méthode est considérée comme la plus adaptée pour valoriser des entreprises à forte croissance.

► Méthode des Multiples des Comparables Boursiers

Moins sophistiquée que la méthode DCF, la valorisation par comparaisons boursières suppose qu'une société peut être valorisée en utilisant les multiples de valorisation boursière de sociétés comparables.

La difficulté de cette méthode réside dans le choix de l'échantillon de sociétés cotées comparables. Ces sociétés doivent être comparables au niveau de plusieurs aspects comme le secteur, la taille, le business modèle et le rythme de croissance.

Une fois l'échantillon de sociétés comparable établi, on calcule des multiples d'agrégats de compte du résultat pour chacune des sociétés de l'échantillon retenu : chiffre d'affaires, EBITDA et PER.

Les moyennes des multiples obtenus sont alors appliquées aux agrégats correspondants de la société à valoriser.

► Méthode de la Valeur Ajoutée Economique

Connue sous le nom de l'«Economic Added Value » (ou « EVA »), elle mesure la valeur économique (par opposition à la valeur comptable) générée par l'activité.

La valeur économique est approchée par la mesure du retour sur capitaux investis excédant le cout moyen pondéré du capital.

EVA = [la somme actualisée des (Retour sur Capitaux Investis – Cout Moyen Pondéré du Capital) x (Capitaux Investis) sur la période de projections] + Valeur Terminale actualisée de l'EVA

2.2.2. Mise en œuvre des méthodes de valorisation retenues

2.2.2.1 Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres

La valeur obtenue à partir de flux ou d'indicateurs disponibles aux actionnaires et aux détenteurs de titres de dette doit être retraitée de la valeur de la dette nette pour obtenir un flux ou indicateur disponible exclusivement aux actionnaires.

A noter qu'il a été tenu compte des ajustements de la situation nette et de liquidités recommandés par le cabinet BFC à l'issue des travaux de due diligences de Cellcom à fin 2012. .

Enfin, si l'approche de valorisation s'appuie sur des données historiques telles que celle des comparables boursiers, la valeur obtenue n'est pas ajustée de l'augmentation de capital. En revanche, lorsque la valorisation s'appuie sur des données prospectives la valeur obtenue est ajustée à la baisse par le montant de l'augmentation de capital. Ce sera le cas lors de l'application des méthodes DCF et EVA.

Ajustements Pour le passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Fonds Propres (en TND)

<u>Dette Nette 2012</u>	-4 033 312,120
Dette Financière	-6 697 921,628
Liquidités	2 664 609,508
<u>Conclusions des Travaux d'Audit (Cabinet BFC)</u>	-326 000
Ajustement position de liquidités	-201 000
Ajustement de la Situation Nette	-125 000
Ajustement Post-Money	-4 359 312,120
Augmentation de Capital de l'IPO	-6 511 652,000
Ajustement Pré-Money	-10 870 964,120

2.2.2.2 Valorisation par la méthode DCF

2.2.2.2.1 Calcul du coût moyen pondéré du capital (CMPC)

► Le Bêta

Le Bêta, ou coefficient Bêta, d'un titre financier est une mesure de la volatilité ou de sensibilité du titre qui indique la relation existant entre les fluctuations de sa valeur et les fluctuations du marché. Il s'obtient en régressant la rentabilité de ce titre sur la rentabilité de l'ensemble du marché.

Le Bêta du marché est par définition égal à un. Si la performance d'un titre sur une période suffisamment longue (5 à 10 ans) est supérieure à la performance du marché, son Bêta est supérieur à un. Si la performance d'un titre est inférieure à la performance du marché, son Bêta est inférieur à un.

Des secteurs sont connus pour leur profil défensif comparés au reste du marché. Cela implique que les Bêta des titres de ce secteur sont inférieurs à un. Cela est notamment vrai pour la distribution.

Les travaux de Abdelkader BOUDRIGA et Myriam TRABELSI, publiés en 2008 dans Revue Libanaise de Gestion et d'Economie, ont permis de démontrer que les faibles volumes de transactions ou leur absence biaisaient les estimations des paramètres Bêta des titres notamment ceux à faible capitalisation ou à faible volume de transactions.

Par conséquent, il est nécessaire pour l'estimation du Bêta de s'inspirer du Bêta sectoriel de marchés émergents plus matures et liquides que celles de sociétés comparables à Cellcom cotées sur la BVMT. Les travaux de Demodaran montrent qu'au 1^{er} Janvier 2013, le Bêta désendetté de l'industrie de la Distribution est de 0,61. Ceci confirme le caractère défensif de l'activité.

L'évaluateur retient ce Bêta comme base d'approche du Bêta de Cellcom. Le Bêta utilisé dans l'approche du CMPC est le Bêta qui tient compte de la structure financière de la société.

A titre d'indication, le Bêta des comparables boursiers retenus pour Cellcom et pondéré par leur capitalisation boursière ressort à 0,73 en appliquant la méthode de Fowler et Rorke recommandée par les travaux d'A. BOUDRIGA et M. TRABELSI.

Nous retenons un Bêta de 0,7 aussi au regard du Beta retenu pour la société AeTeck récemment introduite en Bourse.

► **Le taux sans risque**

Le taux sans risque retenu est le taux du BTA échéance août 2022 à 6,26%.

► **La prime de risque du marché**

Nous retenons le taux de 6% compte tenu des primes de risque retenues lors d'opérations récentes sur le marché primaire actions en Tunisie.

► **Le CMPC (ou WACC)**

En appliquant la formule du Modèle d'Equilibre des Actifs Financiers (MEDAF ou CAPM), on obtient le Coût du Capital de Cellcom (13,40%) et le taux d'actualisation des flux futurs, CMPC (9,68%).

Coût Moyen Pondéré du Capital	
Beta Sectoriel Désendetté	0,70
Vd/Vcp*	100%
Beta Endetté Cellcom	1,19
Taux sans Risque	6,26%
Prime de Risque	6,00%
Cout du Capital	13,40%
Vd/(Vd+Vcp)*	50,0%
Cout de l'Endettement	8,5%
Taux d'Imposition	30%
CMPC (ou WACC)	9,68%

**En tenant compte de l'augmentation de capital de 1,427 MTND avant IPO*

2.2.2.2. Calcul des Free Cash Flow actualisés

EN TND	2012	2013e	2014p	2015p	2016p	2017p
EBITDA	2 030 355,414	3 585 249,239	4 228 115,178	5 405 466,332	7 424 730,341	9 335 225,412
<i>Croissance</i>	<i>-44,7%</i>	<i>76,6%</i>	<i>17,9%</i>	<i>27,8%</i>	<i>37,4%</i>	<i>25,7%</i>
Variation du BFR	-1 577 668,482	-3 266 838,161	1 739 622,782	- 2 880 034,951	-4 738 898,663	-4 519 142,092
<i>En % de l'EBITDA</i>	<i>-77,7%</i>	<i>-91,1%</i>	<i>-41,1%</i>	<i>-53,3%</i>	<i>-63,8%</i>	<i>-48,4%</i>
Impôt payé	-228 441,900	-487 236,545	-575 114,666	-769 493,163	-1 205 862,669	-1 600 938,0169
<i>En % de l'EBITDA</i>	<i>-11,3%</i>	<i>-13,6%</i>	<i>-13,6%</i>	<i>-14,2%</i>	<i>-16,2%</i>	<i>-17,1%</i>
Autres	83 331,213	-114 340,425	0,000	0,000	0,000	0,000
Flux d'Exploitation	307 574,908	-283 166,173	1 913 377,362	1 755 937,820	1 479 968,582	3 215 144,905
Flux d'investissement net	-384 164,469	-774 000,000	-614 000,000	-614 000,000	-614 000,000	-614 000,000
<i>En % de l'EBITDA</i>	<i>-18,9%</i>	<i>-21,6%</i>	<i>-14,5%</i>	<i>-11,4%</i>	<i>-8,3%</i>	<i>-6,6%</i>
Free Cash Flow		-942 825,467	1 299 377,730	1 141 938,217	865 969,009	2 601 145,304
Free Cash Flow actualisé		-859 653,669	1 080 238,997	865 604,003	598 509,729	1 639 176,404

2.2.2.2.3 Calcul de la Valeur Terminale

La valeur terminale est l'une des deux composantes de la valeur d'une entreprise calculée par la méthode DCF.

La première composante étant la somme des Free Cash Flow actualisés pendant la période précédant la période dite 'normative'.

La Valeur Terminale est approchée par l'application de la formule de Gordon Shapiro : celle-ci capitalise à l'infini le Free Cash Flow normatif de l'année 2017 (à l'issue de la période de croissance) au WACC et moyennant un taux de croissance à l'infini.

Le taux de croissance à l'infini retenu d'une manière conservatrice est 2% malgré le fait que la Tunisie réalise historiquement un taux de croissance moyen supérieur à 3%.

Déterminants de la Valeur Terminale	
FCF 2017 (en TND)	2 601 145,304
WACC	9.68%
Taux de Croissance à l'Infini	2.00%
Valeur Terminale actualisée (en TND)	21 784 393,295

2.2.2.2.4 Valeur des Fonds Propres par la Méthode DCF

Valeur des Fonds Propres (en TND)		
Valeur de la période de croissance pré-normative	3 323 875,464	13,2%
Valeur Terminale	21 784 393,295	86,8%
Valeur d'Entreprise	25 108 268,759	100%
(-) Ajustement Pré-Money	-10 870 964,120	
= Valeur des Fonds Propres	14 237 304,639	

Les paramètres de valorisation retenus pour la méthode DCF font ressortir une valeur des actions de Cellcom, pré-money, à 14 237 304,639 TND.

2.2.2.2.5 Etude de Sensibilité

		Valeur des Fonds Propres de Cellcom (en TND)				
		WACC				
		8.18%	9.18%	9.68%	10.18%	10.68%
Taux de Croissance à l'Infini	3.0%	24 496 902,615	19 068 334,948	17 002 246,162	15 181 677,382	13 606 026,898
	2.5%	21 920 550,256	17 316 291,492	14 497 506,657	13 953 337,369	12 505 528,491
	2.0%	19 773 426,330	15 780 021,296	14 237 304,638	12 827 625,885	11 563 966,629
	1.5%	18 031 282,272	14 492 236,073	13 083 747,438	11 863 755,678	10 662 347,688
	1.0%	16 423 465,062	13 314 346,520	13 095 333,998	10 942 258,494	9 966 114,551

En faisant varier le WACC retenu de 9,68% de +/- 0,5% et le taux de croissance à l'infini retenu de 2% de +/- 1% nous obtenons une fourchette de valeur des fonds propres de Cellcom, pré-money entre 9 996 114,551 TND et 24 496 902,615 TND.

2.2.2.3 Valorisation par la méthode des Multiples des comparables boursiers

2.2.2.3.1 Comparables Boursiers Retenus

L'activité principale de Cellcom est la distribution de téléphones portables sous sa propre marque Evertex. Les titres cotés du secteur de la distribution présentent l'activité la plus proche de Cellcom. Les comparables boursiers retenus sont les suivants :

TUNISIE

- Distribution Généraliste : Magasin General et Monoprix.
- Distribution Spécialisée : (Automobile) : Ennakl et Artes.

MAROC

- Distribution Spécialisée (Matériel Informatique) : Disway.

A noter que les titres d'ELECTROSTAR et de la STEQ n'ont pas été retenus à cause de leur performances opérationnelles 'atypiques' lors de l'année de référence 2012.

	Secteur	PER		VE/ Revenues		VE/EBITDA	
		2011	2012	2011	2012	2011	2012
Tunisie*							
Magasin Général	Distribution Generaliste	ng	27.2x	0.7x	0.7x	33.3x	15.2x
Monoprix	Distribution Generaliste	ng	36.9x	0.8x	1.1x	10.8x	14.2x
ARTES	Distribution Automobile	10.3x	11.4x	0.8x	0.8x	5.4x	5.9x
Ennakl	Distribution Automobile	14.7x	35.9x	0.6x	0.9x	6.8x	19.6x
Maroc**							
Disway	Distribution Informatique	23.2x	9.7x	0.6x	0.4x	11.3x	6.8x
Médiane		14.7x	27.2x	0.7x	0.8x	10.8x	14.2x
Moyenne		20.9x		0.7x		12.5x	

Source : AlphaMena

En TND	2011	2012	2013
Résultat Net	1,629 984,992	415 371,658	1 948 946,179
EBITDA	3 673 852,009	2 030 355,414	3 585 249,239
CA	23 405 281,736	18 942 781,701	32 900 415,000

2.2.2.3.2 Valeur des Fonds Propres par la Méthode des Comparables Boursiers

En TND	Valeur d'Entreprise			Valeur des Fonds Propres		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Résultat Net	-	-	-	23 965 066,243	11 287 016,182	40 806 961,040
EBITDA	39 771 033,118	28 869 658,858	44 895 295,519	35 411 720,998	24 510 346,738	40 535 983,399
CA	15 896 295,096	15 153 576,949	24 332 181,636	11 536 982,976	10 794 264,829	19 972 869,516
Médiane	27 833 664,107	22 011 617,904	34 613 738,577	23 965 066,243	11 287 016,182	40 535 983,399
Moyenne 2011, 2012, 2013				25 262 688,608		

La valeur des fonds propres de Cellcom qui ressort de l'application de la médiane de multiples de comparables boursiers tunisiens est de 25 262 688 TND. Cette valeur ainsi obtenue traduit d'avantage la valeur historique de Cellcom que celle qui intègre le plan de croissance. En conséquence, la pondération du résultat de cette méthode sera faible dans la moyenne pondérée des résultats des méthodes de valorisation retenues.

Cette valeur ainsi obtenue traduit d'avantage la valeur historique de Cellcom que celle qui intègre le plan de croissance. En conséquence, la pondération du résultat de cette méthode sera faible dans la moyenne pondérée des résultats des méthodes de valorisation retenues.

2.2.2.4 Valorisation par la Méthode EVA2.2.2.4.1 Calcul des Capitaux Investis

Les capitaux investis équivalent à la somme des fonds propres et de l'endettement financier net.

En MTND	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat Net	415 371,658	1 948 946,179	2 300 458,664	3 077 972,654	4 823 450,675	6 403 752,063
Dividendes	-1 026 676,470	-515 646,530	-615 371,658	-584 683,854	-690 137,599	-923 391,796
Fonds Propres	2 606 131,554	12 078 904,075	13 794 678,885	16 182 513,940	20 082 572,819	25 039 289,679
Dette Financière Nette	4 033 312,120	-1 525 376,997	-1 529 957,491	-1 267 519,491	-491 732,704	-919 307,472
Capitaux Investis	6 639 443,674	10 53 527,078	12 64 721,346	14 914 994,449	19 90 840,115	24 19 982,207

2.2.2.4.2 Calcul de l'EVA

L'EVA de la période correspond à la différence entre le taux de rentabilité et du WACC multipliée par les Capitaux Investis.

En TND	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Résultat d'Exploitation Net d'Impôt	1 129 494,606	2 515 323,246	2 868 549,331	3 649 363,587	5 398 141,875	6 984 980,329
ROCE (Rentabilité des Capitaux Investis)	17,0%	23,8%	23,4%	24,5%	27,6%	29,0%
WACC	9,68%	9,68%	9,68%	9,68%	9,68%	9,68%
EVA		1 494 265,748	1 681 933,179	2 206 332,570	3 502 721,128	4 651 363,474

2.2.2.4.3 Calcul de la valeur actualisée de l'EVA

La valeur actualisée de l'EVA correspond à la somme de :

- ▶ EVA actualisés au WACC pendant la période précédant la période normative.
- ▶ l'EVA normatif de l'année 2017 capitalise à l'infini en utilisant la formule de Grodon Shapiro, le WACC et le même taux de croissance à l'infini utilisé pour la méthode DCF.

En TND	2013	2014	2015	2016	2017
EVA Actualisée	1362 448,383	1 398 276,858	1 672 428,749	22 420 886,488	2 931 172,373

2.2.2.4.4 Valeur des Fonds Propres par la Méthode EVA

Calcul de la Valeur des Fonds Propres (en TND)	
Capitaux Investis 2012	6 639 443,674
Valeur Actualisée EVA	9 785 212,850
Valeur Terminale EVA	38 954 813,913
Valeur d'Entreprise	55 379 470,437
Ajustement Post-Money	-10 870 964,120
Valeur des Fonds Propres	44 508 506,317

La valeur des fonds propres, post-money et après ajustements tel que définis plus haut, ressort à 44 508 506,317 TND .

2.2.2.4.5 Etude de Sensibilité

		Valeur des Fonds Propres de Cellcom (en TND)				
		WACC				
		8,18%	9,18%	9,68%	10,18%	10,68%
Taux de Croissance à l'Infini	3.0%	66 675 543,634	54 873 013,731	50 411 432,613	46 554 744,672	43 205 414,153
	2.5%	61 183 173,192	51 187 360,300	47 241 328,713	43 785 874,259	40 831 494,515
	2.0%	56 624 692,919	47 960 873,274	44 508 506,317	41 459 892,241	38 741 784,928
	1.5%	52 790 396,937	45 085 703,042	42 039 707,037	39 330 290,910	36 982 869,440
	1.0%	49 435 969,666	42 666 416,292	39 959 241,142	37 442 805,585	35 331 856,250

En faisant varier le WACC retenu de 9,68% de +/- 0,5% et le taux de croissance à l'infini retenu de 2% de +/- 0,5% nous obtenons une fourchette de valeur des fonds propres de Cellcom SA, pré-money entre 35 311 856,250 TND et 66 675 543,634 TND.

2.2.3 Synthèse de l'évaluation

► Fourchette de valorisation

Méthodes d'évaluation	Fourchettes de valorisation (en TND)
DCF	9 966 114,551 – 24 496 902,615
Comparables	11 287 016,182 – 40 535 983,399
EVA	35 331 856,250 – 66 675 543,634

► Valorisation Retenue

La pondération des résultats de la valorisation par les méthodes DCF, Comparables Boursiers et EVA par 50%, 25% et 25% respectivement, valorise 100% des fonds propres de Cellcom à 24 561 451,051 TND Pré-Money.

Méthode d'évaluation	Valeur (en TND)	Pondération	Valorisation retenue (en TND)	Valeur arrondie par action (en TND)
DCF	14 237 304,639	50%		
Comparables	25 262 688,608	25%	24 561 451,051	7 dinars
EVA	44 508 506,317	25%		

2.2.7 Prix proposé pour l'Action Cellcom

Sur la base de la valorisation retenue de 24 561 451,051 TND pré-money de Cellcom, le prix proposé pour l'action Cellcom est de 7 dinars par action.

2.3 Transactions récentes

Dans le cadre de la transformation de la société Cellcom en Société anonyme, la société YKH Holding a cédé 51 000 actions aux associés suivants :

- 6 000 actions à M. Tarek Ben Yassine Hamila
- 30 000 actions à M. Mohamed Ben Rhouma
- 5 000 actions à M. Yassine Hamila
- 5 000 actions à Mlle. Eya Hamila
- 5 000 actions à Mlle. Alia Hamila

Cette cession a été approuvée par l'AGE du 16 Décembre 2012, et ont été réalisées sur la base d'un prix unitaire de 9,500 dinars l'action, soit un montant total de 484 500 TND.

De même, l'augmentation de capital en numéraire en 2013 a été réalisée sur la base d'un prix unitaire de 9,500 dinars l'action.

2.4. Répartition du capital et des droits de vote avant et après l'offre

Prénom Nom	CAPITAL AVANT L'OFFRE		CAPITAL APRES L'OFFRE							
	Nombre d'actions	Taux	Actions anciennes à céder au public			Actions nouvelles à souscrire par le public			Capital après l'offre	Taux
			Total Nombre d'actions	Dans le cadre de l'OPF	Dans le cadre du Placement Global	Total Nombre d'actions	Dans le cadre de l'OPF	Dans le cadre du Placement Global		
Y.K.H HOLDING	1 599 407	45,29%	243 731	170 612	73 119				1 355 676	30,39%
Hamila Mr TAREK Ben YASSINE	41 595	1,18%	4 665	3 265	1 400				36 930	0,83%
Mr YASSINE Ben TAREK Hamila	34 618	0,98%	4 560	3 192	1 368				30 058	0,67%
Melle ALYA Bent TAREK Hamila	34 618	0,98%	4 560	3 192	1 368				30 058	0,67%
Melle EYA Bent TAREK Hamila	34 618	0,98%	4 560	3 192	1 368				30 058	0,67%
Mme EMNA DJILANI ep HAMILA	1 578 757	44,71%	175 687	122 981	52 706				1 403 070	31,45%
Mr MOHAMED Ben Rhouma	207 683	5,88%	27 355	19 148	8 207				180 328	4,04%
PUBLIC	0	0,00%				930 236	651 164	279 072	1 395 354	31,28%
Total	3 531 296	100,00%	465 118	325 582	139 536	930 236	651 164	279 072	4 461 532	100,00%
			465 118			930 236				
			1 395 354							

2.5. Modalité de paiement du prix

Pour la présente offre au public, le prix de l'action de la société Cellcom, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 7 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société Cellcom, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs désirant acquérir des quotités d'actions de la société Cellcom dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande.

2.6. Période de validité de l'offre

L'offre à prix ferme est ouverte au public du 06 janvier au 17 janvier 2014 inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global se fera à partir du 06 janvier 2013 étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le 17 janvier 2014 inclus.

2.7. Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette offre, porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013.

2.8. Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société Cellcom exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme (*Cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe*).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions Cellcom exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible numéro 14013013300700264463 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

Les souscriptions et les versements seront effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en Bourse.

2.9. Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

2.9.1 Mode de placement des titres

L'introduction de la société « Cellcom » porte sur une diffusion dans le public, au moyen d'une Offre à Prix Ferme et d'un Placement Global qui portent, respectivement, sur 70,00% de l'offre (soit 976 746 actions) et 30,00% de l'offre (soit 418 608 actions), soit un total de 1 395 354 actions dont 465 118 actions à céder par les actionnaires actuels et 930 236 actions à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès du public de 31,28% du capital après augmentation.

A- Offre à Prix Ferme

Le placement selon la procédure d'Offre à Prix Ferme s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux (2) actions nouvelles et d'une (1) action ancienne, portant sur un total de 325 582 quotités offertes, correspondant à 651 164 actions nouvelles et 325 582 actions anciennes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois catégories :

Catégorie A: 10 000 quotités offertes représentant 3,07% de l'offre, soit 20 000 actions nouvelles et 10 000 actions anciennes, réservées au personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités, soit au plus 0,5% du capital après augmentation de capital.

Catégorie B: 113 954 quotités offertes représentant 35,00% de l'offre, soit 227 908 actions nouvelles et 113 954 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital après augmentation de capital) et 74 358 quotités pour les institutionnels (soit au plus 5,00% du capital après augmentation de capital).

Catégorie C: 201 628 quotités offertes représentant 61,93% de l'offre, soit 403 256 actions nouvelles et 201 628 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.

Etant précisé que les personnes ayant acquis des quotités d'actions à la catégorie A réservée au personnel ne peuvent acquérir des quotités d'actions dans les catégories B et C de l'Offre à Prix Ferme et que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes: Nom, Prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes: Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes: Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce.
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire.
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères: le Nom, le Prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 10 quotités correspondant à 20 actions nouvelles et à 10 actions anciennes, ni supérieur à 7 435 quotités, correspondant à 14 870 actions nouvelles et à 7 435 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 74 358 quotités, correspondant à 148 716 actions nouvelles et à 74 358 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition de quotités d'actions par les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

De ce fait, les OPCVM désirant acquérir des quotités d'actions à la présente OPF doivent mentionner au niveau de la demande d'acquisition l'actif net sur la base duquel le nombre des quotités, et par conséquent le nombre d'actions demandé a été calculé, ainsi que la date de publication de la valeur liquidative y afférente.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Catégories	Nombre de quotités	L'équivalent de		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A : Personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités	10 000	10 000	20 000	0,67%	3,07%
Catégorie B : personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels et 74 358 quotités pour les institutionnels.	113 954	113 954	227 908	7,66%	35,00%
Catégorie C : personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.	201 628	201 628	403 256	13,56%	61,93%
Total	325 582	325 582	651 164	21,89%	100,00%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Catégories A et B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie.

Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis la catégorie A.

B- Placement Global

Dans le cadre du Placement Global, 418 608 actions (soit 279 072 actions nouvelles et 139 536 actions anciennes), soit 139 536 quotités, représentant 30% du total des actions offertes et 9,38% du capital de la société après introduction seront offertes à des institutionnels désirant acquérir au minimum pour un montant de 250 000 dinars.

Les demandes d'acquisition seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse : BNA Capitaux et la Compagnie Gestion et Finance qui est désignée comme établissement chef de file.

Il est à préciser que les quantités et les identités des demandeurs des quotités sont transmises quotidiennement au chef de file.

Les demandeurs de quotités dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- ▶ Quel que soit le porteur des titres,

- ▶ Sans fractionnement,
- ▶ Après information préalable du CMF,
- ▶ Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du demandeur (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 74 358 quotités, soit 223 074 actions, soit au plus 5% du capital après augmentation de capital (les demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Global étant réservées aux institutionnels).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes

Offre à prix ferme:

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Global:

A l'issue de l'opération de Placement, l'intermédiaire en Bourse chef de file du syndicat de placement, la Compagnie Gestion et Finance « CGF », communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file du syndicat de placement et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

Offre à prix ferme:

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de CGF, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La

commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de demandes d'acquisition dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

2.9.2 Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

2.9.3 Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les actions anciennes de la société Cellcom sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 29 novembre 2013 sous le code ISIN TN0007590011

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par CGF, intermédiaire en bourse.

2.10. Renseignements divers sur l'Offre

Le nombre d'actions objet de la présente Offre représente 31,28% du capital de la société après réalisation de son augmentation, soit 1 395 354 actions, ce qui correspond à un montant de 9 767 478 TND.

2.11. Renseignements généraux sur les actions offertes

- ▶ Forme des actions : Nominative
- ▶ Catégorie : Ordinaire
- ▶ Libération : Intégrale
- ▶ Jouissance : 1^{er} Janvier 2013

2.11.1 Droits attachés aux actions

Chaque action donne à son propriétaire droit au dividende et à l'actif social proportionnellement à sa participation dans le capital. Elle donne droit à la participation dans les assemblées générales et le vote.

2.11.2 Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.11.3 Régime fiscal applicable

- ▶ Droit commun

2.12. Marché des titres

Il n'existe à la date du Visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toutefois, une demande d'admission au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 18 juin 2013 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société Cellcom a demandé l'admission au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date 18 juin 2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Cellcom au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis. Le délai d'admission à la Cote des actions de la société « Cellcom » a été prorogé de deux mois supplémentaires en vertu de la lettre de la Bourse du 18 Novembre 2013. Ledit délai, compte tenu de la prorogation, expire le 18 décembre 2013.

L'admission définitive des actions de la société « Cellcom » au Marché Principal de la Cote de la Bourse de Tunis reste, toutefois, tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le CMF
- La justification de la diffusion dans le public des 31,28% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction,
- la justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement des actionnaires de référence de mettre en place un contrat de liquidité et un contrat de régulation de cours.

En outre, le Conseil de la Bourse a recommandé vivement de reconsidérer le prix de l'introduction à la baisse.

Par suite à cette recommandation, le prix d'introduction a été révisé et ramené de 8,600 TND par action à 7,000 TND par action, et le business plan a été révisé en conséquence.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Cellcom » se fera au Marché Principal de la Cote de la Bourse, au cours de 7 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

2.13. Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2.14. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

2.15. Avantage fiscal

L'article 1er de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à partir de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

Vu que l'introduction de Cellcom porte sur 31,27% de son capital après augmentation de capital, elle pourrait en bénéficier de cet avantage.

2.16. Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre la Compagnie Gestion et Finance « CGF », intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence « YKH Holding » portant sur 80 000 titres et 1 000 000 dinars.

2.17. Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société Cellcom se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

2.18. Engagements de la société

2.18.1 Représentation au Conseil d'Administration

La société « Cellcom » s'engage à réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter.

2.18.2 Engagement de créer un comité permanent d'audit

La société « Cellcom » s'engage à créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des sociétés commerciales.

2.18.3 Engagement d'achever l'établissement du manuel des procédures

La société « Cellcom » s'est engagée de finaliser le manuel en question et ce dans un délai ne dépassant pas la fin du mois de septembre 2013.

2.18.4 Engagement de se conformer à la loi sur la dématérialisation des titres

La société « Cellcom » s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières.

2.18.5 Engagement de se conformer à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'APE

La société « Cellcom » s'engage à conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne.

2.18.6 Tenue de communications financières

La société « Cellcom » s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

2.19. Engagement de l'actionnaire de référence de la société

2.19.1 Engagement de ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société

L'actionnaire de référence, la société « YKH Holding », détenant actuellement 45,29% du capital de la société «Cellcom», s'engage à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction.

2.19.2 Engagement de ne pas développer une activité locale concurrente

L'actionnaire de référence, la société « YKH Holding », s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

Chapitre III : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Société Cellcom

Siège social : 25, Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2, Ariana, Tunisie.

Téléphone : + 216 71 941 444

Fax : +216 71 941 394

Site web: www.evertek.com.tn

3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme¹⁰

Législation particulière applicable : Aucune

3.1.3 Date de constitution et durée

Date de constitution : 30 décembre 1997

Durée : 99 ans

3.1.4 Objet social

La Société a pour objet :

- ▶ La commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication qui a été agréée par Ministère de la Télécommunication en date du 4/3/1999 sous le N° 05/99, elle commercialise aussi les équipements d'architecture, électroniques, informatiques et audio visuel notamment les télévisions, récepteurs, paraboles et articles accessoires et tous autres produits qui contribuent au développement de l'activité de la société ainsi que la prestation après vente.
- ▶ L'exercice de l'activité d'agent publicitaire dans le cadre du cahier de charge qui organise cette activité.
- ▶ L'exploitation directe de tout local commercial qui sera acquis, loué ou acquis par voie de participation dans la société dans le cadre de ses activités ou toute autre activité y attachée.
- ▶ Elle a aussi pour objet la participation dans le capital d'autres sociétés par tous les moyens dans toutes les entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association en participation quelconque.
- ▶ Et d'une façon générale toutes opérations commerciales y compris l'importation et l'exportation ainsi que les opérations financières, civiles, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de nature à favoriser le développement et l'extension de la société.

3.1.5 Registre de commerce et matricule fiscal

¹⁰ La société a été transformée d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16-12-2012.

Numéro du registre de commerce : B112591998

Matricule fiscal : 624926H/A/M/000

3.1.6 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.7 Clauses statutaires particulières

Affectation et répartition des bénéfices (Article 39 des statuts)

I- Définition

a/ Bénéfices nets : Les bénéfices nets s'entendent : produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges ainsi que tous les amortissements de l'actif social et toutes provisions pour risques et pertes commerciales ou industrielles.

b/ La réserve légale : Il sera prélevé obligatoirement chaque année, au titre d'une réserve légale, cinq pour cent des bénéfices nets après déduction des déficits reportés.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital social.

c/ Les bénéfices distribuables : Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve légales, et augmenté du report bénéficiaire.

L'assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements ont été effectués.

d/ Réserves prévues par les statuts et bénéfices reportés : L'Assemblée Générale peut également décider d'affecter les sommes distribuables aux réserves et au résultat reporté, en totalité ou en partie.

Elle peut limiter le blocage ou l'utilisation des bénéfices inscrits dans les comptes.

Elle peut aussi les utiliser pour investir au sein de la société.

e/ Montants réservés pour la distribution : Les sommes distribuables sont constituées par les bénéfices et les réserves diminuées le cas échéant des montants constitués pour les reports à nouveaux ou pour des réserves.

II- Répartition et distribution des bénéfices – parts des actions – parts des membres du conseil et conseil d'administration

a/ Affectation des bénéfices : Après l'approbation des états financiers et l'assurance de l'existence de sommes disponibles pour distribution, l'assemblée fixe la part destinée aux actionnaires en terme de dividendes.

Toute distribution de dividendes en contradiction avec les conditions instituées par les présents statuts est considérée comme distribution de dividendes fictifs.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires si les capitaux propres de la société, sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices inférieures au montant du capital, majorés des réserves que la loi ou les statuts interdisent leur distribution.

b/ Attribution des parts des actions : L'assemblée décide la manière de distribution effective des dividendes et en cas d'absence, c'est le conseil d'administration qui la fixe. Toutefois cette distribution doit se réaliser dans un délai qui ne peut excéder une année à partir de la date de l'assemblée qui l'a décidé.

Le solde est affecté à titre de dividendes distribuables.

La société s'engage à conformer l'article 39 de ses statuts aux dispositions des articles 287 et 206 du Code des Sociétés Commerciales et 17 de la loi 94-17 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier.

Les Pertes (Article 40 des statuts)

Les pertes s'il en existe seront enregistrées, après approbation des états financiers par l'assemblée, dans le compte pertes reportées ou résorbées par les réserves qui existent. Les pertes inscrites aux comptes de pertes reportées seront déduites des bénéfices futurs en priorité jusqu'à leur résorption totale.

Lorsque les fonds propres de la société se trouvent inférieurs à la moitié de son capital social, le conseil d'administration est tenu de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour décider l'augmentation du capital et la continuation de l'activité ou la dissolution de la société ou la réduction du capital par résorption des pertes et son augmentation immédiate d'un montant qui permet la continuation de la société.

Dans tous les cas la décision de l'assemblée doit être à cet effet publiée.

Principe, forme et objet des assemblées générales (Article 26 des statuts)

a/ Principe : L'assemblée générale représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises en conformité avec la loi et les statuts, obligent tous les actionnaires.

Les actions détenues provisoirement par la société n'entrent pas dans le calcul du quorum de toutes les assemblées générales.

b/ Forme et objet : Selon la nature des décisions proposées, les assemblées générales sont de deux formes :

- Des assemblées générales extraordinaires habilitées à modifier et mettre à jour les statuts.
- Des assemblées générales ordinaires habilitées à prendre toutes les décisions n'affectant pas les dispositions statutaires.

Convocation aux assemblées générales – Quorum Légal – Attribution (Article 27 des statuts)

Forme de convocation des assemblées : L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe, dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Cette forme peut être remplacée par une convocation personnelle des actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception ou contre décharge de réception, laquelle forme de convocation est soumise à l'approbation de tous les actionnaires qui feront l'objet d'une résolution d'approbation des actionnaires présents et représentés au cours de l'assemblée.

Droit de convoquer les assemblées : L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut être convoquée par :

- Le Commissaire aux Comptes,
- Un mandataire nommé par le Président du tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence,
- Les actionnaires détenant la majorité du capital,
- Le liquidateur.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée.

Le quorum Légal :

a/ Assemblées Générales Extraordinaires : les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

La convocation suivante comprendra l'ordre du jour, la date et le résultat de l'assemblée précédente.

Si le quorum n'est pas atteint au cours de la deuxième assemblée, une troisième assemblée générale peut être convoquée à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation avec les mêmes conditions.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentants ayant droit de vote.

b/ Assemblées Générales Ordinaires : l'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit de vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Délai : Le délai entre la date de la publication de la convocation suivante et la date fixée pour la tenue de l'assemblée ne doit pas être inférieur à quinze jours entre la convocation précédente et celle qui est prévue.

Lieu de réunion : La convocation indiquera le lieu de la tenue de l'assemblée. Il peut être au siège social de la société ou en tout autre lieu du territoire tunisien choisi par le conseil d'administration.

Le non-respect des procédures : Toute assemblée dont la convocation a été réalisée d'une manière irrégulière peut être annulée. La demande d'annulation ne peut être acceptée que si tous les actionnaires soient présents ou représentés.

La société s'engage à conformer l'article 27 de ses statuts, aux dispositions des articles 276 et 277 du Code des Sociétés Commerciales.

Ordre du Jour des Assemblées Générales (Article 28 des statuts)

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation, elle ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour. L'assemblée peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

► Assemblée générale ordinaire :

L'assemblée générale ordinaire délibère sur les décisions autres que celles attribuées et réservées à l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les statuts. Elle bénéficie des pouvoirs qui lui ont été attribués par la loi notamment :

- Contrôler les actes de gestion de la société,
- Nommer, révoquer ou remplacer les membres du conseil d'administration et le ou les Commissaires Aux Comptes,
- Délibérer sur le rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions entre la société et l'un de ses administrateurs, autorisées par le conseil d'administration et couvrir l'annulation d'une convention non autorisée par le conseil d'administration,
- Compléter le nombre des membres du conseil et ratifier les coopérations provisoires des membres,

- Donner quitus au conseil d'administration sur leur gestion,
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du ou des commissaires aux comptes,
- Fixer les dividendes à attribuer aux actions et les parts du conseil d'administration et le résultat à reporter ainsi que le montant des jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir au moins une fois par année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

Après lecture de son rapport, le conseil d'administration présente à l'assemblée les résultats et les états financiers.

Le Commissaire aux Comptes est tenu de préciser dans son rapport à l'assemblée un compte rendu sur sa mission qui lui a été confiée telle qu'elle a été définie par la législation en vigueur, et précise à l'assemblée les réserves et les irrégularités constatées et qu'il est amené à exprimer.

L'assemblée générale ordinaire peut être convoquée à titre exceptionnel en cas de nécessité.

▶ **Assemblée générale extraordinaire :**

L'assemblée générale extraordinaire, est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions à condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut transformer la société en une autre forme de société conformément aux dispositions légales et réglementaires et les présents statuts.

Elle peut aussi décider de sa fusion avec une autre société ou sa scission ou bien la participation dans une société constituée ou à constituer par des apports en actifs.

Acceptation aux assemblées (Article 29 des statuts)

Chaque actionnaire a le droit de participer aux différentes assemblées générales, les actionnaires sont admis sur présentation de la preuve de leurs identités.

Les actionnaires défaillants ne sont pas autorisés à participer aux assemblées.

Représentation (Article 30 des statuts)

Tout actionnaire peut se faire représenter par tout autre actionnaire munie d'un mandat spécial.

Tout actionnaire peut recevoir tous pouvoirs émanant d'autres actionnaires pour les représenter sans limite sauf en cas de décision juridique fixant le nombre d'actions détenues par un seul actionnaire à titre de propriété pour représentation.

La procuration pour représentation doit être signée par l'actionnaire avec l'indication de son nom, son prénom et son adresse.

La procuration peut désigner une personne qui ne peut être remplacée par un autre actionnaire.

La procuration peut être donnée pour une seule assemblée, comme il peut être accordé pour deux assemblées l'une ordinaire et l'autre extraordinaire tenue le même jour.

Toute procuration donnée pour une assemblée reste valable pour les assemblées dont la convocation est successive et dont l'ordre du jour est le même.

La procuration doit préciser expressément qu'en cas de restitution de cette dernière par la société ou par toute autre personne déléguée par elle à cet effet, sans désignation d'un représentant, l'actionnaire est considéré exprimant son consentement sur l'ensemble des projets de résolutions et décisions présentées par le conseil d'administration.

Pour exprimer tout autre vote l'actionnaire doit choisir un autre actionnaire qui accepte de voter selon sa procuration.

A tout imprimé de procuration adressé aux actionnaires doit être annexé des documents prévus par le paragraphe III de l'article 36 des statuts¹¹.

Feuille de présence des assemblées (Article 31 des statuts)

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour. Il sera établi une feuille de présence contenant les informations prévue par la législation en vigueur. Le bureau de l'assemblée est tenu d'annexer à la feuille de présence les procurations portant noms, prénoms et adresses de chaque mandat avec l'indication du nombre des actions et les voix attachées à ces actions.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent émarger la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège social de la société à la disposition de tout requérant pour consultation.

Bureau de l'assemblée (Article 32 des statuts)

Le bureau de l'assemblée est composé d'un président, deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale est présidée par le président directeur général ou, en cas d'absence, par un autre membre mandaté par le conseil.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

L'assemblée désigne les deux membres disposant de plus grand nombre de voix, s'ils acceptent les scrutateurs de ladite assemblée.

En cas de refus de leur part, on passe aux suivants jusqu'à acceptation.

Le président et les scrutateurs désignant un secrétaire de séance chargé de rédiger le projet de procès verbal, il peut être désigné parmi ou en dehors des actionnaires.

Droit de vote (Article 33 des statuts)

Le droit de vote et de jouissance accordé à chaque actionnaire correspond à la part détenue dans le capital.

Chaque action donne droit à une voix.

Procès verbal des délibérations (Article 34 des statuts)

Les délibérations des assemblées générales sont justifiées par des procès verbaux établis par les membres du bureau de l'assemblée et certifiés par eux. Ils contiennent la date et le lieu de sa tenue, le mode de convocation, l'ordre du jour la composition du bureau le nombre d'actions participant au vote et si le quorum légal est atteint ainsi que les documents et les rapports soumis à l'assemblée générale et un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Ce procès verbal est signé par les membres du bureau de l'assemblée et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

3.1.8 Nationalité

Tunisienne

¹¹ Paragraphe III de l'article 36 des statuts : Doit être joint à chaque procuration adressée aux actionnaires par la société ou par le mandataire désigné à cet effet l'ordre du jour de l'assemblée, le projet des résolutions et le rapport du conseil d'administration.

3.1.9 Capital social

Le capital social s'élève à 3 531 296 dinars, divisé en 3 531 296 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

3.1.10 Régime fiscal

Droit commun

3.1.11 Lieux où peuvent être consultés les documents de la société

Au siège social de la société sis au 25, Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2, Ariana, Tunisie.

3.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- ▶ Capital social : 3 531 296 dinars
- ▶ Nombre d'actions : 3 531 296
- ▶ Nominal : 1 dinar
- ▶ Forme des actions : nominatives
- ▶ Catégorie : ordinaire
- ▶ Libération : intégrale
- ▶ Jouissance : 1^{er} janvier 2013

3.3. Evolution du capital social

Date de la décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nominal	Nombre d'actions
30-12-1997	Constitution	100 000	1 000	100 000	100	1 000
30-06-2002	Augmentation de capital par conversion du compte courant associés	400 000	4 000	500 000	100	5 000
30-07-2002	Réduction de capital par absorption des pertes reportées	430 000	4 300	70 000	100	700
20-08-2002	Augmentation de capital par conversion de créances	100 000	1 000	170 000	100	1 700
30-04-2004	Augmentation de capital par incorporation de réserves	102 000	1 020	272 000	100	2 720
16-05-2005	Augmentation de capital par incorporation de réserves	238 000	2 380	510 000	100	5 100
01-07-2010	Augmentation de capital en numéraire (décidée mais non réalisée)	790 000	7 900	1 300 000	100	13 000
31-03-2011	Annulation de l'augmentation de capital décidée le 01-07-2010	790 000	7 900	510 000	100	5 100
16-12-2012 ¹²	Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés	1 593 750	1 593 750	2 103 750	1 ¹³	2 103 750
16-01-2013	Augmentation de capital en numéraire	150 268	150 268	2 254 018	1	2 254 018
14-05-2013	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 277 278	1 277 278	3 531 296	1	3 531 296

¹² L'AGE du 16-12-2012 a, en outre, décidé de transformer la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

¹³ Réduction de la valeur nominale décidée par l'AGE du 29/11/2012.

3.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 14/05/2013

3.4.1 Structure de capital au 14/05/2013

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en TND	% du capital et des droits de vote
YKH Holding	1 599 407	1 599 407	45,29%
Emna Djilani Hamila	1 578 757	1 578 757	44,71%
Mohamed Ben Rhouma	207 683	207 683	5,88%
Tarek Yassine Hamila	41 595	41 595	1,18%
Eya Hamila	34 618	34 618	0,98%
Yassine Hamila	34 618	34 618	0,98%
Alia Hamila	34 618	34 618	0,98%
Total	3 531 296	3 531 296	100,00%

3.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 14/05/2013

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en TND	% du capital et des droits de vote
YKH Holding	1 599 407	1 599 407	45,29%
Emna Djilani Hamila	1 578 757	1 578 757	44,71%
Mohamed Ben Rhouma	207 683	207 683	5,88%
Total	3 385 847	3 385 847	95,88%

3.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 14/05/2013

Actionnaires	Représenté par	Fonction	Montant en TND	% du capital et des droits de vote
YKH Holding	Mr. Tarek Hamila	Membre	1 599 407	45,29%
Mohamed Ben Rhouma	Lui même	Président Directeur Général	207 683	5,88%
Total			1 807 090	51,17%

3.4.4 Nombre d'actionnaires au 14/05/2013

Au 14/05/2013, le capital de la société Cellcom est réparti entre 7 actionnaires :

- 1 personne morale,

- 6 personnes physiques.

3.5. Description sommaire du Groupe YKH Holding au 31/12/2012

3.5.1. Présentation générale du Groupe YKH Holding¹⁴

La société Cellcom fait partie du prestigieux Groupe YKH Holding¹⁴. Créé en 2003, YKH Holding est présent dans l'industrie, le commerce, les services ainsi que la promotion immobilière. Le holding est doté d'un capital social de 11,300 MTND. La politique de diversification et de d'internationalisation adoptée par le management du Groupe lui ont permis d'être aujourd'hui présent au Canada, au Soudan, au Maroc et en Lybie.

3.5.1.1. Présentation des sociétés du Groupe YKH Holding¹⁴

Le Groupe YKH Holding est composé de 17 sociétés dont :

- La société mère YKH Holding,
- Trois sociétés opérant dans le secteur de l'industrie (Plastic Tunisie, Raffinerie Africaine, Cristal Tunisie),
- Sept sociétés opérant dans le secteur du Commerce (Hamila Distribution, Cellcom, Kasso, Société Hamila pour la Commerce et l'Industrie – Hamila Duty Free, YKH Retail, Cellcom Retail, Coopération Arabe).
- Trois sociétés opérant dans le secteur du service (Hit Production, YKH Consuting, NIDA)
- Trois sociétés de promotion immobilière (Al Ataba, YKH Immobilière et SOTIP).

Les principaux chiffres des sociétés du Groupe sont résumés dans le tableau suivant :

¹⁴ Le qualificatif "Groupe YKH Holding" sus-indiqué, désigne un ensemble de 17 sociétés dont les capitaux sont détenus majoritairement par la famille HAMILA et/ou par la société YKH Holding. L'ensemble des 17 sociétés sus-indiqué est, par conséquent, différent de la notion de Groupe définie par le Code des Société Commerciales et par le Système comptable des entreprises.

Dénomination sociale	Capital social au 31/12/2012 en TND	Nombre d'actions constituant le capital	Participation d'YKH Holding en nombre d'actions	Taux de participation
Société mère				
YKH Holding	11 300 000	113 000	-	-
Sociétés opérant dans l'industrie				
Plastic Tunisie	3 200 000	320 000	254 534	79,5%
Raffinerie Africaine	3 599 300	719 860	360 481	50,1%
Cristal Tunisie	4 191 500	419 150	74 506	17,8%
Sociétés opérant dans le commerce				
Hamila Distribution	20 000	20	19	95,0%
Cellcom	3 531 296	3 531 296	1 599 407	45,3%
KASSO	2 750 000	275 000	190 583	69,3%
Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie	8 000 000	800 000	40	0,005%
YKH Retail	10 000	1 000	990	99,0%
Cellcom Retail	40 000	4 000	0	0,0%
Coopération Arabe	1 000 000	100 000	15 000	15,0%
Sociétés opérant dans les services				
Hit Production	19 000	190	114	60,0%
YKH Consulting	18 000	180	178	98,9%
NIDA	7 500 000	7 500 000	266 667	8,89%
Sociétés de promotion immobilière				
Al Ataba Immobilière	4 665 000	46 650	21 600	46,3%
YKH Immobilière	6 550 000	6 550	3 549	52,7%
SOTIP	180 000	1 800	0	0,0%

YKH Holding (Société mère) :

Créée en 2003, YKH Holding est une société anonyme au capital actuel de 11,300 MTND, divisé en 113 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune. La société est détenue par M. Yassime HAMILA et M. Tarek HAMILA respectivement à hauteur de 59,64% et 40,32%. Son activité se résume à la détention et la gestion des participations dans les sociétés du Groupe.

Plastic Tunisie

Créée en 1958, Plastic Tunisie est une société anonyme dotée d'un capital de 3,200 MTND divisé en 320 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune. La société est détenue à hauteur de 79,54% par YKH Holding et de 19,22% par la famille HAMILA. Elle a pour objet la transformation des matières plastiques et la vente de toutes marchandises ayant pour base de fabrication de la matière plastique, la création de toute société ayant pour base de fabrication la matière plastique, la création de toute société ayant un but analogue au sein ou s'y rapportant et

toutes opérations industrielle, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

La société maintient sa position sur le marché tunisien en offrant la qualité à la portée de tous. La notoriété de la marque est synonyme de label de qualité. Active dans le domaine du mobilier de jardin et des caisses de manutention, Plastic Tunisie a développé la sous-traitance (le travail à façon dans le domaine de l'injection et de l'assemblage). La société a créé, depuis 2007, un atelier dédié à cette activité et travaille aujourd'hui pour l'export vers la France. Ce segment est une priorité stratégique pour Plastic Tunisie qui a su développer au fil de plusieurs années d'expérience, les atouts indispensables à la réussite et notamment son savoir faire, sa fiabilité et sa compétitivité.

Pour satisfaire ses clients, Plastic Tunisie dispose aujourd'hui de deux ateliers, l'un dédié à ses produits propres avec des presses de 320 à 900 tonnes, et l'autre dédié à la sous-traitance avec des presses de 140 à 320 tonnes. Plastic Tunisie dispose également d'un atelier outillage pour l'entretien et la maintenance de niveau de ses moules et de ceux des donneurs d'ordre.

Raffinerie Africaine

Créée en 1961, la Raffinerie Africaine est une société anonyme de capital 3,559 MTND divisé en 719 860 actions de valeur nominale 5 TND chacune. Elle est détenue majoritairement par YKH Holding (50,07%) et famille HAMILA (15,7%), et a pour objet le raffinage des huiles végétales de toute sorte. A titre exceptionnel, la société procède au stockage et au transport des huiles pour son propre compte et pour le compte d'autrui ainsi que la location de ses équipements dans le cadre de son objet principal.

La Raffinerie Africaine est une ancienne unité de production de ménage, de détergent et de raffinage des huiles alimentaires, acquise par YKH Holding en 1983. Depuis, la société a concentré son activité dans le raffinage chimique d'huile végétale. La Raffinerie Africaine est, à ce jour, un des partenaires fournisseurs de l'Office National de l'Huile de Tunisie pour le raffinage des huiles de graines. Avec une capacité de 100 tonnes/jour pour l'huile de soja et 50 tonnes/jour pour le maïs, le tournesol et l'huile d'olive, près de 17 000 tonnes sont raffinés actuellement.

En 2005, la Raffinerie Africaine s'est associée avec Lesieur Cristal Maroc, société filiale de l'ONA, et devient ainsi son fournisseur étranger.

Cristal Tunisie

Créée en 2005, Cristal Tunisie est une société anonyme de capital 4,191 MTND, divisé en 419 150 actions de valeur nominale 10 dinars chacune. Elle est détenue par YKH Holding à raison de 17,78%. La société a pour objet social l'emballage des huiles alimentaires de toutes sortes, locales ou importées, ou tous autres corps gras. Elle est le fruit d'un partenariat entre un acteur majeur de l'industrie agroalimentaire au Maroc, Lesieur Cristal, YKH Holding, et le leader du secteur des corps gras en France Lesieur France.

Cristal Tunisie a pour ambition de devenir un acteur majeur du secteur des huiles alimentaires en s'appuyant sur le savoir faire et l'expertise de ses actionnaires. L'objectif principal de Cristal Tunisie est de satisfaire les besoins et les attentes du consommateur Tunisien, en respectant les normes nationales et internationales en matière de qualité d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Hamila Distribution

Créée en 2008, la société Hamila Distribution est une société à responsabilité limitée pour un capital de 20 000 dinars, détenue à hauteur de 95,0% par YKH Holding et 5,0% par la famille HAMILA. Elle a pour objet la distribution en gros de produits de parfumerie et accessoire, d'équipements ménagers, de meubles et ameublement et autres produits et équipements ainsi que l'assistance et le conseil en marketing et distribution.

Dans le cadre du développement de l'activité Duty Free du Groupe en Tunisie et outre mer, et dans l'objectif d'assurer une meilleure prise en charge des besoins de ses fournisseurs et partenaires, Hamila Distribution a été créée pour aider ses fournisseurs et partenaires à vendre, distribuer, promouvoir et assurer le support marketing de leurs marques et produits sur le marché africain. Hamila Distribution est aussi spécialisée dans l'organisation des événements, séminaires et business conférences sur le marché Nord Africain.

Cellcom

Cellcom est une société anonyme de capital social 3 531 296 TND divisé en 3 531 296 actions de nominal 1 dinar chacune. Elle a pour objet la commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication. La société a développé sa propre marque de téléphonie mobile Evertek et est devenue la première marque locale de téléphones mobiles en Tunisie. Elle est, également, le distributeur des produits de l'opérateur de télécommunication historique Tunisie Télécom. La société s'est diversifiée dans plusieurs segments d'activité, telle que la géo-localisation ou les accessoires de téléphones, et son catalogue de produits comprend plus de 900 articles.

KASSO

Créée en 1993, la société KASSO est une société anonyme ayant pour capital 2,750 MTND, divisé en 275 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune. Elle est détenue à hauteur de 69,3% par la société YKH Holding, et 30,7% par la famille HAMILA. La société a pour objet :

- Le commerce import export et l'industrie,
- La location d'immeubles pour autrui et la location de locaux commerciaux sous la forme de la location gérance
- L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, pris à bail ou qui lui sont apportés, rentrant dans le cadre de son activité ou de toute activité connexe.

Hormis l'exploitation des centres d'affaires érigés par la société Al Ataba, KASSO s'est engagée dans la distribution des produits recyclables employant les énergies renouvelables. Actuellement, KASSO s'est concentrée sur l'univers de la piscine, où elle détient la distribution exclusive en Tunisie des marques Reviglass, Waterstar et Aviva.

Dans l'esprit de l'économie d'eau, KASSO est le distributeur exclusif en Tunisie de la société Hobbyflower qui fabrique des hydro jardinières dotés d'un système d'arrosage qui reproduit fidèlement l'environnement naturel des plantes et facilite au maximum leur entretien.

A moyen terme, KASSO ambitionne de devenir une société pionnière dans le développement durable, en initiant des projets promouvant l'énergie solaire et les énergies bio.

Société Hamila Pour le Commerce et l'Industrie (HAMILA Duty Free)

La Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme créée en 1983 et est dotée d'un capital de 8,000 MTND divisé en 800 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Elle est détenue par la famille HAMILA à hauteur de 99,9% et a pour objet la réalisation, en Tunisie ou à l'étranger, de toutes les opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières, industrielles et la prestation de services, la participation dans des sociétés par toutes les formes légales soit par la fusion ou participation ou achat d'actions et droits ou constitution de nouvelles sociétés ou par toute autre forme.

YKH Retail

YKH Retail est une société à responsabilité limitée, créée en 2010 dotée d'un capital de 10 000 TND divisé en 1 000 parts sociales de valeur nominale 10 TND chacune. Elle est détenue à hauteur de 99% par YKH Holding et a

pour objet le commerce et la distribution au détail de tous produits de cosmétiques, de parfumerie, de bijouterie, habillement et tout autre produit accessoire.

Cellcom Retail

Cellcom Retail est une société à responsabilité limitée créée en 2010 pour un capital de 40 000 dinars, répartis en 4 000 parts sociales de valeur nominale de 10 dinars chacune. La société est détenue à hauteur de 70,0% par la société Cellcom, et de 30,0% par M. Mohamed BEN RHOUMA. Elle a pour objet la commercialisation et la distribution au détail du matériel et équipement de télécommunication, d'architecture, électronique et informatique et les cartes de recharge de télécommunication, et tout autre produit accessoire et similaire.

Coopération Arabe

Coopération Arabe est une société anonyme de capital social 1 000 000 TND. Elle est détenue par YKH Holding (15,0%), Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie (15%), KASSO (10,0%), YKH Consulting (10,0%) et Famille Hamila (10,0%). La société est encore en phase de démarrage et d'obtention des autorisations pour exercer des activités commerciales en Libye.

HIT Production

Hit Production est une société à responsabilité limitée créée en 2005 pour un capital de 19 000 dinars, divisé en 190 parts sociales de valeur nominale de 100 dinars chacune. La société est détenue à hauteur de 60,0% par YKH Holding et de 40,0% par Mohamed BEN RHOUMA. HIT Production a pour objet la production audiovisuelle et l'émission de spots publicitaires pour le compte d'autrui dans le cadre du cahier de charge qui organise cette activité, ainsi que l'organisation d'activités d'animation culturelle de concerts de congrès. Elle est active dans le secteur de production, de post-production et d'organisation d'événements. HIT production s'est spécialisée dans la réalisation d'émissions télévisuelles, au format national et international, diffusés principalement sur les chaînes locales.

YKH Consulting

Créée en 2001 pour un capital de 18 000 dinars divisé en 180 parts sociales de valeur nominale de 100 dinars chacune, YKH Consulting est une société à responsabilité limitée contrôlée par la YKH à hauteur de 98,9% et ayant pour objet la réalisation de toute opération, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Tunisie, de conseil et d'assistance et d'étude dans tous les domaines. C'est une structure centrale regroupant les fonctions de back-office pour les sociétés du Groupe. YKH Consulting est également une structure d'appui : mission de conseil, de pilotage et d'assistance. YKH Consulting a pour mission, en outre, le développement de nouveaux projets et leur intégration au niveau du Groupe.

NIDA

La société NIDA est une société anonyme créée en 2007 dotée d'un capital de 7,500 MTND divisé en 7 500 000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune, dans laquelle YKH Holding détient une participation de 8,9%. Le reste du capital est détenue par plusieurs groupes tunisiens de renommée. Elle a pour objet la création et la gestion de plateformes techniques pour les centres d'appels dont notamment :

- La promotion et le développement des centres d'appels,
- L'hébergement des centres de contact,
- L'hébergement d'équipements informatiques pour le compte de tiers,
- L'organisation des séminaires, colloques, conférences ayant des thèmes se rattachant à l'objet social,
- La prise de participation dans toute entreprise, quelque soit sa forme, ayant une activité similaire, complémentaire ou accessoire à l'objet social,

- Et d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations commerciales et financières qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet social.

Al Ataba

Créée en 2001, Al Ataba est une société à responsabilité limitée de capital 4,650 MTND, composé de 46 650 parts sociales de valeur nominale de 100 TND chacune. Elle est détenue par la société SOTIP (à hauteur de 53,9%) et YKH Holding (46,3%). La société a pour objet la promotion immobilière ainsi que la réalisation des opérations dans le but de la vente ou de la location, le lotissement et la viabilisation de terrain à vocation essentiellement d'habitation, la construction ou la rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs à usage d'habitation, de commerce, de profession ou administration. L'activité de la société couvre l'immobilier de l'entreprise et l'immobilier commercial. Elle offre la possibilité d'acquérir les privilèges du haut standing à des prix compétitifs. La société compte à son actif un portefeuille foncier diversifié localisé sur la capitale et ses banlieues.

YKH Immobilière

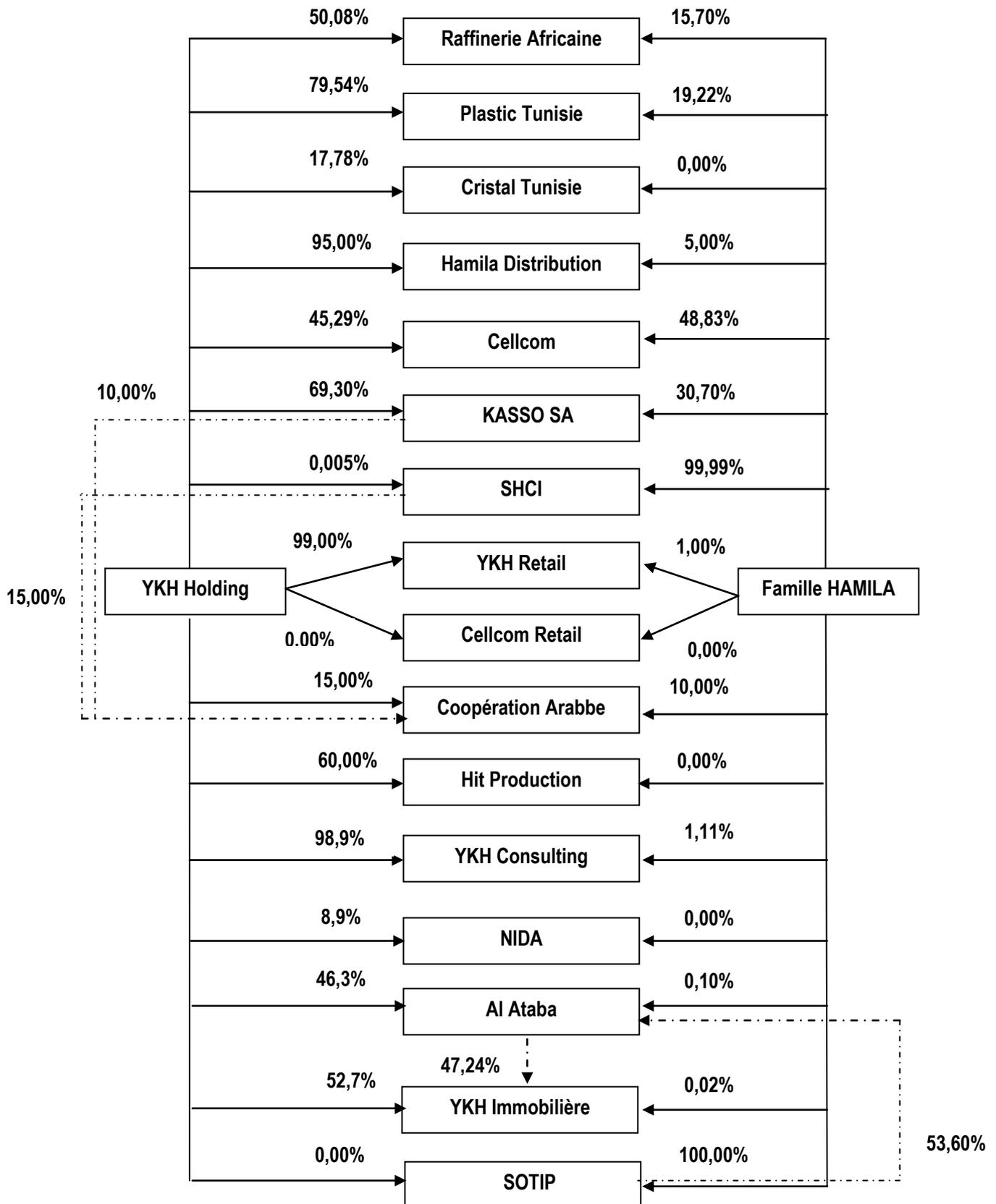
La société YKH Immobilière est une société à responsabilité limitée dotée d'un capital de 6,350 MTND, divisé en 6 550 parts sociales de valeur nominale 1 000 dinars chacune. Elle est détenue par YKH Holding (52,7%) et la société Al Ataba (47,2%). Elle a pour objet la promotion immobilière ainsi que la réalisation des opérations dans le but de la vente ou de la location, le lotissement et la viabilisation de terrain à vocation essentiellement d'habitation, la construction ou la rénovation d'immeubles individuels, semis collectifs à usage d'habitation, de commerce, de profession ou administration.

Elle a aussi pour objet la participation dans des sociétés par tous les moyens dans toutes entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusion, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association, en participation quelconque. L'objet comprend aussi le lotissement et la viabilisation de terrains à usage industriel.

SOTIP

La société SOTIP est une société à responsabilité limitée dotée d'un capital de 180 000 TND. La société est totalement détenue par la famille Hamila et elle est active dans la promotion immobilière. L'activité de la société couvre l'immobilier de l'entreprise et l'immobilier commercial.

3.5.1.2. Schéma financier du Groupe YKH Holding au 31/12/2012



3.5.1.3. Etat des participations entre les sociétés du Groupe YKH Holding¹⁵

	KASSO SA	SHCI	YKH HOLD	RAF	PLASTIC TUNISIE	CRISTAL	NIDA	CELLCOM	CELLCOM RETAIL	AL ATABA	HIT PROD	YKH CONS	YKH RETAIL	YKH Immobilière	HAMILA Distribution	COOPERATION ARABE	SOTIP
Famille HAMILA	30.697%	99.995%	100.000%	15.702%	19.221%	0.001%	0.000%	48.826%	0.000%	0.107%	0.000%	1.111%	1.000%	0.016%	5.000%	10.000%	100.000%
KASSO	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	10.000%	0.000%
SHCI	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	15.000%	0.000%
YKH HOLDING	69.303%	0.005%	0.000%	50.077%	79.542%	17.775%	8.889%	45.292%	0.000%	46.302%	60.000%	98.889%	99.000%	52.740%	95.000%	15.000%	0.000%
RAF	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
PLASTIC TUNISIE	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
NIDA	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
CRISTAL	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
CELLCOM	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.001%	0.000%	0.000%	0.000%	70.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
CELLCOM RETAIL	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
ALATABA	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	47.244%	0.000%	0.000%	0.000%
HIT PRODUCTION	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
YKH CONSULTING	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	10.000%	0.000%
YKH RETAIL	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
YKH IMMOBILIERE	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
HAMILA DISTRIBUTION	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
COOPERATION ARABE	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
SOTIP	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	53.591%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%
AUTRES	0.000%	0.000%	0.000%	34.221%	1.238%	82.223%	91.111%	5.881%	30.000%	0.000%	40.000%	0.000%	0.000%	0.000%	0.000%	40.000%	0.000%
TOTAUX	100.000%	100.000%	100.000%														
PARTICIPATION GROUPE	100.00%	100.00%	100.00%	65.78%	100.00%	100.00%	100.00%	65.78%	98.76%	17.78%	8.89%	94.12%	70.00%	46.41%	60.00%	100.00%	100.00%

¹⁵ Le qualificatif "Groupe YKH Holding" sus-indiqué, désigne un ensemble de 17 sociétés dont les capitaux sont détenus majoritairement par la famille HAMILA et/ou par la société YKH Holding. L'ensemble des 17 sociétés sus-indiqué est, par conséquent, différent de la notion de Groupe définie par le Code des Sociétés Commerciales et par le Système comptable des entreprises.

3.5.1.4 chiffres clés des sociétés du Groupe YKH Holding¹⁶ au 31/12/2012 (en TND)

Société	Capitaux propres avant affectation	Total bilan	Chiffre d'affaires (produits d'exploitation)	Résultat net	Crédit Moyen et Long terme	Charge financière nette
YKH Holding	11 785 867	20 375 867	317 391	696 052	0	0
KASSO SA	3 056 002	3 830 624	809 258	288 000	234 021	19 179
SHCI	9 694 583	35 731 551	66 296 678	2 887 455	1 327 222	107 354
Raffinerie Africaine	4 680 127	5 506 750	3 336 494	816 286	0	0
Cristal Tunisie	1 505 767	7 466 368	24 069 347	-1 677 724	0	0
Plastic Tunisie	956 136	4 343 968	4 194 956	-473 368	534 449	69 722
NIDA	7 674 982		2 045 312	121 979	0	0
Cellcom Retail	81 320	485 988	743 486	12 218	0	0
Al Ataba Immobilière	6 688 969	6 688 969	14 832 000	2 283 369	0	0
YKH Consulting	37 130	283 139	623 000	-63 192	36 843	6 176
HIT Production	77 283	23 620	4 000	241	0	0
YKH Retail	10 000	11 275	0	0	0	0
YKH Immobilière	6 294 820	6 391 554	14 000	-17 101	0	0
Hamila distribution	39 780	43 901	0	-4 128	0	0
Coopération Arabe	300 000 DL	300 000 DL	0	0	0	0
SOTIP	180 000	180 000	0	0	0	0
Cellcom	2 606 131	17 430 251	18 734 975	415 371	6 697 921	590 037

3.5.1.5. Engagement financiers des sociétés du Groupe YKH Holding¹⁶ au 31/12/2012 (en TND)

Société	Plastic Tunisie	Cristal Tunisie	Al Ataba	KASSO	Cellcom
Crédits auprès des banques	534 449	-	-	234 021	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	469 405	1 057 446	-	-	4 479 374
Leasing	-	-	43 788	-	176 187
Financements Import	400 000	1 774 969	-	-	2 042 359

¹⁶ Le qualificatif "Groupe YKH Holding" sus-indiqué, désigne un ensemble de 17 sociétés dont les capitaux sont détenus majoritairement par la famille HAMILA et/ou par la société YKH Holding. L'ensemble des 17 sociétés sus-indiqué est, par conséquent, différent de la notion de Groupe définie par le Code des Sociétés Commerciales et par le Système comptable des entreprises.

Les autres sociétés du Groupe n'ont pas d'engagements.

3.5.2 Relation de la société avec les parties liées au 31/12/2012

3.5.2.1 Relations de la société Cellcom avec les sociétés du groupe YKH Holding¹⁷

▶ Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe YKH Holding

Prêts octroyés par Cellcom aux sociétés du groupe YKH Holding

Néant

Prêts octroyés par les sociétés du groupe YKH Holding à Cellcom

Néant

▶ Chiffre d'affaires et autres produits réalisés par Cellcom avec les sociétés du Groupe YKH Holding

Sociétés	Solde du Chiffre d'affaires au 31/12/2012	Type
STE HAMILA P/LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	203 052	Vente
STE HAMILA P/LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	246 841	Intérêts sur créances
YKH Consulting	1 677	Ventes
STE CELLCOM RETAIL	1 042 854	Ventes
SOCIETE AL ATABA	2 238	Ventes
Total	1 496 662	

▶ Chiffre d'affaires et autres produits réalisés par les sociétés du groupe YKH avec Cellcom

Sociétés	Solde du Chiffre d'affaires au 31/12/2012	Type
HIT PRODUCTION	3 000	Publicité
KASSO	72 837	Location
YKH Immobilière	12 000	Location
Total	87 837	

¹⁷ Le qualificatif "Groupe YKH Holding" sus-indiqué, désigne un ensemble de 17 sociétés dont les capitaux sont détenus majoritairement par la famille HAMILA et/ou par la société YKH Holding. L'ensemble des 17 sociétés sus-indiqué est, par conséquent, différent de la notion de Groupe définie par le Code des Sociétés Commerciales et par le Système comptable des entreprises.

► Créances et dettes commerciales avec les sociétés du Groupe YKH Holding

Créances de Cellcom sur les sociétés du Groupe YKH Holding

Sociétés	Solde au 31/12/2012 (en TND)	Type
YKH Consulting	560	Etude et Conseil
YKH Consulting	1 171	Ventes
Cellcom Retail	241 121	Ventes
SHCI	101 518	Ventes
SHCI	246 841	Intérêts sur créances
Société Hamila	46 219	Ventes
Hit Production	120	Ventes
Total	637 550	

Dettes de Cellcom vis-à-vis des autres sociétés du Groupe YKH Holding

Sociétés	Solde du Chiffre d'affaires au 31/12/2012 (en TND)	Type
HIT PRODUCTION	1 445	Achat
KASSO	7 531	Achat
Total	8 976	

► Apport en capital

Reçus

Néant

Donnés

Néant

► Dividendes

Dividendes reçus par Cellcom de la part des autres sociétés du Groupe YKH Holding

Néant

Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe YKH Holding au profit de Cellcom

Néant

► Garanties, sûretés réelles et cautions

Reçues

Néant

Données

Néant

► **Transfert de ressources et d'obligations**

Reçus :

La société AL ATABA Immobilière SARL a mis à la disposition de Cellcom un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à la Charguia II.

Aucune contrepartie n'a été demandée à ce titre.

Données :

Cellcom a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier précité afin de l'exploiter comme dépôt.

3.5.2.2 Relations de la société Cellcom avec les autres parties liées

► **Prêts octroyés et crédits reçus avec les autres parties liées**

Prêts octroyés par Cellcom aux autres parties liés

Néant

Prêts octroyés par les autres parties liées à Cellcom

Néant

► **Chiffre d'affaires et autres produits réalisés par Cellcom avec les autres parties liées**

Identité de la partie liée	Chiffre d'affaires (en TND) en 2012
Mr. Tarek HAMILA	5 686
Total	5 686

► **Chiffre d'affaires et autres produits réalisés par les autres parties liées avec Cellcom**

Néant

► **Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées**

Créances de Cellcom sur les autres parties liées

Identité de la partie liée	Solde au 31/12/2012 (en TND)	Type
Mr. Tarek HAMILA	234	Ventes
Total	234	

Dettes de Cellcom vis-à-vis des autres parties liées

Néant

► **Apport en capital**

Reçus

Néant

Donnés

Néant

▶ **Dividendes****Dividendes reçus par Cellcom de la part des autres parties liées en 2012**

Néant

Dividendes distribués par les autres parties liées au profit de Cellcom en 2012

Néant

▶ **Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues****Reçues**

Néant

Données

Néant

▶ **Transferts de ressources et d'obligations****Reçus**

Néant

Donnés

Néant

3.6. Dividendes

La distribution des dividendes relatifs aux trois derniers exercices est la suivante :

	2010	2011	2012
Résultat Net (en TND)	952 332,304	1 619 984,992	415 371,657
Dividendes distribués (en TND)	952 323,000	0	420 750,000
Capital Social en TND	510 000	510 000	2 103 750
Valeur nominale en TND	100	100	1
Nombre d'actions à la date de distribution	5 100	5 100	2 103 750
Résultat Net par action (en TND)*	0,473	0,804	0,197
Dividendes par action (en TND)*	0,473	-	0,200
Dividendes en % du nominal*	47,29%	-	20%

*Les chiffres de 2010 et 2011 sont calculés sur la base du nombre d'actions de 2012 pour des raisons de comparabilité.

3.7. Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la société Cellcom ne sont négociées ni sur le marché local, ni à l'étranger. De même la société ne possède pas de titres de créances négociés sur le marché local ou à l'étranger.

Chapitre IV : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. Présentation du secteur et du marché

4.1.1 Marché Mondial des Téléphones Portables et Tablettes

Incontestablement, aucune technologie n'a pu avoir le succès de la téléphonie mobile. Selon les chiffres de la **Banque Mondiale**¹⁸, 78,2% des habitants de la planète disposent fin 2010 d'un appareil de téléphonie mobile et 30,3% des foyers sont connectés à la toile. Le nombre d'abonnés à un service mobile est de 5,9 milliards à la fin de l'année 2011¹⁹. La couverture par un réseau de téléphonie mobile touche 93,0% de la population mondiale, et les dépenses mensuelles moyennes sur ce type de bien s'élève à 14.4 USD/mois. L'**Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques -France-** avance le chiffre de 5,960 milliards d'abonnés à la téléphonie mobile dans le monde fin 2011, soit un taux de pénétration de 86,3% alors qu'il n'était que de 78,0% en 2010.

Les derniers chiffres de l'**Institut Gartner** relatifs à l'année 2012 montrent que 1,750 milliards de téléphones mobiles ont pu être commercialisés partout dans le monde, en baisse de 1,7% par rapport à 2011, une première depuis 2009. Néanmoins, les Smartphones continuent à performer et les ventes sur le seul quatrième trimestre 2012 ont augmenté de 38,3% par rapport au quatrième trimestre 2011 et se sont élevés à 207,700 millions d'unités, ce qui représente 44% du marché mondial de la téléphonie mobile. Les ventes des téléphones classiques ont chuté de 19,3% sur la même période pour s'établir à 264,400 millions d'unités, et l'Institut estime que la baisse continuerait jusqu'à la fin de 2013. D'ailleurs, selon ses prévisions, l'année 2013 connaîtrait pour la première fois la vente de 1 milliard de Smartphones sur un total de 1,900 milliards de téléphones portables vendus.

Côté classement, c'est le Coréen Samsung qui a écoulé le plus de téléphones en 2012, avec 384,631 millions d'exemplaires, soit une part de marché de 22%. Nokia prend la deuxième place (333,938 millions de téléphones, part de marché de 19,1%) et Apple (130,133 millions, 7,5%) complète le podium; suivent le Chinois ZTE (3,9% de parts de marché), le Coréen LG (3,3%), devant Huawei (2,7%), TCL Communication (2,1%), Research in Motion (2%), Motorola (1,9%), le taïwanais HTC (1,8%).

Compagnie	Unités vendues 2012	Part de Marché	Unités vendues 2011	Part de Marché	Unités vendues 2010	Part de Marché
Samsung	384 631 200	22.00%	315 052 200	17.69%	281 065 800	17.60%
Nokia	333 938 000	19.10%	422 478 300	23.81%	461 318 200	28.89%
Apple	130 133 200	7.50%	89 263 200	5.03%	46 598 300	2.92%
ZTE	67 344 400	3.90%	56 881 800	3.21%	29 686 000	1.86%
LG Electronics	58 015 900	3.30%	86 370 900	4.87%	114 154 600	7.15%
Huawei	47 288 300	2.70%	40 663 400	2.29%	23 814 700	1.49%
Research In Motion	34 210 300	2.00%	51 541 900	2.90%	49 651 600	3.11%
Motorola	33 916 300	1.90%	40 269 100	2.27%	38 553 700	2.41%
HTC	32 121 800	1.80%	43 266 900	2.44%	24 688 400	1.55%
Sony Ericsson	Nd	Nd	32 597 500	1.84%	41 819 200	2.62%
Others	587 399 600	33.6%	563 289 400	33.66%	485 452 000	30.40%
Total	1 746 175 600	100.00%	1 775 712 000	100.00%	1 596 802 400	100.00%

(Source : Institut Gartner)

18 The Little Data Book on Information and Communication Technology, 2012.

19 World Development Indicators 2012, The World Bank.

Selon une étude récente²⁰, la taille totale du marché de la téléphonie mobile est estimée à 341,400 Mds USD d'ici 2015, dont 258,9 Mds USD provenant des ventes de Smartphones. En fait, avec le développement technologique, les Smartphones et les tablettes numériques sont devenus une alternative fiable pour les PDA (Personal Digital Assistant) et les lap-tops, tout en offrant également les fonctionnalités des téléphones, à savoir la voix, le SMS, les applications internet et multimédia et la capacité de traitement de l'information. Au total, sur toute l'année 2012, les ventes de Smartphones progressent de 43% en 2012 avec près de 675 millions d'unités vendues, soit près de 38,6% du marché mobile. Cette forte croissance est due à un certain nombre de facteurs incluant les faibles coûts de fabrication, l'amélioration continue des appareils aussi bien côté design que fonctionnalités, l'émergence des technologies 3G et 4G, et la standardisation des systèmes d'exploitation. Il y a encore trois ans, ce segment "haut de gamme" ne pesait pas plus de 10% des ventes de téléphones. Selon **Gartner**, les Smartphones vont représenter 52% du parc total des téléphones en 2013, et cette part va passer à 78% en 2016.

En 2012, Apple et Samsung se sont accaparés à eux seuls 52% du marché des Smartphones dans le monde. Huawei a figuré sur podium des vendeurs de Smartphones pour la première fois. Le constructeur a vendu en 2012 27,200 millions d'unités, soit 73,8% de croissance par rapport 2011. NOKIA a vendu 39,300 millions de Smartphones en 2012, en baisse de 53,6% malgré le lancement de Lumia Windows Phone 8, et sa part du marché ne représente que 18%.

Au niveau des OS, et depuis 2007, le marché des Smartphones tend à se concentrer autour de quelques acteurs. D'après les chiffres de l'**Institut Gartner**, Android reste leader avec 66% de part de marché. iOS, le système d'exploitation d'Apple, maintient sa part de marché à 19,12% en 2012.

Le nombre de Netbooks et de tablettes va dépasser 400 millions en 2013, mais ça va passer à plus de 600 millions vers la fin de 2016, dont plus que la moitié de tablettes.

Système d'exploitation	2011	2012	2013	2016
iOS	39 998 000	72 988 000	99 553 000	169 652 000
Android	17 292 000	37 878 000	61 684 000	137 657 000
Microsoft	0	4 863 000	14 547 000	43 648 000
QNX	807 000	2 643 000	6 036 000	17 836 000
Autres Systèmes d'exploitation	1 919 000	510 000	637 000	464 000
Total	60 016 000	118 882 000	182 457 000	369 257 000

(Source : Institut Gartner)

Concernant les tablettes numériques, et selon des chiffres publiés le 18 Septembre 2012 dans une étude préparée par **Market Research Reports**²¹, les ventes de tablettes numériques ont atteint 32,000 milliards de dollars en 2011, et sont anticipées à 40,400 Mds USD en 2012, et 181,500 Mds USD en 2018, soit un taux de croissance annuel de 29%. Selon les chiffres d'**IDC**, les ventes de tablettes ont atteint 128,300 millions d'unités, contre seulement 72 millions en 2011. IDC souligne que l'augmentation des ventes est allée avec un recul des prix moyens de vente, de 15% à 461 dollars.

Selon **Digitimes Research**, les ventes du premier trimestre 2013 sont en progression de 75,8% comparé à la même période en 2012. En termes de part de marché, Apple devrait rester le plus gros vendeur de tablettes en 2013, suivi de Samsung, Amazon, Barnes & Noble et Microsoft.

20 Mobile Phone & Smartphone Market Global Forecast (2010-2015), Février 2011.

21 Tablet Market Shares, Strategies, and Forecasts Worldwide, 2012 to 2018

Malgré leur très forte croissance, les tablettes ne représentent encore qu'une petite partie (10,7%) du marché des appareils connectés à internet. Les estimations d'IDC évoquent des ventes de 190,900 millions de tablettes qui seront écoulées dans le monde en 2013. Leurs ventes devraient même dépasser celles d'ordinateurs de bureau dès cette année et celles de PC portables en 2014. Côté structure du marché des tablettes, et selon **Gartner**, elle resterait dominée par Apple jusqu'à l'horizon de 2016.

Globalement, Selon **IDC**, les dépenses en technologie de l'information sont estimées à 2 100 Mds USD en 2013, en hausse de 5,7% par rapport aux chiffres de 2012. Cette croissance est guidée par les Smartphones, Tablettes et e-Readers dont les ventes devraient augmenter de 20%, et représenteraient 57% de la croissance de l'industrie en général. D'ailleurs, et hors ce segment, la croissance se limiterait à 2,9%.

4.1.2 Marché des Téléphones Portables et Tablettes en Tunisie et positionnement de Cellcom

Afin d'évaluer l'évolution du marché de la téléphonie mobile en Tunisie, il est important de faire la comparaison avec des pays de la même classe de revenus, en éliminant les pays du Conseil de Coopération du Golfe -GCC- qui, grâce à leurs énormes ressources financières, ont pu investir plus en technologie d'information et de communication, et leur transition est plus rapide vers les réseaux d'accès de prochaine génération.

Indicateurs	Tunisie	Algérie	Maroc	Libye	Mauritanie	Egypte
Habitants abonnés à la téléphonie mobile	106,0%	84,3%	100,1%	171,5%	79,3%	71,7%
Foyers avec connexion Internet	7,7%	25,1%	25,5%	9,2%	1,4%	31,2%
Population couverte par un réseau de téléphonie mobile	100,0%	99,0%	98,0%	98,0%	62,0%	86,0%
Dépense mensuelle moyenne sur la téléphonie mobile (en USD)	10,000	21,200	33,100	ND	14,600	5,300

(Source : Banque Mondiale)

Selon les chiffres de la **Banque Mondiale**, la Tunisie est bien située par rapport aux autres pays de l'Afrique du Nord, avec un taux de pénétration de 106% fin 2010, grâce à une couverture intégrale de la population par le réseau de téléphonie mobile. Par contre, la dépense mensuelle moyenne par personne est parmi les plus faibles, à 10 USD.

Fin 2012, Trois opérateurs GSM sont en concurrence: Tunisie Télécom, Tunisiana et Orange Tunisie. Tunisie Télécom est l'opérateur historique du marché de la téléphonie mobile en Tunisie, et a été le premier à déployer un réseau GSM en 1998. Mais avec l'arrivée de Tunisiana en décembre 2002, Tunisie Télécom est détrônée de sa place de leader. En mai 2010, un troisième opérateur, Orange Tunisie, a déployé ses services mobiles 3G et s'est vu accorder l'exclusivité des services 3G pour un an, à partir de la date de délivrance de la licence. Tunisie Telecom a ainsi obtenu une licence 3G en septembre 2010, et a lancé des services 3G en août 2011. De sa part, Tunisiana a commencé la commercialisation de ses services 3G à partir du 18 Juillet 2012. Ainsi, le taux de pénétration est porté à 115,3% fin 2011 et à 118,6% fin 2012. Le parc global d'abonnements s'élève à 12.841 millions.

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	déc.-12
Parc Global en Millions	9,797	11,114	12,387	12,841
Croissance Annuelle	14,0%			
Part de Marché				
Tunisiana	53,0%	53,0%	53,0%	52,6%
Tunisie Télécom	47,0%	41,0%	37,0%	35,5%
Orange	0,0%	6,0%	9,0%	11,9%

(Source : Instance Nationale des Télécommunications)

L'acquisition de nouveaux abonnés de téléphonie mobile est de plus en plus difficile et passe à travers des campagnes marketing soutenues et de plus en plus d'offres incluant des téléphones portables à prix 'subventionnés' par les opérateurs.

Par ailleurs, le marché est caractérisé par le renouvellement périodique de téléphones portables en raison de leur obsolescence ou en vue de profiter des dernières technologies à raison d'une fois tous les un à deux ans. A noter que le marché est également caractérisé par une offre en dehors du circuit de distribution organisé.

Cellcom a vendu 328 726 et 230 597 téléphones portable, respectivement, en 2011 et 2012, soit une part de marché de 15,0%.

Au regard de la physionomie du marché et des recoupements d'informations auprès de diverses sources tels que les opérateurs, grossistes et revendeurs spécialisés, Cellcom estime le marché tunisien de téléphones mobiles à **2 200 000 unités** avec une croissance globale de l'ordre de 3,0% l'an portée par les Smartphones. Le nombre total de Smartphones en Tunisie est estimé à **1,2 millions** d'unités soit prêt de 10,0% du parc total de téléphones portables. Au rythme actuel de la croissance des ventes en Tunisie, ce taux pourrait atteindre les 50% de la taille globale des ventes annuelles de téléphones portables.

Cellcom a vendu 2 000 tablettes Everpad en 2012 (depuis septembre). Durant les quatre premiers mois 2013, elle en a vendu 1500. Ce marché est fortement dominé par le circuit non organisé comme l'était le marché des téléphones portables à ses débuts. Le marché des tablettes est estimé à 200 000 unités avec une croissance de l'ordre de 15,0% en 2013 qui s'accélère à 35,0% à horizon de 6 ans.

4.2. Présentation de la société et du Groupe

4.2.1 Présentation du Groupe YKH Holding²⁵

Le Groupe YKH Holding est composé de 17 sociétés dont :

- La société mère YKH Holding,
- Trois sociétés opérant dans le secteur de l'industrie (Plastic Tunisie, Raffinerie Africaine, Cristal Tunisie),
- Sept sociétés opérant dans le secteur du Commerce (Hamila Distribution, Cellcom, Kasso, Société Hamila pour la Commerce et l'Industrie – Hamila Duty Free, YKH Retail, Cellcom Retail, Coopération Arabe).

²⁵ Le qualificatif "Groupe YKH Holding" sus-indiqué, désigne un ensemble de 17 sociétés dont les capitaux sont détenus majoritairement par la famille HAMILA et/ou par la société YKH Holding. L'ensemble des 17 sociétés sus-indiqué est, par conséquent, différent de la notion de Groupe définie par le Code des Société Commerciales et par le Système comptable des entreprises.

- Trois sociétés opérant dans le secteur du service (Hit Production, YKH Consulting, NIDA).
- Trois sociétés de promotion immobilière (Al Ataba, YKH Immobilière et SOTIP).

Les principaux chiffres des sociétés du Groupe sont résumés dans le tableau suivant :

YKH Holding (Société mère) :

Créée en 2003, YKH Holding est une société anonyme au capital actuel de 11,300 MTND, divisé en 113 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune. La société est détenue par M. Yassime HAMILA et M. Tarek HAMILA respectivement à hauteur de 59,64% et 40,32%. Son activité se résume à la détention et la gestion des participations dans les sociétés du Groupe.

Plastic Tunisie

Créée en 1958, Plastic Tunisie est une société anonyme dotée d'un capital de 3,200 MTND divisé en 320 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune. La société est détenue à hauteur de 79,54% par YKH Holding et de 19,22% par la famille HAMILA. Elle a pour objet la transformation des matières plastiques et la vente de toutes marchandises ayant pour base de fabrication de la matière plastique, la création de toute société ayant pour base de fabrication la matière plastique, la création de toute société ayant un but analogue au sein ou s'y rapportant et toutes opérations industrielle, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

La société maintient sa position sur le marché tunisien en offrant la qualité à la portée de tous. La notoriété de la marque est synonyme de label de qualité. Active dans le domaine du mobilier de jardin et des caisses de manutention, Plastic Tunisie a développé la sous-traitance (le travail à façon dans le domaine de l'injection et de l'assemblage). La société a créé, depuis 2007, un atelier dédié à cette activité et travaille aujourd'hui pour l'export vers la France. Ce segment est une priorité stratégique pour Plastic Tunisie qui a su développer au fil de plusieurs années d'expérience, les atouts indispensables à la réussite et notamment son savoir faire, sa fiabilité et sa compétitivité.

Pour satisfaire ses clients, Plastic Tunisie dispose aujourd'hui de deux ateliers, l'un dédié à ses produits propres avec des presses de 320 à 900 tonnes, et l'autre dédié à la sous-traitance avec des presses de 140 à 320 tonnes. Plastic Tunisie dispose également d'un atelier outillage pour l'entretien et la maintenance de niveau de ses moules et de ceux des donneurs d'ordre.

Raffinerie Africaine

Créée en 1961, la Raffinerie Africaine est une société anonyme de capital 3,559 MTND divisé en 719 860 actions de valeur nominale 5 TND chacune. Elle est détenue majoritairement par YKH Holding (50,07%) et famille HAMILA (15,7%), et a pour objet le raffinage des huiles végétales de toute sorte. A titre exceptionnel, la société procède au stockage et au transport des huiles pour son propre compte et pour le compte d'autrui ainsi que la location de ses équipements dans le cadre de son objet principal.

La Raffinerie Africaine est une ancienne unité de production de ménage, de détergent et de raffinage des huiles alimentaires, acquise par YKH Holding en 1983. Depuis, la société a concentré son activité dans le raffinage chimique d'huile végétale. La Raffinerie Africaine est, à ce jour, un des partenaires fournisseurs de l'Office National de l'Huile de Tunisie pour le raffinage des huiles de graines. Avec une capacité de 100 tonnes/jour pour l'huile de soja et 50 tonnes/jour pour le maïs, le tournesol et l'huile d'olive, près de 17 000 tonnes sont raffinés actuellement.

En 2005, la Raffinerie Africaine s'est associée avec Lesieur Cristal Maroc, société filiale de l'ONA, et devient ainsi son fournisseur étranger.

Cristal Tunisie

Créée en 2005, Cristal Tunisie est une société anonyme de capital 4,191 MTND, divisé en 419 150 actions de valeur nominale 10 dinars chacune. Elle est détenue par YKH Holding à raison de 17,78%. La société a pour objet social l'emballage des huiles alimentaires de toutes sortes, locales ou importées, ou tous autres corps gras. Elle est le fruit d'un partenariat entre un acteur majeur de l'industrie agroalimentaire au Maroc, Lesieur Cristal, YKH Holding, et le leader du secteur des corps gras en France Lesieur France.

Cristal Tunisie a pour ambition de devenir un acteur majeur du secteur des huiles alimentaires en s'appuyant sur le savoir faire et l'expertise de ses actionnaires. L'objectif principal de Cristal Tunisie est de satisfaire les besoins et les attentes du consommateur Tunisien, en respectant les normes nationales et internationales en matière de qualité d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Hamila Distribution

Créée en 2008, la société Hamila Distribution est une société à responsabilité limitée pour un capital de 20 000 dinars, détenue à hauteur de 95,0% par YKH Holding et 5,0% par la famille HAMILA. Elle a pour objet la distribution en gros de produits de parfumerie et accessoire, d'équipements ménagers, de meubles et ameublement et autres produits et équipements ainsi que l'assistance et le conseil en marketing et distribution.

Dans le cadre du développement de l'activité Duty Free du Groupe en Tunisie et outre mer, et dans l'objectif d'assurer une meilleure prise en charge des besoins de ses fournisseurs et partenaires, Hamila Distribution a été créée pour aider ses fournisseurs et partenaires à vendre, distribuer, promouvoir et assurer le support marketing de leurs marques et produits sur le marché africain. Hamila Distribution est aussi spécialisée dans l'organisation des événements, séminaires et business conférences sur le marché Nord Africain.

Cellcom

Cellcom est une société anonyme de capital social 3 531 296 TND divisé en 3 531 296 actions de nominal 1 dinar chacune. Elle a pour objet la commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication. La société a développé sa propre marque de téléphonie mobile Evertex et est devenue la première marque locale de téléphones mobiles en Tunisie. Elle est, également, le distributeur des produits de l'opérateur de télécommunication historique Tunisie Télécom. La société s'est diversifiée dans plusieurs segments d'activité, telle que la géo-localisation ou les accessoires de téléphones, et son catalogue de produits comprend plus de 900 articles.

KASSO

Créée en 1993, la société KASSO est une société anonyme ayant pour capital 2,750 MTND, divisé en 275 000 actions de valeur nominale 10 dinars chacune. Elle est détenue à hauteur de 69,3% par la société YKH Holding, et 30,7% par la famille HAMILA. La société a pour objet :

- Le commerce import export et l'industrie,
- La location d'immeubles pour autrui et la location de locaux commerciaux sous la forme de la location gérance
- L'exploitation directe ou indirecte de tous fonds acquis, pris à bail ou qui lui sont apportés, rentrant dans le cadre de son activité ou de toute activité connexe.

Hormis l'exploitation des centres d'affaires érigés par la société Al Ataba, KASSO s'est engagée dans la distribution des produits recyclables employant les énergies renouvelables. Actuellement, KASSO s'est concentrée sur l'univers de la piscine, où elle détient la distribution exclusive en Tunisie des marques Reviglass, Waterstar et Aviva.

Dans l'esprit de l'économie d'eau, KASSO est le distributeur exclusif en Tunisie de la société Hobyflower qui fabrique des hydro jardinières dotés d'un système d'arrosage qui reproduit fidèlement l'environnement naturel des plantes et facilite au maximum leur entretien.

A moyen terme, KASSO ambitionne de devenir une société pionnière dans le développement durable, en initiant des projets promouvant l'énergie solaire et les énergies bio.

Société Hamila Pour le Commerce et l'Industrie (HAMILA Duty Free)

La Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme créée en 1983 et est dotée d'un capital de 8,000 MTND divisé en 800 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Elle est détenue par la famille HAMILA à hauteur de 99,9% et a pour objet la réalisation, en Tunisie ou à l'étranger, de toutes les opérations commerciales, financières, immobilières ou mobilières, industrielles et la prestation de services, la participation dans des sociétés par toutes les formes légales soit par la fusion ou participation ou achat d'actions et droits ou constitution de nouvelles sociétés ou par toute autre forme.

YKH Retail

YKH Retail est une société à responsabilité limitée, créée en 2010 dotée d'un capital de 10 000 TND divisé en 1 000 parts sociales de valeur nominale 10 TND chacune. Elle est détenue à hauteur de 99% par YKH Holding et a pour objet le commerce et la distribution au détail de tous produits de cosmétiques, de parfumerie, de bijouterie, habillement et tout autre produit accessoire.

Cellcom Retail

Cellcom Retail est une société à responsabilité limitée créée en 2010 pour un capital de 40 000 dinars, répartis en 4 000 parts sociales de valeur nominale de 10 dinars chacune. La société est détenue à hauteur de 70,0% par la société Cellcom, et de 30,0% par M. Mohamed BEN RHOUMA. Elle a pour objet la commercialisation et la distribution au détail du matériel et équipement de télécommunication, d'architecture, électronique et informatique et les cartes de recharge de télécommunication, et tout autre produit accessoire et similaire.

Coopération Arabe

Coopération Arabe est une société anonyme de capital social 1 000 000 TND. Elle est détenue par YKH Holding (15,0%), Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie (15%), KASSO (10,0%), YKH Consulting (10,0%) et Famille Hamila (10,0%). La société est encore en phase de démarrage et d'obtention des autorisations pour exercer des activités commerciales en Libye.

HIT Production

Hit Production est une société à responsabilité limitée créée en 2005 pour un capital de 19 000 dinars, divisé en 190 parts sociales de valeur nominale de 100 dinars chacune. La société est détenue à hauteur de 60,0% par YKH Holding et de 40,0% par Mohamed BEN RHOUMA. HIT Production a pour objet la production audiovisuelle et l'émission de spots publicitaires pour le compte d'autrui dans le cadre du cahier de charge qui organise cette activité, ainsi que l'organisation d'activités d'animation culturelle de concerts de congrès. Elle est active dans le secteur de production, de post-production et d'organisation d'événements. HIT production s'est spécialisée dans la réalisation d'émissions télévisuelles, au format national et international, diffusés principalement sur les chaînes locales.

YKH Consulting

Créée en 2001 pour un capital de 18 000 dinars divisé en 180 parts sociales de valeur nominale de 100 dinars chacune, YKH Consulting est une société à responsabilité limitée contrôlée par la YKH à hauteur de 98,9% et ayant pour objet la réalisation de toute opération, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Tunisie, de conseil et

d'assistance et d'étude dans tous les domaines. C'est une structure centrale regroupant les fonctions de back-office pour les sociétés du Groupe. YKH Consulting est également une structure d'appui : mission de conseil, de pilotage et d'assistance. YKH Consulting a pour mission, en outre, le développement de nouveaux projets et leur intégration au niveau du Groupe.

NIDA

La société NIDA est une société anonyme créée en 2007 dotée d'un capital de 7,500 MTND divisé en 7 500 000 actions de valeur nominale de 1 dinar chacune, dans laquelle YKH Holding détient une participation de 8,9%. Le reste du capital est détenue par plusieurs groupes tunisiens de renommée. Elle a pour objet la création et la gestion de plateformes techniques pour les centres d'appels dont notamment :

- La promotion et le développement des centres d'appels,
- L'hébergement des centres de contact,
- L'hébergement d'équipements informatiques pour le compte de tiers,
- L'organisation des séminaires, colloques, conférences ayant des thèmes se rattachant à l'objet social,
- La prise de participation dans toute entreprise, quelque soit sa forme, ayant une activité similaire, complémentaire ou accessoire à l'objet social,
- Et d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations commerciales et financières qui se rapportent directement ou indirectement à l'objet social.

Al Ataba

Créée en 2001, Al Ataba est une société à responsabilité limitée de capital 4,650 MTND, composé de 46 650 parts sociales de valeur nominale de 100 TND chacune. Elle est détenue par la société SOTIP (à hauteur de 53,9%) et YKH Holding (46,3%). La société a pour objet la promotion immobilière ainsi que la réalisation des opérations dans le but de la vente ou de la location, le lotissement et la viabilisation de terrain à vocation essentiellement d'habitation, la construction ou la rénovation d'immeubles individuels, semi-collectifs à usage d'habitation, de commerce, de profession ou administration. L'activité de la société couvre l'immobilier de l'entreprise et l'immobilier commercial. Elle offre la possibilité d'acquérir les privilèges du haut standing à des prix compétitifs. La société compte à son actif un portefeuille foncier diversifié localisé sur la capitale et ses banlieues.

YKH Immobilière

La société YKH Immobilière est une société à responsabilité limitée dotée d'un capital de 6,350 MTND, divisé en 6 550 parts sociales de valeur nominale 1 000 dinars chacune. Elle est détenue par YKH Holding (52,7%) et la société Al Ataba (47,2%). Elle a pour objet la promotion immobilière ainsi que la réalisation des opérations dans le but de la vente ou de la location, le lotissement et la viabilisation de terrain à vocation essentiellement d'habitation, la construction ou la rénovation d'immeubles individuels, semis collectifs à usage d'habitation, de commerce, de profession ou administration.

Elle a aussi pour objet la participation dans des sociétés par tous les moyens dans toutes entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusion, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association, en participation quelconque. L'objet comprend aussi le lotissement et la viabilisation de terrains à usage industriel.

SOTIP

La société SOTIP est une société à responsabilité limitée dotée d'un capital de 180 000 TND. La société est totalement détenue par la famille Hamila et elle est active dans la promotion immobilière. L'activité de la société couvre l'immobilier de l'entreprise et l'immobilier commercial.

4.2.2 Présentation générale de la société et de son activité

► **Présentation de Cellcom**

Fondée en 1997, Cellcom s'est positionnée, depuis janvier 2002, dans la distribution des téléphones mobiles et de matériel de radio-télécommunication en Tunisie en que distributeur non exclusif du fabricant américain Motorola. L'année 2005 a constitué le premier tournant dans l'activité de Cellcom avec la signature avec Tunisiana d'un accord de distribution non exclusive de ses lignes et recharges téléphoniques.

Le deuxième tournant dans l'histoire de Cellcom a consisté dans la création, en 2006, de sa propre marque Everték. L'année 2008 a été marquée par le lancement du 'X9', le premier téléphone mobile de marque 100% Tunisienne. Everték se positionne aujourd'hui comme la marque tunisienne de référence dans les produits Hi-tech et d'électroménager.

En 2011, Cellcom lance Hiline, sa marque d'accessoires compatibles avec un grand nombre de téléphones mobiles et produits informatiques. Hiline ambitionne de devenir la première marque tunisienne sur ce marché. En 2012, elle a lancé les tablettes EverPad.

Avec son introduction en Bourse, Cellcom compte accélérer son rythme de croissance en capitalisant sur son savoir faire dans la distribution ainsi que sur la notoriété de ses marques. Depuis plus de 15 ans Cellcom a développé une expertise de premier plan dans la distribution et le développement des réseaux de distribution. Cette expertise lui a permis de hisser la part de marché des téléphones portables Motorola à 8% en 3 ans et celle de la marque LG de 5% à 14% en 2 ans seulement.

Par ailleurs, lors de son lancement, Tunisiana a confié à Cellcom, parmi 5 autres candidats, la mission de développement et d'animation de son réseau de distribution de lignes et recharges de téléphones mobiles. 400 000 lignes Tunisiana ont été ouvertes grâce au soutien de Cellcom. La réussite de la mission de Cellcom auprès de Tunisiana a convaincu Tunisie Telecom de faire appel à son savoir faire pour accélérer le développement de son réseau de distribution, notamment à travers les 'TT Shops'. Depuis l'accord de partenariat, Cellcom a contribué à l'ouverture de 40 TT Shops et de 1,7 million de lignes de téléphone mobile Tunisie Telecom.

L'expertise acquise dans la distribution et le développement de réseaux de distribution a permis à Cellcom de se doter d'une lecture précise du marché des télécoms et d'identifier le potentiel de création et de distribution de sa propre marque. La niche des téléphones portables à double SIM a été retenue pour le lancement du premier produit Everték. Le X9 Double SIM a été un grand succès grâce à une qualité de fabrication irréprochable dans les moindres détails, un menu accessible et simple d'utilisation, un écran de très grande qualité, et une maîtrise parfaite de la technologie Double SIM. Depuis, Everték a enrichi sa gamme de téléphones mobiles d'une dizaine de modèles dont certains en partenariat avec la prestigieuse marque Swarovski. Certains modèles sont dotés d'un clavier Azerty de Wifi et d'autres fonctionnalités et applications présentes sur les 'smartphones' telque les Blackberry, Iphones et Galaxy ; le tout en Double, Triple et bientôt Single SIM.

Concomitamment à l'élargissement de sa gamme de téléphonie mobile, Cellcom a lancé d'autres produits sous la marque Everték. D'abord les DVD, puis les micro-ondes, ensuite l'électroménager comme les machines à laver le linge et la vaisselle. Cellcom compte capitaliser sur la notoriété accrue de sa marque Everték en élargissant d'avantage et de façon plus soutenue son offre de produits. La démarche 'Everték' sera appliquée à la jeune marque Hiline qui s'appuieront toutes deux sur le savoir faire 'réseau de distribution' de Cellcom.

► **Positionnement de Cellcom par rapport à la concurrence et faits marquant de l'année 2012**

Au regard des tendances historiques du marché mondial et de la physionomie du marché local de téléphones portables et tablettes, Cellcom a tracé une stratégie de ciblage produit.

Pour mener à bien l'exécution de sa stratégie de croissance, Cellcom compte capitaliser pleinement sur la notoriété de sa marque Evertex et l'étendue de son réseau de distribution et service après vente. Avec près de 330 000 téléphones portables vendus en 2011 et 230 000 en 2012, Cellcom estime sa part de marché autour de 15%. Cette performance est d'autant plus remarquable que les téléphones Evertex sont en concurrence avec les marques à des budgets marketing sur le plan mondial qui se chiffrent à plusieurs milliards de dollars. Les principales marques concurrentes sont Nokia, Samsung, LG et Alcatel pour les téléphones classiques et Apple, Samsung, RIM et Nokia pour les Smartphones. Pour les tablettes les principaux concurrents sont Apple et Samsung.

L'année 2012 a été une année riche en événements, plusieurs marques se sont intéressées aux téléphones double SIM, dont Nokia et Samsung, et une guerre de prix s'est installée sur le marché. Plusieurs enseignes de téléphones 'classiques' ont disparues suite à une situation économique difficile, d'autres ont été fragilisées. Cellcom a affronté cette année difficile par une stratégie de prudence accrue ayant pour effet une baisse significative des stocks. Par ailleurs, Cellcom a opté en 2012 pour une distribution plus sélective et a limité le nombre de ses clients à ceux dont la santé financière est la plus solide. L'inconvénient de cette politique de prudence financière -au regard des ressources limitées de Cellcom- fut son incapacité à faire face à la demande de 'dernière minute' faute de stock et ce sur un nombre large de produits Evertex.

Malgré cette politique commerciale prudente, Cellcom a maintenu sa position de leader sur le marché des doubles puces en Tunisie avec une part de marché de 30% sur ce segment malgré l'entrée de 5 références concurrentes double-SIM. Ceci a été aux dépens des marges commerciales. En effet, les quantités vendues d'Evertex sont de 227 416 pièces en 2012 contre 279 769 pièces en 2011. Le chiffre d'affaires en 2012 était de 18 734 975 TND contre 23 289 518 TND en 2011, avec une marge de 6 650 746 TND en 2012 contre 7 629 401 TND en 2011.

En difficulté en 2012, certains concurrents de Cellcom sur le marché des téléphones classiques ont mené une politique orientée 'Cash' aux dépens des prix de vente et des marges. Cellcom a dû s'aligner afin de préserver sa rentabilité en délaissant certains produits à très faible marge aux dépens de son chiffre d'affaires. Cette nouvelle politique de prudence a conduit à la baisse du chiffre d'affaires de Cellcom de 19,6%. En 2012, le résultat net a subi l'impact de la politique de provisionnement rigoureuse du management et l'augmentation du nombre des commerciaux de 60 personnes en perspective du renouvellement de l'accord avec Tunisie Telecom et le lancement du plan d'envergure d'ouverture des TT Shops. Forte de cette expérience, Cellcom a repensé sa stratégie 'produit' vers une différenciation plus accrue portée par la notoriété de la marque 'Evertex' pour que les comportements de la concurrence n'impactent plus ses indicateurs de performance. C'est la raison pour laquelle la société a décidé de se renforcer dans le segment 'haut' de gamme moins sensible au prix et où la différenciation par la qualité pourra opérer. Les Smartphones et les Tablettes sont au cœur de la nouvelle stratégie 'produit' de Cellcom. Elle s'appuiera sur le savoir faire de ses partenaires et fournisseurs historiques. La mise en place de cette nouvelle stratégie a commencé de l'année 2012.



► Portefeuille produits actuels

Sur les trois dernières années, le nombre de produits offerts par Cellcom est passé de 604 en 2010 à 747 en 2011 (+143 produits) et à 934 articles en 2012 (+187 produits), couvrant des accessoires, des produits blanc, des produits informatiques, des produits des concurrents, etc. Cette forte diversification trouve ses origines dans la volonté de la société de :

- Répartir les risques liés aux activités qu'elle exerce,
- Varier sa clientèle,
- Réduire ses coûts sur le long terme et augmenter son chiffre d'affaires,
- Offrir un potentiel de croissance à la société,
- Acquérir de nouvelles parts de marché et améliorer la position concurrentielle de la société.

	Nombre d'articles 2010	Nombre d'articles 2011	Nombre d'articles 2012
Bluetooth EVERTEK	1	2	2
Machine à Laver EVERTEK	1	2	2
SONY ERICSSON	2	5	5
Lave Vaisselle EVERTEK	3	3	3
Micro onde	4	4	4
Téléphone Fixe	4	9	9
Vidéo Player	4	4	4
Accessoire GPS	5	5	5
GPS	6	6	6
Carte de recharge	8	8	8
Piles	11	11	11
DVD EVERTEK	12	13	13
GMS EVERTEK	12	28	76
NOKIA	12	27	62
Home Cinéma	17	17	17
Accessoires Informatiques	20	20	20
Accessoires Téléphoniques	20	20	20
DVD	20	20	20
SAMSUNG	23	54	128
Flash Disk	27	29	29
CD	29	29	29
LG	39	39	39
Carte Mémoire	44	45	45
Radio	49	49	49
MOTOROLA	61	61	61
Accessoires Radio	170	180	180
Blackberry		15	15
Clé 3G		1	3
HILINE		40	68
IPHONE		1	1
TOTAL	604	747	934

► Les clients de Cellcom

Vu que Cellcom a choisi d'être agressive sur le marché et d'être présente sur tout le territoire national, elle a mis en place les différents canaux de distribution qui lui permettent de toucher le maximum de clients :



Le canal Direct ou Ultra-court : Le producteur distribue lui-même le produit. Il permet à Cellcom de récupérer la marge de l'intermédiaire, de mieux connaître sa clientèle et de contrôler son marché.

Le canal Court : Permet une meilleure couverture du territoire tunisien tout en restant assez proche de son client final. Ce type de distribution permet, également, une bonne maîtrise de l'action promotionnelle.

Le canal Long : Permet à Cellcom de réduire la taille de la force de vente, une couverture maximale du marché tunisien, et de réduire les frais de transport et de stockage.

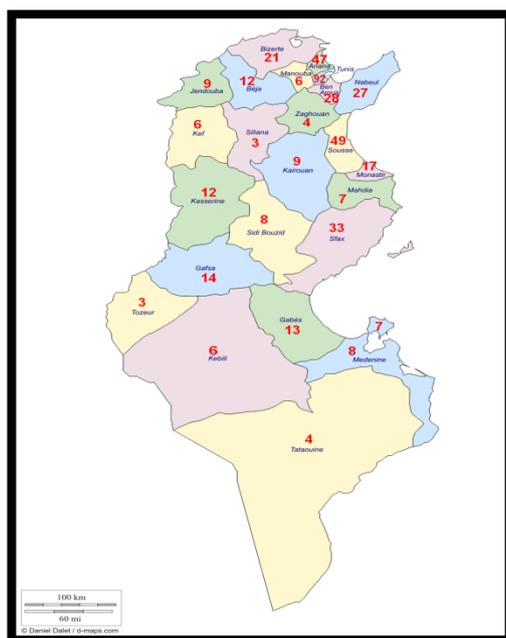
A ces trois types traditionnels de canaux de distribution, Cellcom a opté aussi pour une autre forme de distribution à partir de ses agences (Sousse, Sfax, Kef), à savoir le Canal Long Associé :

Cellcom → Agences Cellcom → Revendeurs → Consommateur

Cellcom → Agences Cellcom → Consommateur

Bien que Cellcom ait implanté plusieurs points de ventes propres, la part de la vente directe a diminué ces dernières années, comme le témoigne la baisse du nombre de clients passagers à 196 en 2012 contre 267 en 2011. La vente est devenue plus structurée à travers un réseau de relations avec les grossistes, dont le nombre est passé de 11 en 2009 à 21 en 2012. Afin de conserver l'image du produit et la fluidité de sa distribution, la société a opté pour une politique de sélection rigoureuse de ses revendeurs, ce qui explique leur baisse de 523 en 2009 à 498 trois ans plus tard. Grâce à cette stratégie, Cellcom est aujourd'hui présente sur l'ensemble du territoire tunisien.

Type de clients	2009	2010	2011	2012
Clients passagers	366	293	267	196
GSM	2	2	4	5
Grossiste	11	12	19	21
Revendeur	523	488	451	498
Total	902	795	741	720



► Logistique

La force commerciale de la société Cellcom est constituée par un important réseau d'agences commerciales et SAV, de commerciaux et de revendeurs sur tout le territoire tunisien. Par rapport à 2009, le réseau a été renforcé à raison d'une nouvelle agence par an, à Nabeul en 2010 et à Tunis Centre Ville en 2011. Cela a permis à la société d'augmenter significativement son chiffre d'affaires et d'améliorer son capital confiance auprès de ses clients et revendeurs, surtout en matière de Service Après Vente. En fait, CELLCOM a développé ses propres plateformes et a mis en place son système de suivi des problèmes des clients. Les nouveaux points de vente permettent aux revendeurs et aux clients de réduire les coûts de recours aux SAV.

Région	Type	2009	2010	2011	2012
Charguia II	Point de vente et SAV	1	1	1	1
Tunis Ville	SAV			1	1
Sousse	Point de vente et SAV	1	1	1	1
Sfax	Point de vente et SAV	1	1	1	1
Kef	Point de vente	1	1	1	1
Nabeul	SAV		1	1	1
Total		4	5	6	6

Le parc automobile de Cellcom s'élève à 42 véhicules qui lui permettent d'assurer la livraison sur l'ensemble du territoire tunisien.

Véhicules	Total
Véhicules CELLCOM	32
Location	4
Véhicules ELYSSA TT	6
Total	42

Tous les véhicules de la société sont équipés d'un GPS pour garantir le suivi rigoureux des déplacements, la sécurité de la marchandise transportée et l'optimisation des charges liées au transport. Par département, la répartition du parc se présente comme suit :

Départements	Nombre de Véhicules
Département Tunisie Télécom	19
Département EVERTEK	9
Département TT Shop	5
Département Marketing	2
Département Transit	2
Département Radio	1
Département SAV	1
Département Logistique	1
Département Administratif et Financier	1
Gérant	1
Total	42

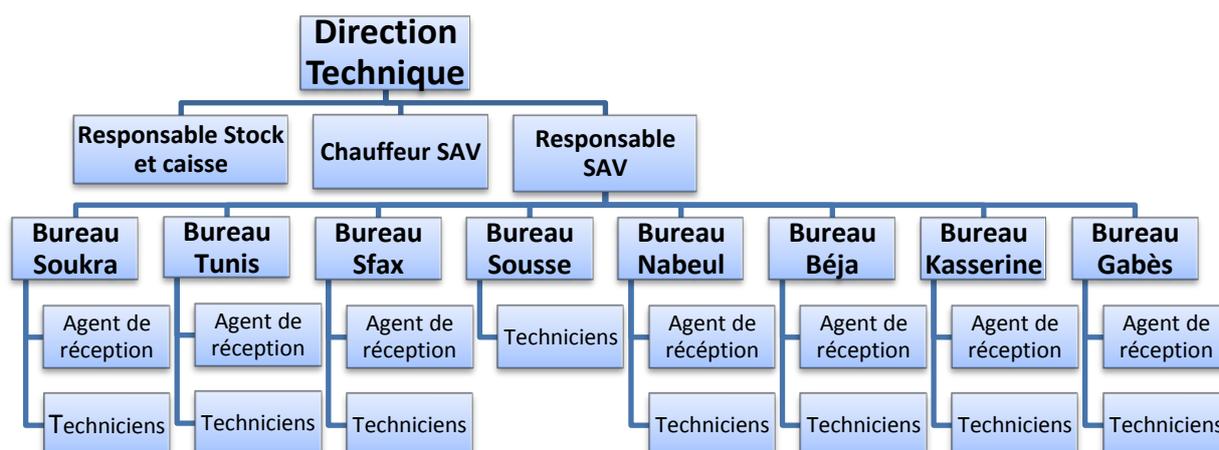
Le personnel commercial visite régulièrement l'ensemble des clients de Cellcom en s'appuyant sur 18 véhicules commerciaux répartis comme suit :

Région	personnel affecté	Ville
Nord	3	Tunis
Nord West	5	El Kef, Tuns
Grand Tunis	2	Tunis
Cap Bon	2	Tunis
Sahel	2	Sousse
Sfax et Sud	2	Sfax
Sud West	2	Tunis
Total	18	

► Service Après Vente

Pour garantir un service de qualité, Cellcom a développé 5 centres de services clients regroupant des ingénieurs et des techniciens hautement qualifiés pour garantir une réponse rapide, efficace et efficiente à toutes les demandes des clients.

L'organisation du Service Après Vente se présente comme suit :



Les centres de SAV assurent, par leurs propres moyens logistiques, la collecte régulière des produits à réparer auprès des grands comptes comme Carrefour, Géant et Orange. Les autres comptes (revendeurs et grossistes), récupèrent les produits des clients et les envoient au centre de service le plus proche qui garantit la réparation des articles dans les 48H.

Cellcom offre à ses clients une garantie d'une année sur les GSM Everteck et six mois sur les accessoires HiLine.

Ci après deux tableaux récapitulatifs du nombre d'opérations de réparation gérées par les différents centres de services Cellcom en 2011 et 2012.

	GSM EVERTEK	LG	DVD	M.O. MALLV	Total
Tunis Soukra	30 300	3 850	1 500	40	35 690
Tunis Centre	0	0	0	0	0
Sfax	5 179	500	4	6	5 689
Sousse	4 100	148	30	18	4 296
Nabeul	2 600	150	15	0	2 765
Total	42 179	4 648	1 549	64	48 440

	GSM EVERTEK	LG	DVD	M.O. MALLV	Total
Tunis Soukra	25 000	1 500	360	23	26 883
Tunis Centre	3 430	63	0	0	3 493
Sfax	5 695	150	11	0	5 856
Sousse	5 300	88	30	12	5 430
Nabeul	4 000	30	20	0	4 050
Total	43 425	1 831	421	35	45 712

► Développements Futurs

Le développement futur de CELLCOM s'articule autour des cinq principaux axes suivants :

✦ **Lancement du concept EVERTEK Store**

Cellcom compte développer la notoriété de la marque Evertek en lançant un concept Store EVERTEK à Tunis

✦ **Développement dans les marchés limitrophes**

Afin d'exploiter le potentiel des marchés limitrophes à la Tunisie, Cellcom compte s'attaquer, dès 2014, au marché libyen, en y installant une représentation Evertek.

✦ **Ouverture de nouveaux centres de services**

Vu le développement de l'activité de Cellcom, notamment l'augmentation des ventes de GSM Evertek, la société projette d'étoffer son SAV par trois nouveaux centres de services dans les régions de Gabes, Béja et Kasserine.

✦ **Mise en place d'un système de suivi des réparations en ligne**

Afin de permettre aux clients de suivre en temps réel la réparation de leurs téléphones, Cellcom compte mettre en place un nouveau système d'information permettant à chaque client de vérifier en ligne l'état d'avancement des travaux sur son téléphone. Ce système renforcera la confiance du client par rapport aux services rendus par Cellcom et confirmera la notoriété d'Evertek sur le marché en tant que marque forte adossée à une excellente qualité de service.

✦ **Certification ISO**

Pour optimiser son business process et hisser les services après vente aux normes Internationales, Cellcom s'est engagée dans un programme de certification ISO. Les centres de services Cellcom seront au cœur de ce programme.

4.3. Description de l'activité au 31 décembre 2012

4.3.1 Evolution du chiffre d'affaires

Après trois années successives de progression, durant lesquelles le chiffre d'affaires est passé à 23,289 MTND fin 2011, les revenus de 2012 ont enregistré une baisse de 19,5% à 18,734 MTND.

	2010	2011	2012
Chiffre d'affaires (en TND)	20 558 385	23 289 518	18 734 975

L'exercice 2012 constitue un point d'inflexion stratégique pour Cellcom. Après des années de croissance grâce à l'adoption d'une politique de distribution intensive via un réseau de grossistes et de revendeurs qui couvrent la totalité du territoire tunisien, et au bon choix des produits commercialisés qui répondent aux besoins du consommateur ciblé, le management a revu sa stratégie à la lumière de l'évolution de la situation économique d'une façon générale et de l'environnement d'exploitation propre au secteur qui ont profondément changé sur les deux dernières années.

Avec les difficultés économiques que le pays a rencontré depuis 2011, Cellcom a préféré de procéder à une sélection de son réseau de distribution, en ne gardant que ceux avec qui il n'y a pas eu d'incidents de paiement et dont les performances commerciales sont les meilleures.

De plus, Cellcom a choisi de se concentrer uniquement sur les produits libellés Evertek, en laissant tomber la distribution des produits des autres marques. La société préfère mobiliser toutes les ressources possibles pour

développer et enrichir la gamme de produits de sa propre marque qui dispose d'une bonne notoriété et qui offre une marge plus confortable que celle qu'offre la simple distribution des produits des autres marques.

4.3.2 Evolution du chiffre d'affaires par famille

	2010	2011	2012
GSM et Tablettes	16 001 861,506	19 785 372,236	14 749 880,319
Radios et GPS	200 479,196	212 011,484	169 781,956
HiLine et Accessoires	1 571 957,662	964 608,360	355 547,914
Cartes de recharges et Remonte C	2 517 970,373	2 101 722,609	3 278 037,934
Ventes autres produits	266 116,928	225 803,769	181 727,303
Total	20 558 385,665	23 289 518,458	18 734 975,426

Les téléphones portables et les tablettes sont les moteurs de croissance de Cellcom. En 2012, ce segment a contribué à hauteur de 78,7% du chiffre d'affaires de l'exercice. L'année 2011, qui reste celle de référence pour le distributeur, a vu cette contribution atteindre 84,9%. Avec la concentration sur les produits Evertek, les ventes de téléphonie mobiles seraient de plus en plus dominées par cette marque. La contribution des produits LG aux revenus de Cellcom a chuté en 2011, passant de 7,718 MTND fin 2010 à 2,778 MTND fin 2011, puis à 0,044 MTND fin 2012. De même pour MOTOROLA dont le chiffre d'affaires est de 0,003 MTND seulement en 2012.

La commercialisation de cartes de recharge et des cartes SIM de l'opérateur historique Tunisie Télécom est la deuxième source de revenus pour Cellcom. Après une année 2011 marquée par une longue grève qui a affecté le chiffre d'affaires, l'exercice 2012 a enregistré une augmentation significative du chiffre d'affaires avec la série d'offres compétitives lancée par l'opérateur et les efforts commerciaux consentis par Cellcom et la stratégie de fidélisation de clientèle qu'elle mis en place.

Pour la nouvelle marque Hi-Line lancée en 2011, sa contribution au chiffre d'affaires reste encore faible, mais elle dispose d'un fort potentiel de croissance. Les ventes de la marque sont passées de 0,029 MTND fin 2011 à 0,087 MTND fin 2012. La fabrication d'accessoires pour plusieurs marques de téléphones permet à Hi-Line de toucher l'ensemble du marché et non seulement ceux qui consomment la marque Evertek. Sa contribution au chiffre d'affaires est prévue à se renforcer lors des prochaines années. La compagnie a renoncé à la distribution des autres accessoires fabriqués par d'autres marques pour se concentrer, également, sur ses propres produits.

4.3.3 Evolution de la marge brute

	2010	2011	2012
Marge Brute (en TND)	7 053 348	7 629 401	6 650 746

La marge brute est passée de 7,053 MTND en 2010 à 6,650 MTND en 2012 (-5,7%), sous l'impact de la baisse des ventes durant le dernier exercice.

Mais en termes de pourcentage, le taux de marge brute est passé de 34,3% en 2010 à 35,5% en 2012. Cette évolution a été réalisée grâce aux produits Evertek, essentiellement les Smartphones et Everpad qui offrent une plus grande flexibilité et de marge pour Cellcom.

4.3.4. Indicateurs trimestriels de Cellcom au 31/12/2012

INDICATEURS	DU 01/10/2012 AU 31/12/2012	DU 01/10/2011 AU 31/12/2011	CUMUL 2012	EXERCICE COMPTABLE 2011
Total des revenus (hors taxes) en TND	4 783 362	7 677 359	19 175 651	23 405 282
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) en TND	2 901 990	5 803 523	15 775 880	15 775 880
Charges financières en TND	123 344	262 642	590 037	726 220
Produits financiers en TND	-	-	-	-
Trésorerie nette en TND	-3 853 249	-2 550 279	-3 853 249	-2 550 279
Délai moyen de règlement des fournisseurs en jours	61	78	94	94
Nombre de points de vente	6	4	4	4
Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks)	1 344 m ² environ	970 m ² environ	970 m ² environ	970 m ² environ
Masse salariale (en TND)	621 384	520 649	1 785 891	1 485 715
Effectif moyen	142	81	120	72

L'activité au quatrième trimestre de l'exercice 2012 s'est achevée sur une nouvelle baisse des revenus de 37,6% pour s'établir à 4,783 MTND contre 7,677 MTND sur le dernier quart de l'exercice 2011. Le coût d'achat des marchandises vendues a, aussi, reculé de 49,9% à 2,901 MTND. Toutefois, la marge brute a résisté à la baisse des ventes, et a atteint 1,881 MTND, en légère amélioration de 0,4% par rapport à la même période en 2011. Les charges financières ont baissé pour s'établir à 0,123 MTND. La masse salariale est passée de 0,520 MTND au cours du quatrième trimestre 2011 à 0,621 MTND durant la même période de l'année suivante. Le renforcement de l'effectif de 61 nouveaux employés et les augmentations salariales sont dernière cette hausse. La trésorerie demeure toujours sous pression, et elle reste négative de -3,853 MTND.

4.4 Description de l'activité au 30/06/2013

4.4.1 Evolution du chiffre d'affaires

L'activité de Cellcom a enregistré une nette amélioration au cours des six premiers mois de l'année 2013. Le chiffre d'affaires est passé de 7,318 MTND au premier semestre 2013 à 12,876 MTND durant la même période de l'année 2013.

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
GSM et Tablettes	11 418 380,514	5 768 098,106	14 749 880,319
Radios et GPS	110 456,448	86 613,191	169 781,956
HiLine et Accessoires	311 895,961	186 344,301	355 547,914
Cartes de recharges et Remonte C	879 803,790	1 201 532,044	3 278 037,934
Ventes autres produits	156 191,917	76 350,280	181 727,303
Total	12 876 728,630	7 318 937,922	18 734 975,426

Par segment, les ventes de téléphonie mobile et de tablettes font, toujours, l'essentiel des ventes. Au 30 juin 2013, Cellcom a pu commercialiser des téléphones portables et des tablettes d'une valeur de 11,418 MTND contre 5,768 MTND seulement au premier semestre 2012, soit une progression significative de 97,9%. Cette hausse est due à la concentration de la société sur les ventes de Smartphones Evertek qui ont eu un succès retentissant, tout en continuant à être agressif sur le segment des téléphones classiques.

Les ventes des accessoires et des produits Hi-Line ont, également, enregistré une forte hausse de 67,% pour s'établir à 0,311 MTND grâce aux synergies développées avec les différents produits Evertek et la bonne qualité des accessoires destinés aux produits des autres marques.

De même, les ventes de radios et GPS ont augmenté de 27,5% pour atteindre 0,110 MTND, mais leur contribution au chiffre d'affaires global reste limitée à 0,9% seulement.

Enfin, l'activité avec Tunisie Télécom est la seule à avoir perdu de la vitesse au cours du premier semestre 2013. Le chiffre d'affaires réalisé avec l'opérateur historique de télécommunication en Tunisie a baissé de 26,7% pour se situer à 0,879 MTND.

4.4.2 Evolution de la marge brute

Au cours des six premiers mois de l'année 2013, la marge brute de Cellcom s'est améliorée, passant de 2,603 MTND au premier semestre 2012 à 3,702 MTND au premier semestre 2013, soit une hausse de 42,2%. Mais en termes de pourcentage, le taux de la marge brute a reculé pour s'établir à 28,7% au 30 juin 2013 contre 34,5% à la même date en 2012. Cela est largement dû à l'impact des devises au moment où Cellcom n'a pas pu récupérer cette hausse des coûts dans son prix de vente afin de rester compétitive.

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Marge Brute (en TND)	3 702 095	2 603 128	6 650 746

4.4.3 Les indicateurs d'activité au 30 Juin 2013

Les indicateurs d'activité de Cellcom au 30 Juin 2013 se présentent comme suit :

INDICATEURS	DU 01/04/2013 AU 30/06/2013	DU 01/04/2012 AU 30/06/2012	CUMUL 2013	CUMUL 2012	EXERCICE COMPTABLE 2012
Total des revenus (hors taxes) en TND	7 270 980	3 840 313	12 876 729	7 525 544	19 175 561
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) en TND	5 400 423	2 436 516	9 402 444	4 922 416	12 511 481
Charges financières en TND	235 141	114 566	506 314	320 967	590 037
Produits financiers en TND	-	-	-	-	-
Trésorerie nette en TND	-4 564 399	-4 094 878	-4 564 398	-4 094 878	-3 853 249
Délai moyen de règlement des fournisseurs en jours	89	82	96	97	59
Nombre de points de vente	6	6	6	6	6
Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks)	1 344 m ² environ	1 344 m ² environ	1 344 m ² environ	1 344 m ² environ	1 344 m ² environ
Masse salariale (en TND)	494 115	461 741	1 059 326	797 133	1 785 891
Effectif moyen	124	136	129	109	120

Le deuxième trimestre 2013 a connu une forte hausse du chiffre d'affaires de 89,3% pour s'établir à 7,270 MTND. Le coût d'achats des marchandises vendues s'est établi à 5,400 MTND contre 2,436 MTND. Les charges financières ont augmenté de 5,2% pour atteindre 0,235 MTND. L'effectif de la société a baissé pour s'établir à 124 employés, mais la masse salariale a augmenté de 7,0% pour atteindre 0,494 MTND. Le délai moyen de règlement des fournisseurs s'est établi à 89 jours contre 82 l'année dernière.

4.5 Indicateurs d'activité au 30 Septembre 2013

Les indicateurs de la société au 30 septembre 2013 se présentant comme suit :

INDICATEURS	DU 01/07/2013 AU 30/09/2013	DU 01/07/2012 AU 30/09/2012	CUMUL 2013	CUMUL 2012	EXERCICE COMPTABLE 2012
Total des revenus (hors taxes) en TND	6 788 006	6 839 332	19 664 734	13 951 663	18 683 042
Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes) en TND	5 363 956	4 700 498	14 538 598	9 622 914	12 511 481
Charges financières en TND	220 024	145 072	726 339	466 039	590 037
Produits financiers en TND	-	-	-	-	-
Trésorerie nette en TND	-8 595 643	- 5 795 842	-8 595 643	- 5 795 842	-3 853 249
Délai moyen de règlement des fournisseurs en jours	24	97	62	56	59
Nombre de points de vente	6	6	6	6	6
Surface totale des points de vente (compte non tenu des dépôts de stocks)	1 344 m ²	1 344 m ²	1 344 m ²	1 344 m ²	1 344 m ²
Masse salariale (en TND)	422 727	376 373	1 482 052	1 173 507	1 785 891
Effectif moyen	112	133	123	117	120

Au 30 septembre 2013, les revenus cumulés se sont encore améliorés, passant à 19,664 MTND contre 13,952 MTND pour la même période de 2012, soit une progression de 40,9% en rythme annuel. Le chiffre d'affaires dépasse déjà celui réalisé durant toute l'année 2012. Les charges financières depuis le début de l'année s'élèvent à 0,726 MTND contre 0,466 MTND pour la même période de 2012, soit une hausse de 55,8%. La masse salariale a augmenté de 26,2% pour atteindre 1,482 MTND. Les délais de règlement fournisseurs sont de 62 jours contre 56 jours à la même date en 2012. Toutefois, la pression sur la trésorerie nette s'est accentuée de plus en plus la faisant passer de -5,796 MTND au 30/09/2012 à -8,595 MTND au 30/08/2013.

4.5. Facteurs de risque

► Marché

Des taux de croissance du marché des tablettes et Smartphones sensiblement plus élevés que les hypothèses retenues dans le business plan ont été observés dans des marchés émergents comparables à la Tunisie. Cellcom a pris en compte ce risque en lissant le rattrapage du marché Tunisien sur le reste du monde sur plus de 5 ans contre 2 ou 3 ans observés sur d'autres marchés émergents. En 5 ans le rattrapage retenu du marché Tunisien, se traduit par un taux de pénétration de 35% des Smartphones en 2017 contre 51% pour le reste du monde dès 2016 selon l'Institut Gartner. Il en résulte un taux moyen pondéré de croissance de 32% pour les Smartphones et de 25% 'seulement' pour les tablettes sur la période de projection retenue du Business Plan. En 2012, la croissance du marché des Smartphones a été de 43% sur le plan mondial et de 93% pour les Tablettes.

Concurrence et part de marché

L'activité de Cellcom est très concurrentielle. Les produits Evertek et HiLine font face à des produits de marques à dimension mondiale, de qualité et prix comparables. En Tunisie, Evertek bénéficie d'une notoriété certaine notamment dans le segment du 'Double SIM'. Les Smartphones Evertek seront également double SIM. Forte d'une part de marché de l'ordre de 15%, et de la confiance dont jouit la marque auprès de plus de 750.000 clients tunisiens qui ont acheté un produit Evertek à ce jour, Evertek vise 25% de part de marché à horizon de 5 ans. Cet objectif est conforté par une hypothèse de baisse moyenne des prix de vente de l'ordre respectivement de 7%, 10% et 9% sur 5 ans pour les téléphones classiques, Smartphones et Tablettes. Par ailleurs, en prévision de cette concurrence, la marge brute commerciale a été ramenée de 35,5% en 2011 à 23% à partir de 2013.

Cellcom bénéficie du support de son fournisseur en Chine avec qui elle a noué une relation de confiance et de partenariat depuis 2007. Il permet à Cellcom d'être réactif en terme de propositions de produits au regard de la concurrence.

4.6. Dépendance de l'émetteur

▶ Alliance avec Tunisie Telecom

Cellcom s'appuie sur le réseau TT Shop pour distribuer les produits de Tunisie Telecom et développer par ailleurs les ventes de produits Evertek sous forme de packset sans pack. L'accord avec Tunisie Telecom vient d'être renouvelé pour la deuxième fois sur une période de 2 ans, ce qui constitue la pratique de Tunisie Telecom appliquée à l'ensemble de ses prestataires comme Cellcom.

L'alliance commerciale de Cellcom avec Tunisie Telecom qui date de 2007, a permis de tisser un réseau de 40 TT Shops à ce jour et de développer le nombre de clients de Tunisie Télécom de 1,7 M. Un accord de principe entre les parties table sur la création de 50 TT Shops par an en moyenne. De ce fait, sur les 5 ans du Business Plan l'effort d'investissement qui incombe à Cellcom serait de l'ordre de 4 MTND.

▶ Alliance avec le Principal Fournisseur

Bien qu'elle se base sur une relation à long terme, le partenariat entre Cellcom et son principal fournisseur peut être compromis à cause d'événements tel qu'une difficulté financière ou un changement de contrôle de celui-ci.

Cellcom a noué une relation très forte avec l'un des meilleurs fournisseurs en Chine, qui non seulement lui garantit l'exclusivité sur la Tunisie mais lui offre également la même exclusivité sur l'Afrique afin de développer les ventes sur le continent dans les années à venir. A ce jour, ce fournisseur a pu résister et s'adapter à l'environnement économique mondial alors que d'autres ont cessé leur activité. Rien n'est apparu à Cellcom à ce jour qui conduit à penser que son principal fournisseur a ou pourrait avoir des difficultés pouvant mettre en cause le plan de croissance de Cellcom. Par ailleurs, Cellcom entretient d'excellentes relations avec d'autres fournisseurs potentiels répondant parfaitement aux exigences de qualité de Cellcom.

4.7. Litiges ou arbitrage en cours

La société Cellcom SARL a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant les impôts et taxes suivants :

Impôts et Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 TND dont un principal de 369 233 TND et des pénalités de retard de 125 016 TND.

Cette notification a fait l'objet d'une reprise motivée par la société Cellcom rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points à provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114 340 TND.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

4.8. Organisation de la société²⁶

Les principes fondateurs de l'organisation générale de Cellcom sont les suivants :

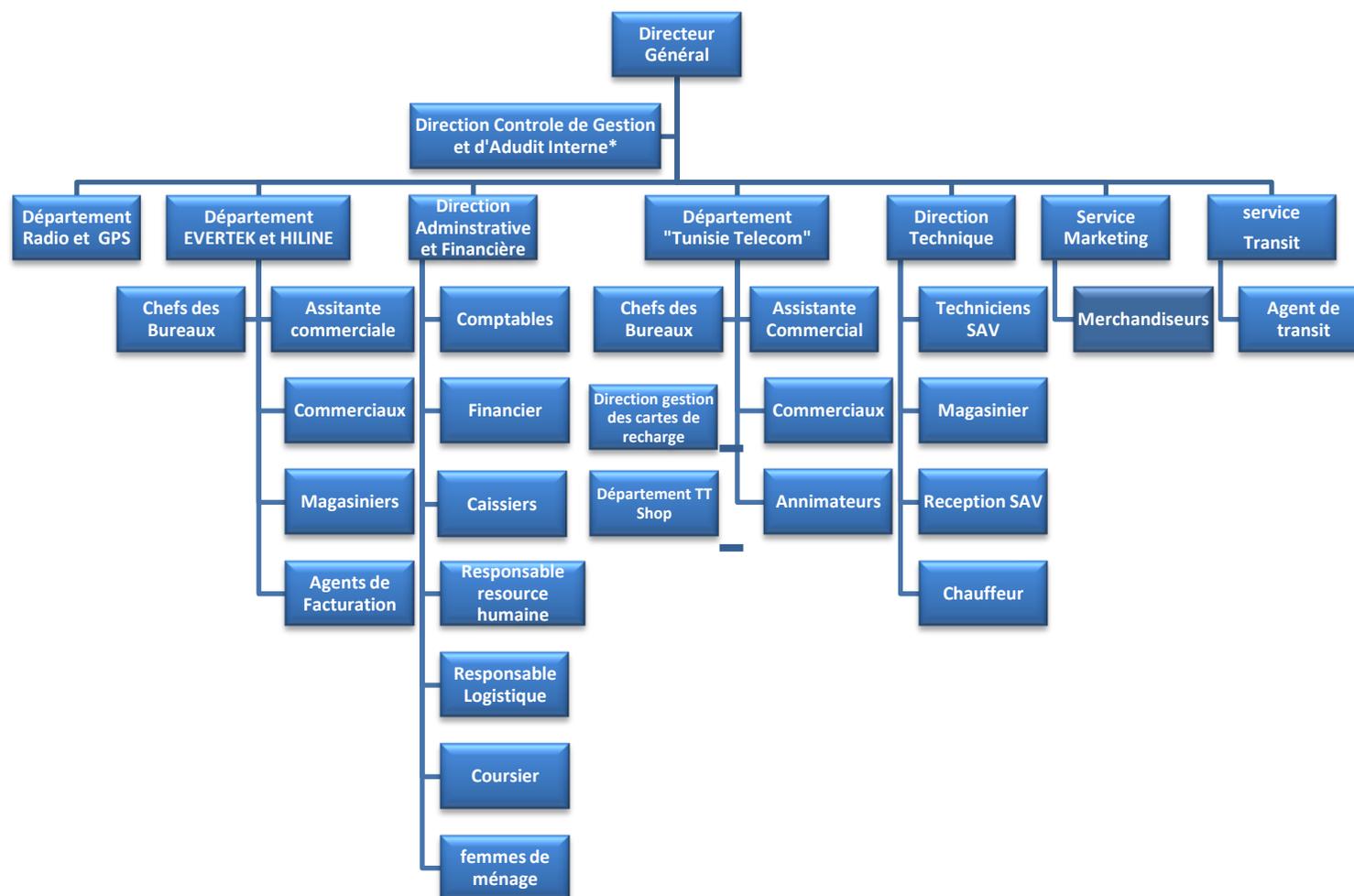
- ▶ La structuration de l'organisation obéit à une logique fonctionnelle et géographique,
- ▶ La répartition des activités et des responsabilités entre directions, départements et services est guidée par le principe de subsidiarité,
- ▶ La transversalité est garantie par une gouvernance adaptée,
- ▶ Le management par la performance et l'amélioration continue est au cœur de l'organisation pour coordonner les efforts de tous vers l'atteinte des objectifs de croissance et d'innovation continue.

Le schéma général de gouvernance au sein de la direction générale vise quatre objectifs principaux :

- ▶ Piloter les activités en vue de répondre aux objectifs d'efficacité, de qualité, et d'efficience,
- ▶ Installer la transversalité au sein de la société entre :
 - Les directions d'exploitations
 - Les fonctions de supports
- ▶ Effectuer les travaux de recherche et développement et favoriser l'avancement des projets.

L'organigramme de CELLCOM se présente comme suit :

²⁶ La société n'a pas fourni un rapport de due diligences organisationnelles et sociales.



*Selon une note de la société datée du 15 Avril 2013, la direction de Contrôle de Gestion et d'Audit Interne est assurée par Monsieur Abdelaziz BAHRI. Cette note n'est pas cohérente avec la constatation du Commissaire aux Comptes relative à l'audit interne dans son rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2012 et daté du 28 Mai 2013 qui stipule que « la société ne dispose d'une structure permanente chargée de l'audit interne » d'où le risque d' « absence de contrôle de pilotage du système de contrôle interne ».

L'organigramme général démembré les différents départements, directions et services dans la société et schématise leur disposition dans la hiérarchie. Il couvre, selon les modalités définies par la Direction Générale, l'ensemble des domaines suivants :

Les activités de la société :

- ▶ Département Radio et GPS,
- ▶ Département Téléphones mobiles « EVERTEK » et accessoires « HILINE »,
- ▶ La direction contrôle de gestion et d'audit interne,
- ▶ La direction administrative et financière,
- ▶ La direction technique,
- ▶ Le service transit,
- ▶ Le service Marketing,
- ▶ Le Département Tunisie Télécom.

4.8.1 Direction contrôle de gestion et d'audit interne

Cette direction est rattachée directement à la Direction Générale et elle se positionne en « line » dans l'organigramme.

Elle est gérée par un directeur qui s'occupe de deux volets simultanément à savoir le contrôle de gestion et l'audit interne. Cette direction est chargée de :

- ▶ **En ce qui concerne le contrôle de gestion :**
 - De coordonner la préparation des budgets annuels et des rapports d'activité mensuels,
 - D'élaborer les indicateurs de gestion de tous les services, de suivre leur évolution et d'en rendre compte à la direction générale,
 - De superviser les opérations d'inventaire et d'analyser les écarts,
 - D'élaborer les études relatives aux nouveaux projets,
 - De superviser le système d'information et de veiller à son adéquation aux besoins de la société.
- ▶ **En ce qui concerne l'audit interne :**
 - De veiller à l'application des procédures,
 - D'élaborer les notes d'organisation en cas de besoin,
 - De faire des visites inopinées aux agences et points de vente, relever les défaillances éventuelles et proposer des mesures de correction,
 - D'assister le personnel des nouveaux points de vente.

4.8.2 Département RADIO ET GPS

Ce département gère une partie de l'activité relative à la vente d'appareils radio et GPS.

Le chef du département gère à lui seul cette activité. Les principales missions qui lui sont dévolues sont :

- ▶ La prospection de marchés pour le développement de cette activité sur toute la Tunisie,
- ▶ La vente des produits mis à sa disposition par la société,
- ▶ Le dépôt et le suivi des demandes d'autorisation,
- ▶ L'installation technique des appareils chez les clients,
- ▶ Le suivi et l'analyse des données commerciales relatives à son département.

4.8.3 Département téléphones mobiles « Evertek » et accessoires « HiLine »

Ce département gère la vente des téléphones mobiles sous la marque « EVERTEK », une marque créée par la société. Les accessoires sont aussi commercialisés via ce département sous la marque « Hiline », une marque créée aussi par la société.

Le chef de département est assisté par deux chefs de bureaux situés à Sousse et à Sfax, outre une assistante commerciale, des commerciaux, des magasiniers et des agents de facturation.

Les principales missions assignées à ce département sont les suivantes :

- ▶ La conception et la mise en place de la stratégie commerciale en collaboration avec la Direction Générale,
- ▶ Le développement du réseau commercial,
- ▶ L'atteinte des objectifs de vente préétablis,
- ▶ La gestion du stock,
- ▶ La gestion des comptes clients relatifs à cette activité.

4.8.4 Direction administrative et financière

Rattaché à la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière est en relation permanente avec tous les autres départements, directions et services de la société. Elle est dirigée par un directeur qui gère une équipe de dix personnes occupant les fonctions suivantes :

- ▶ Deux comptables,
- ▶ Un financier,
- ▶ Un responsable ressources humaines,
- ▶ Un responsable logistique,
- ▶ Quatre caissiers,
- ▶ Un coursier.

Les principales missions assignées à cette direction sont :

- ▶ Assurer une gestion optimale des ressources financières de la société,
- ▶ Veiller au respect de la réglementation en vigueur en matière comptable, fiscale et sociale,
- ▶ Veiller à la préparation des états financiers de la société,
- ▶ Planifier, diriger et contrôler la gestion des ressources humaines et du patrimoine,
- ▶ Assurer les relations entre la direction et les intervenants internes et externes,

- ▶ Arrêter le budget d'investissement et de fonctionnement de la société,
- ▶ Gérer l'archive de la société.

4.8.5 Département « Tunisie Telecom »

Ce département se charge de :

1/ La vente de lignes téléphoniques de l'opérateur Tunisie Télécom. Cette activité est exercée sur tout le territoire Tunisien via des animateurs. Ces derniers, rattachés au chef de département, exécutent le plan d'action et de promotion établi par l'opérateur Tunisie Télécom et apportent à la société les contrats de cession de lignes établis suites aux actions d'animation.

Cette activité est gérée par un responsable au quel sont attachés deux chefs de bureaux, une assistante commerciale et plusieurs commerciaux.

Toute cette équipe doit réaliser les missions suivantes :

- ▶ Négocier les contrats commerciaux relatifs à cette activité,
- ▶ Mettre en place la stratégie commerciale défini en partenariat avec l'opérateur téléphonique,
- ▶ Développer le réseau commercial et le chiffre d'affaires.

2/ L'achat et de la vente des cartes de recharges téléphoniques de l'opérateur « Tunisie Télécom » ainsi que des appareils de recharges électroniques « TPE ».

Cette activité est composée de deux services :

- ▶ Service de vente d'appareils TPE : géré par un responsable, ce service assure la vente des appareils sur tout le territoire tunisien.
- ▶ Service de vente des cartes de recharges et de recharges électroniques directes dénommées « light » : ce service est géré par 5 responsables répartis en bureaux régionaux situés à :
 - Tunis (deux bureaux)
 - Sousse
 - Le Kef
 - Sfax

En outre, cette activité doit accomplir les missions suivantes :

- ▶ L'achat des cartes de recharges et des appareils de recharges électroniques : Etude des besoins, négociation des prix et des clauses contractuelles, passation des commandes, etc.,
- ▶ Prospection de nouveaux points de vente potentiels,
- ▶ L'atteinte des objectifs de vente prédéfinis,
- ▶ La gestion des comptes clients relatifs à cette activité,
- ▶ La gestion du stock.

3/ La création de points de vente sous l'enseigne « TT SHOP » en collaboration avec l'opérateur téléphonique Tunisie Télécom. Les boutiques TT SHOP commercialisent les produits de Tunisie Télécom ainsi que les appareils et accessoires téléphoniques de toute marque.

Cette activité est gérée par un responsable qui dirige une équipe de commerciaux ainsi que des agents de bureaux.

Leurs principales tâches sont les suivantes :

- ▶ Prospection du marché afin d'ouvrir de nouveaux points de vente,
- ▶ Assistance pour l'ouverture des points de vente : Recherche du local, obtention des autorisations administratives nécessaires, obtention de l'accord de Tunisie Télécom, etc.
- ▶ Assistance dans l'exploitation durant les 3 premières années.

4.8.6 Direction technique

La direction technique intervient sur deux niveaux : en amont et en aval de l'opération de commercialisation. De ce fait, elle assure deux types de service :

- ▶ l'essai et test des nouveaux produits avant leur lancement sur le marché. Cette opération est faite en post-développement,
- ▶ le service après vente.

Ce dernier service couvre tous les produits commercialisés par la société. Il est assuré par des bureaux régionaux situés à :

- ▶ Tunis
- ▶ Sfax
- ▶ Sousse
- ▶ Nabeul

La direction technique est gérée par un directeur à la tête d'une équipe de techniciens et de magasiniers. Ces derniers gèrent le stock des pièces de rechange nécessaires à l'activité de service après vente.

4.8.7 Service marketing

Le service marketing opère pour toutes les activités de la société.

Ses principales missions sont les suivantes :

- ▶ Elaborer le budget annuel de marketing ainsi que le plan marketing par site,
- ▶ Concevoir les différents supports publicitaires,
- ▶ Assurer la communication externe,
- ▶ Effectuer le merchandising sur tous les points de vente de la société,
- ▶ Promouvoir les nouveaux produits en vue de leur introduction sur le marché.

Afin de réaliser ces missions, le service marketing est géré par deux responsables, l'un se charge de la promotion des produits Evertek et l'autre des produits de Tunisie Télécom. Ils ont sous leur responsabilité des merchandiseurs.

4.8.8 Service transit

Ce service s'occupe du volet administratif et logistique des importations. Il est géré par un responsable transit assisté par un agent. Les principales missions qui lui sont dévolues sont les suivantes :

- ▶ Préparer le dossier des importations (les déclarations douanières, les autorisations administratives spécifiques, le règlement des droits et taxes...),
- ▶ Veiller au dédouanement des marchandises,
- ▶ S'assurer de la sortie des marchandises et de leurs arrivées aux entrepôts de la société,
- ▶ Assurer la relation avec la douane.

4.9. Système d'information

Depuis sa création, Cellcom a mis en place le logiciel Sage (Version 8.00) et ce pour la tenue de la comptabilité, la facturation, la gestion de stock et la gestion des ressources humaines.

La société a veillé à la mise à jour de ce logiciel à travers une convention avec son développeur. Aujourd'hui, Cellcom dispose de la version 16.05 du logiciel Sage SQL commercial et comptabilité en mode DEA, et la version 20.00 du logiciel Sage paie.

Le système d'information de Cellcom a connu une évolution très sensible ces dernières années en vue d'accompagner le développement de l'activité de l'entreprise et lui offrir les outils et supports nécessaires.

En 2007, Cellcom s'est procurée un logiciel auprès de WAYKOS pour sécuriser et faciliter les connexions en VPN, permettant une gestion plus fluide sur une base de données commune.

En 2009, la société a acquis le logiciel LOTUS Notes pour la gestion de sa trésorerie et le suivi des règlements client et des versements en banque.

En 2011, Cellcom a développé un logiciel de SAV pour permettre aux clients le suivi de la réparation de leurs téléphones sur le net.

En 2012, la société a développé un deuxième logiciel spécifique pour le service Tunisie Télécom, qui permet de suivre les cartes SIM et de gérer les contrats de Tunisie Télécom. Cellcom a acheté un logiciel et des terminaux pour les commerciaux pour qu'ils puissent consulter le niveau de stocks et les soldes des clients et lancer les commandes à distance sur le système. Ce logiciel joue, ainsi, le rôle d'un GPS pour le suivi de la force de vente.

Pour le nouveau produit d'EVERTEK, à savoir le GPS on line, la société a développé son propre logiciel.

4.10. Politique sociale

Cellcom mène une politique de ressources humaines active. La société veille à assurer une cohérence des ressources disponibles tout en adoptant le coût de fonctionnement. La gestion des ressources humaines vise principalement à :

- Augmenter l'attractivité de la société afin d'attirer et de fidéliser les talents,
- Reconnaître et valoriser la diversité et le dynamisme des collaborateurs,
- Accompagner le développement et l'évolution des différents métiers de la société,
- Favoriser la cohésion par le partage de valeurs communes,
- Mettre l'accent sur le management et le développement personnel.

- Stimuler la transversalité, les synergies et la mutualisation des pratiques et des savoir-faire entre les différentes Direction et Services.

► **Effectif :**

L'effectif au sein de Cellcom a passé de 68 fin 2009 à 120 fin 2012 (dont 56 dans le cadre d'une action commerciale temporaire avec Tunisie Télécom). Le taux de rotation est relativement important dans le Service Après Vente et les promoteurs de vente, en raison de la particularité de ces fonctions.

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'effectif de Cellcom depuis 2009 :

	2010	2011	2012
Effectif au 1^{er} Janvier	68	73	82
Nouveaux recrutés	45	21	78
Départs	40	12	21
Effectif au 31 Décembre	73	82	120
Dont cadres	22	26	24

L'année 2013 coïncide avec la fin des contrats de travail pour une cinquantaine de promoteurs commerciaux dans le cadre de l'action commerciale avec Tunisie Telecom. Néanmoins, et en raison du plan de développement envisagé par Cellcom, le management de la société a décidé de les maintenir, et de renforcer l'équipe par le recrutement de trois cadres et quatre techniciens.

Le taux d'encadrement de la société est de 20,0% au 31/12/2012 contre 31,7% au 31/12/2011 et 30,1% au 31/12/2010.

► **Politique de rémunération**

La société n'est pas régie par une convention collective particulière. Ainsi, les niveaux de rémunération sont négociés contractuellement et au cas par cas avec chaque salarié de sorte à rémunérer chacun en fonction de la responsabilité et/ou la valeur du travail qu'il réalise, son expérience, sa formation et diplômes, et son ancienneté. L'ensemble du personnel jouit d'une couverture sociale conforme aux dispositions du code de travail, de primes de scolarité, de mariage, de naissance et d'Aïd El Kebir, ainsi que des tickets restaurant. Les cadres et la plupart des employés bénéficient, de plus, d'une assurance groupe.

Pour les rémunérations spécifiques à chaque poste, les commerciaux ont une prime trimestrielle sur les quantités vendues, alors que les techniciens ont une prime tous les quatre mois sur les quantités réparées. Les gestionnaires ont une prime de bilan annuelle. En outre, les chefs de département et les directeurs ont droit à une voiture de fonction.

► **Politique de formation**

La politique de formation, autre axe majeur de la gestion des ressources humaines au sein de Cellcom, se fonde sur la volonté de valorisation du capital humain et d'amélioration continue des compétences.

Les actions de formation engagées découlent :

- D'un plan de formation défini et élaboré en amont par la Direction Générale qui prévoit des cycles de formations axés sur des thèmes adaptés,
- Des demandes individuelles de formation qui sont étudiées par la Direction de la société.

4.11. Politique d'investissement

Cellcom a conclu un partenariat stratégique avec Tunisie Télécom dans le cadre de la création des points des boutiques TT Shop. Au regard du succès rencontré par ce concept, Cellcom et Tunisie Telecom comptent ouvrir 50 TT Shops en moyenne par an. Cellcom participe dans les frais d'agencement des magasins TT Shop à hauteur de 10 000 DT en moyenne par magasin. Par ailleurs, afin d'accompagner sa croissance et se rapprocher d'avantage de ses clients Cellcom compte acquérir de nouveau matériel roulant ainsi qu'agencer 4 Evertex Stores et en créer 2 nouveaux en 2013. Avec les TT Shops, Evertex Stores et réseau historique de grossistes, Cellcom jouit d'un réseau de distribution parmi les plus étendus en Tunisie.

	Unité	Hypothèses d'Investissement						
		2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p	
TT Shops								
Nombre de Boutiques à ouvrir	Nombre	-	50	50	50	50	50	50
Coût d'agencement par Boutique	TND	10 000	-	-	-	-	-	-
Durée d'Amortissement	Années	3	-	-	-	-	-	-
Matériel Roulant								
Nombre de renouvellements par an								
Véhicule Utilitaire	Nombre	-	2	2	2	2	2	2
Prix d'acquisition par véhicule	TND	22 000	-	-	-	-	-	-
Nombre de nouveaux véhicules								
Véhicule utilitaire	Nombre	-	2	2	2	2	2	2
Prix d'acquisition par véhicule	TND	30 000	-	-	-	-	-	-
Grand Gabarie	Nombre	-	1	-	-	-	-	-
Prix d'acquisition par véhicule	TND	100 000	-	-	-	-	-	-
Durée d'Amortissement	Années	3	-	-	-	-	-	-
Agences Service Apres Vente								
Nombre d'Agences à Réaménager	Nombre	-	4	-	-	-	-	-
Nombre d'Agences à Ouvrir	Nombre	-	2	-	-	-	-	-
Coût d'Agencement par Agence	TND	10 000	-	-	-	-	-	-
Durée d'amortissement	Années	3	-	-	-	-	-	-
Loyer Mensuel	TND	1 000	-	-	-	-	-	-
Personnel Additionnel par Agence	Nombre	2	-	-	-	-	-	-
Salaire moyen par personne	TND	500	-	-	-	-	-	-

En TND	Détails Investissement					
	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Investissement Agencement TT Shops	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Investissement Acquisition Véhicules	204 000	104 000	104 000	104 000	104 000	104 000
Agences Service Apres Vente	60 000	-	-	-	-	-
Total	764 000	604 000	604 000	604 000	604 000	604 000

De part sa nature l'activité de Cellcom est consommatrice de besoin en fonds de roulement. La gestion rigoureuse de la trésorerie est un facteur clé de succès de l'activité.

Le besoin de trésorerie varie au cours de l'exercice comptable en fonction des commandes, livraisons et paiements des clients. Par conséquent, une réserve de trésorerie est nécessaire pour faire face à des pics de besoin de trésorerie qui a été estimé autour de 8,000 MTND au regard de la croissance attendue détaillée précédemment.

Cellcom prévoit qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre de sa stratégie de différenciation et la montée en puissance de la notoriété de sa marque Evertek, les conditions de délais clients et fournisseurs devraient s'améliorer progressivement tel qu'illustré dans le tableau ci-dessous, alors que ceux liés au stock, actif et passif circulant sont maintenus stables :

Délai	Unité	Délais Actif et Passif Circulant								
		2010	2011	2012	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018p
Recouvrement Clients	Jours CA	137	135	174	127	127	127	127	127	127
Règlement Fournisseurs	Jours Achats Consommés	180	152	201	129	125	119	114	110	108
Ecoulement du Stock	Jours Achats Consommés	109	90	155	76	76	76	76	76	76
Autre actif Circulant	Jours CA	60	56	52	40	40	40	40	40	40
Autre Passif Circulant	Jours Autres Charges d'Exploitation	142	246	87	142	140	140	140	140	140

Cette amélioration des délais compense partiellement la consommation de trésorerie liée à l'effet de la croissance du chiffre d'affaires et le besoin en fonds de roulement qu'il induit.

En MTND	Variation du Besoin en Fonds de Roulement							
	2011	2012	2013p	2014p	2015p	2016p	2017p	2018 p
Δ Créances Clients	-691 594,509	-371 975,807	-3 900 926,253	-1 537 069,651	-2 586 025,576	-4 224 296,851	-4 033 178,008	-3 388 693,554
Δ Stocks	349 684,718	-1 420 410,793	-181 511,810	-696 734,783	-1 172 045,685	-1 913 662,067	-1 827 550,056	-1535 269,229
Δ Autres Actifs Courants	-111 381,152	942 760,434	-1 902 395,356	-509 590,987	-816 733,122	-1 334 141,158	-1 273 780,931	-1 070 236,231
Δ Autres Passifs Courants	0,000	-21 895,412	1 069 230,038	151 908,316	261 559,66	392 040,246	380 126,326	333 026,761
Δ Dettes Fournisseurs	795 277,781	-706 146,904	1 648 765,219	851 864,323	1 433 209,566	2 341 161,166	2 235 240,577	1 878 058,771
Variation du BFR	341 986,838	-1 577 668,482	-3 266 838,161	-1 739 622,782	-2 880 034,951	-4 738 898,663	-4 519 142,092	-3 783 113,482

4.12 Analyse SWOT

► Forces

- Plus de 600 000 clients ont acheté un produit de la marque Evertek. Si l'on extrapole sur les familles et cercle proche de connaissances, la notoriété d'Evertek est acquise pour l'ensemble des Tunisiens en âge d'acquérir ou d'utiliser nos produits.
- Le management de Cellcom a démontré sa capacité à réaliser une croissance rentable de plus de 100% l'an en moyenne. En 3 ans Evertek a réussi à accaparer 15% de part de marché des téléphones mobiles en Tunisie.
- Evertek jouit d'un réseau de distribution quasi unique en Tunisie : plus de 1000 points de vente, d'un parc automobile de 43 voitures et d'une force commerciale de 100 personnes. Ce réseau est appelé à se renforcer avec le programme d'ouverture de 300 TT Shops dans les 6 ans.

► Faiblesses

- Le plan de croissance d'Evertek s'appuiera en partie sur les 300 TT Shops projetés. Le non renouvellement du contrat de partenariat entre Tunisie Telecom et Cellcom pourrait avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaire et la distribution des produits de Cellcom. Cet impact ne devrait pas être significatif selon Cellcom car le réseau de Tunisie Telecom pourra continuer de distribuer les produits Evertek. La part des revenus retenus dans le business plan liés à l'alliance avec Tunisie Telecom ne représente à terme que 3% de l'ensemble du chiffre d'affaires.
- La stratégie de croissance de Cellcom s'appuie sur son principal fournisseur Chinois. Cependant, Cellcom est confiante dans sa capacité de substituer ce fournisseur par autre en cas de besoin.
- Bien qu'elle entretienne d'excellentes relations avec d'autres fournisseurs potentiels répondant parfaitement à ses exigences de qualité, la société Cellcom reste actuellement dépendante de son principal fournisseur chinois.

► Opportunités

- Le marché des Smartphones et Tablettes est parmi les rares marchés en très forte croissance dans le monde pour les mêmes raisons sociologiques sur lesquelles repose la croissance rapide de Facebook de part le monde notamment en Tunisie.
- Les tunisiens ont démontré leur engouement envers la téléphonie mobile et l'internet. Les Smartphones et Tablettes d'Evertek viendront accompagner cet engouement en favorisant la mobilité en plus de l'accès à internet.
- Le taux d'équipement en produits électroménagers laisse encore une marge de progression attractive pour la distribution de produits sous marque Evertek comme les téléviseurs, climatiseurs et machines à laver.

► Menaces

- Le secteur de la téléphonie mobile évolue rapidement et les opérateurs bien implantés aujourd'hui ne sont pas à l'abri d'un retournement de marché. Nokia et RIM (Blackberry) ont été victimes de leur lenteur dans l'adaptation aux évolutions rapides du marché. Cellcom a mis du temps à trouver le fournisseur qui l'accompagne à ce jour dans sa croissance et qui lui assure une adaptation aux évolutions de l'industrie.
- Le marché des téléphones portables et tablettes en Tunisie est caractérisé par une offre en dehors du circuit de distribution organisé.

Chapitre V : Patrimoine - Situation financière - Résultats

5.1. Patrimoine de Cellcom au 31/12/2012

5.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 12 715 TND contre 1 640 TND au 31 décembre 2011 :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011	VARIATION
Logiciels	127 473,875	111 333,875	16,140
Amortissement logiciels	-114 758,001	-109 693,166	-5,065
Net	12 715,874	1 640,709	11 075,165

5.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 400 633 TND contre 238 352 TND au 31 décembre 2011 :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011	VARIATION
Matériel & Outillage	112 858,341	111 457,482	1 401
Matériel de transport	45 266,451	120 260,451	-74 994
Agencements, Aménagements et Installations	383 504,635	123 587,990	259 917
Mobilier Matériel de Bureau	144 229,757	136 200,967	8 029
Matériel informatique	228 774,764	186 215,961	42 559
Total	914 633,948	677 722,851	236 911
Amortissements Matériel & Outillage	-100 149,156	-97 097,557	-3 052
Amortissements Matériel de transport	-35 948,450	-56 282,450	20 334
Amortissements Agencements et Aménagements & Installations	-88 962,699	-39 188,759	-49 774
Amortissements Equipements de bureau	-105 254,582	-90 526,784	-14 728
Amortissements Matériel informatique	-183 685,131	-156 275,231	-27 410
Total	-514 000,018	-439 370,780	-74 629
Net	400 633,930	238 352,071	162 282

5.1.3 Immobilisations à statut juridique particulier

Il s'agit de matériel roulant acquis dans le cadre d'opérations de leasing. Leur valeur brute est passée de 334 989 TND au 31/12/2011 à 459 253 TND au 31/12/2012 :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011	VARIATION
Matériel de transport à statut juridique particulier	459 253,955	334 989,995	124 264
Amortissements Matériel de transport à statut juridique particulier	-240 265,217	-133 530,774	-106 734
Total	218 988,738	201 459,221	17 530

5.1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières de Cellcom sont composées de :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2011	SOLDE 2010	VARIATION
Titres de participation	28 000,000	28 000,000	0
Dépôts et cautionnements	21 600,323	14 750,911	6 849
Provisions pour dépréciations des dépôts et cautionnements	-6 290,323	-6 290,323	0
Total	43 310,000	36 460,588	6 849

5.1.5 Etat des acquisitions et des cessions postérieurement au 31/12/2012

Désignation	Montant (en TND)	Nature
Logiciels	21 000,000	Acquisition
Matériel et Outillage	10 000,000	Acquisition
Agencement Aménagement et Installation	217 807,434	Acquisition
Mobilier Matériel de bureau	446,949	Acquisition
Matériels informatiques	3 195,000	Acquisition

5.2. Patrimoine de Cellcom au 30/06/2013

5.2.1 Immobilisations incorporelles

► Immobilisations incorporelles

INTITULE DES COMPTES	30/06/2013	30/06/2012	VARIATION
Logiciels	148 473.875	127 473,875	21 000
Amortissement logiciels	-121 354.603	-112 225,584	9 129,019
Net	27 119,272	15 248,291	11 870,981

5.2.2. Immobilisation corporelles

DESIGNATIONS	VALEUR AU 30/06/2013	Dotations aux Amortissements	Valeur Comptable Nette	VALEUR AU 30/06/2012	Dotations aux Amortissements	Valeur Comptable Nette
Matériel & Outillage	122 858,341	-102 516,599	20 341,742	111 457,482	-98 616,269	12 841,213
Matériel de Transport	45 266,451	-38 281,450	6 985,001	45 260,451	-33 610,451	11 650,000
Agencement Aménagement Installation	601 312,069	-155 223,463	446 088,606	282 530,338	-58 358,178	224 172,160
Equipement de Bureau	144 676,706	-110 905,263	33 771,443	142 314,651	-97 712,641	44 602,010
Matériel Informatique	231 969,764	-197 275,487	34 694,277	216 920,111	-169 130,849	47 789,262
Total	1 146 083,331	604 202,262	541 881,069	798 483,572	457 428,387	341 055,185

5.2.3 Immobilisations à statut juridique particulier

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	VARIATION
Matériel de Transport à statut juridique particulier	459 253,955	431 842,787	27 411,168
Amortissements	-297 763,332	-182 073,306	115 690,026
Net	161 490,623	249 769,481	-88 278,858

5.2.4. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières totalisent, au 30 juin 2012, la somme de 43 310 TND et se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	Variation
Titres de participation	28 000,000	28 000,000	0
Dépôts et cautionnements	21 600,323	20 850,911	749,412
Provisions pour dépréciations des dépôts et cautionnements	-6 290,323	-6 290,323	0
Total	43 310,000	42 560,588	749,412

5.3. Etats financiers comparés au 31/12/2012

5.3.1 Bilans (en TND)

ACTIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS NON-COURANTS				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles	IV - 1	127 473,875	111 333,875	110 093,875
Amortissements		-114 758,001	-109 693,166	-96 691,466
Immobilisations corporelles	IV - 1	914 633,948	677 722,851	576 086,430
Amortissements		-514 000,018	-439 370,781	-370 444,557
Immobilisations corporelles a statut juridique particulier	IV - 1	459 253,955	334 989,995	135 471,383
Amortissements		-240 265,217	-133 530,774	-70 588,556
Immobilisations financières	IV - 2	49 600,323	42 750,911	14 750,911
Provisions		-6 290,323	-6 290,323	-6 290,323
Total des actifs immobilisés		675 648,542	477 912,588	292 387,697
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		675 648,542	477 912,588	292 387,697
ACTIFS COURANTS				
Stocks	IV - 3	5 329 510,314	3 909 099,521	4 258 784,238
Provisions		-433 764,172	-433 764,171	-245 795,695
Clients et comptes rattachés	IV - 4	9 040 931,081	8 668 955,274	7 977 360,765
Provisions		-1 525 668,332	-1 111 994,686	-1 065 474,163
Autres actifs courants	IV - 5	2 677 697,079	3 620 457,513	3 509 076,361
Provisions		-998 712,520	-988 870,270	-929 996,800
Liquidités et équivalents de Liquidités	IV - 6	2 668 485,226	1 468 234,625	1 655 197,614
Provisions		-3 875,718	-3 875,718	-3 875,718
Total des actifs courants		16 754 602,958	15 128 242,088	15 155 276,602
TOTAL DES ACTIFS		17 430 251,500	15 606 154,676	15 447 664,299

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		2 103 750,000	510 000,000	510 000,000
Réserve légales		51 000,000	51 000,000	51 000,000
Résultats reportés		36 009,896	9 760,773	9 750,469
Effet des modifications comptables			-9 985,869	-18 544,332*
TOTAL DES CAPIT PROP AV RESUL DE L'EXERCICE		2 190 759,896	560 774,904	552 206,137
RESULTAT DE L'EXERCICE		415 371,658	1 629 984,992	960 891,767
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	IV - 7	2 606 131,554	2 190 759,896	1 513 097,904
Passifs non courants				
Emprunts auprès des établissements financiers		82 934,251	104 829,663	26 797,510
Provisions		114 340,425	58 400,425	299 787,820
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	IV - 8	197 274,676	163 230,088	326 585,330
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV - 9	6 905 583,819	6 563 665,091	7 004 800,982*
Autres passifs courants	IV - 10	1 106 274,074	2 588 027,355*	1 564 022,550**
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV - 11	6 614 987,377	4 100 472,246*	5 039 157,533**
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		14 626 845,270	13 252 164,692	13 607 981,070
TOTAL DES PASSIFS		14 824 119,946	13 415 394,780	13 934 566,400
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		17 430 251,500	15 606 154,676	15 447 664,299

*chiffres retraités à des fins de comparabilité

**Ces chiffres n'ont pas été reclassés à des fins de comparabilité au même titre que ceux de 2011.

5.3.3 Etats de Résultat

En TND	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Produits D'exploitation				
Revenus		18 734 975,426	23 289 518,458	20 558 385,665
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	V - 1	18 734 975,426	23 289 518,458	20 558 385,665
Autres Revenus		440 675,275	115 763,278	695 426,599
TOTAL REVENUS		19 175 650,701	23 405 281,736	21 253 812,264
Charges D'exploitation				
Variation de stocks		796 149,848	-1 227 576,792	1 003 031,334
Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés *	V - 2	-13 321 054,921	-14 548 303,353	-15 203 495,326
Charges de personnel	V - 3	-1 785 890,555	-1 485 714,548	-1 387 916,203
Dotations aux amortissements et provisions	V - 4	-618 487,156	-122 734,569	-341 981,291
Autres charges d'exploitation	V - 5	-3 026 555,861	-2 682 187,685	-2 865 023,533
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-17 955 838,645	-20 066 516,947	-18 795 385,019
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 219 812,056	3 338 764,789	2 458 427,245
Charges financières nettes	V - 6	-590 037,043	-726 219,595	-1 201 587,446
Autres gains ordinaires		21 246,032	33 209,637	15 438,457
Autres pertes ordinaires	V - 7	-7 207,487	-284 041,639	-27 685,789
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		643 813,557	2 361 713,192	1 244 592,467
Impôts sur les bénéfices		228 441,900	731 728,200	283 700,700
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		415 371.657	1 629 984,992	960 891,767
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES		-	- 9 985,869	-18 544,332**
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		415 371.657	1 619 999,123	942 347,435**

*Il s'agit des achats de marchandises et non des achats de marchandises consommées. La variation des stocks de marchandises figure séparément au niveau de la rubrique « variation de stocks ».

** Chiffres retraités à des fins de comparabilité.

5.3.4 Etats de flux de trésorerie

En TND	Note	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Résultat net		415 371,658	1 629 984,992	960 891,767
Ajustement pour :				
Dotations aux amortissements et Provisions		832 767, 499	724 310,210	1 663 086,113
Reprise sur Provision		-214 280,343	-601 575,641	-1 294 659,820
Variation des Stocks		-1 420 410,793	349 684,717	-1 775 427,461
Variation des Créances		-371 975,807	-691 594,509	-1 172 419,372
Variation des Autres Actifs		942 760,434	-111 381,152	3 494 122,526
Variation des Passifs Non Courant		0,000	0,000	-19 734,749
Variation des Fournisseurs et Autres Passifs*		-544 290,767	795 277,781	-332 499,982*
Plus Value de Cessions		-6 000,000	-16 200,000	
Transfert de Charge**			-9 985,869	-18 544,332
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION*	VI - 1	-366 058,119	2 068 520,529	1 504 814,690
FLUX DE TRESORERIE NET ERELATIF AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-367 772,057	-302 395,033	-161 372,322
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		48 500,000	16 200,000	58 900,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-6 849,412	0,000	-1 900,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		0,000	0,000	0,000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	VI - 2	-326 071,469	-286 195,033	-104 372,322
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaissements suite à l'émission d'actions		0,000	0,000	0,000
Dividendes et autres distributions		-515 646,530	-1 026 676,470	0,000
Encaissements provenant des emprunts		0,000	0,000	0,000
Remboursements d'emprunts		-95 194,282	78 032,153***	0,000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	VI - 3	-610 840,812	-948 644,317	0,000
Variation de trésorerie*		-1 302 970,400	833 681,178	1 400 442,368
Trésorerie au début de l'exercice		-2 550 278,740	-3 383 959,919	4 784 402,287
Trésorerie à la clôture de l'exercice*	VI - 4	- 3 853 249,140	-2 550 278,740	-3 383 959,919

*Données Retraitées à des fins de comparabilité

** il s'agit plutôt du solde du compte modifications comptables affectant les résultats reportés.

*** il s'agit d'un flux de signe positif (encaissement), en contradiction avec l'intitulé de la rubrique « Remboursement d'emprunts ». Le Commissaire aux Comptes a justifié ce montant par sa note du 19 novembre 2013. Voir ladite note à la page 132.

5.4. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2012

I- Présentation de la société

La société Cellcom a été créée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en décembre 1997. Elle a pour objet le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication.

En novembre 2012, l'objet social a été étendu à la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévisions, des récepteurs et des paraboles.

La société a été transformée en société anonyme en décembre 2012.

II- Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le dinar tunisien. La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III- Principales règles et méthodes comptables appliquées

1- Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2- La comptabilité de la société Cellcom SARL est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal de banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers

IV- Notes relatives à l'Actif

1- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 632 339 TND contre 444 452 TND au 31 décembre 2011 :

DESIGNATIONS	VALEUR AU 01/01/2012	ACHATS	CESSIONS	VALEUR AU 31/12/2012	TAUX	AMORTISSEMENTS			CUMUL	VCN
						ANT	EXERC	REPRISES		
LOGICIEL INFORMATIQUE	111 333,875	16 140,000		127 473,875	33%	109 693,166	5 064,835		114 758,001	12 715,874
MATERIEL OUTILLAGES	111 457,482	1 400,859		112 858,341	15%	97 097,556	3 051,600		100 149,157	12 709,184
MATERIEL DE TRANSPORT	120 260,451	6,000	-75 000,000	45 266,451	20%	56 282,450	12 166,000	-32 500,000	35 948,449	9 318,002
AGENC AMEN INSTLLATION	123 587,990	259 916,645		383 504,635	10%	39 188,759	49 773,940		88 962,699	294 541,936
EQUIPEMENT BUREAU	136 200,967	8 028,790		144 229,757	20%	90 526,784	14 727,798		105 254,582	38 975,175
MATERIEL INFORMATIQUE	186 215,961	42 558,803		228 774,764	33%	156 275,231	27 409,900		183 685,131	45 089,633
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	334 989,995	124 263,960		459 253,955	33.33%	133 530,774	106 734,443		240 265,217	218 988,738
TOTAL	1 124 046,721	452 315,057	-75 000,000	1 501 361,778		682 594,721	218 928,515	-32 500,000	901 523,236	632 338,542

2- Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent, au 31 décembre 2012, la somme de 43 310 TND et se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Titres de participation	28 000,000	28 000,000
Dépôts et cautionnements	21 600,323	14 750,911
Provisions pour dépréciations des dépôts et cautionnements	-6 290,323	-6 290,323
Total	43 310,000	36 460,588

3- Stocks

Les stocks nets totalisent au 31 décembre 2012, la somme de 4 895 746 TND contre 3 475 335 TND au 31 décembre 2011 :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Stocks de marchandises	5 329 510,314	3 909 099,521
Provisions pour dépréciation des stocks	-433 764,172	-433 764,171
Total Stock Net	4 895 746,142	3 475 335,350

4- Clients et Comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 31 décembre 2012 un solde net de 7 515 263 TND qui se détaille comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Clients	3 581 434,733	4 136 972,760
Client échange	2 386,321	1 689,696
Clients retenues de garanties	15 446,790	15 446,790
Effet a recevoir	594 506,100	494 604,377
Traites cautionnées	2 977 901,358	2 849 645,331
Clients douteux	280 972,643	281 227,941
Chèques impayés	1 304 774,070	630 533,234
Traite impayés	283 509,066	258 835,145
Total Clients et comptes rattachés bruts	9 040 931,081	8 668 955,274
Provisions pour dépréciation de clients	-280 972,642	-281 227,940
Provision pour clients chèques impayés	-998 138,115	-619 864,081
Provisions sur clients effets impayés	-246 557,575	-193 952,685
Provision sur effet à escompter et chèques impayés		-16 949,980
Total Provision pour dépréciation	-1 525 668,332	-1 111 994,686
Total Net	7 515 262,749	7 556 960,588

5- Autres Actifs Courants

Cette rubrique totalise 1 678 984 TND au 31 décembre 2012 contre 2 631 587 TND au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Avances & acomptes aux personnels		853,577
Charges constatées d'avance	34 466,001	63 902,672
Comptes transitoires	601 962,729	1 325 295,152
Débiteurs et créditeurs divers	1 591 878,794	1 567 615,023
Impôts et taxes	437 876,180	632 421,194
Prêts au personnel	11 513,075	30 369,895
Total autres actifs courants	2 677 969,779	3 620 457,513
Provisions pour dépréciation	-998 712,520	-988 870,270
Total Net	1 678 984,259	2 631 587,243

6- Liquidités et Equivalents de Liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 2 664 210 TND au 31 décembre 2012 contre 1 464 359 TND au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Virements en instance	318 631,041	206 726,327
Effets et chèques à l'encaissement	943 680,323	232 440,888
BIAT	6 020,880	31 713,462
BH	73 090,932	297 025,492
Amen Bank		1 638,800
CCP	19 391,480	15 028,980
Tunisie Factoring	1 107 243,185	541 021,360
Caisse commerciale	181 291,190	128 229,757
Caisse courante	19 136,195	14 409,559
Total brut	2 668 485,226	1 468 234,625
Provisions sur effets à l'encaissement	-3 875,718	-3 875,718
Total Net	2 664 609,508	1 464 358,907

7- Capitaux propres ²⁷

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde 01/01/2012	Modifications comptables	Affectation du résultat de 2011	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	Solde au 31/12/2012
Capital social	- 510 000			- 1 593 750		- 2 103 750
Réserves légales	- 51 000					- 51 000
Résultats reportés	- 9 761		- 1 619 999	1 593 750		- 36 010
Modifications comptables	9 986	-9 986				0
Résultat de l'exercice	- 1 629 985	9 986	1 619 999		- 415 372	- 415 372
Total Capitaux Propres	- 2 190 760	0	0	0	- 415 372	- 2 606 132

8- Passifs Non Courants

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2012, un montant de 197 275 TND contre 163 230 TND au 31 décembre 2011. Elle se détaille comme suit :

²⁷ Voir la note rectificative relative au tableau de variations des capitaux propres page 136

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Provisions pour risques et charges	114 340,425	58 400,425
Emprunt HANNIBAL LEASE	82 934,251	104 829,663
Total	197 274,676	163 230,088

9- Fournisseurs et Comptes rattachés

Les dettes fournisseurs totalisent au 31 décembre 2012 un montant de 6 905 584 TND. Elles se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Fournisseurs locaux	2 829 430,464	1 984 935,376
Fournisseurs étrangers	4 052 503,804	4 522 196,926
Fournisseur d'exploit effet à payer	13 313,923	56 532,789
Fournisseurs factures non parvenues	10 335,628	
Total	6 905 583,819	6 563 665,091

10- Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 31 décembre 2012, un solde de 1 106 274 TND qui se détaille comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Associés-Dividendes à payer	200 000,000	715 646,530
Assurance groupe	3 354,239	2 864,642
Autres débiteurs et créditeurs divers	91 592,810	27 290,936
Avances clients	21 078,071	66 714,206
Charges à payer	187 385,000	211 746,477
Dettes envers le personnel	164 211,387	134 739,220
Dettes fiscales	141 147,095	1 151 794,749
Dettes sociales	103 860,268	83 585,721
Recettes en instance d'affectation	193 644,874	193 644,874
Total	1 106 273,744	2 588 027,355

11- Concours bancaires et Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise 6 614 987 TND au 31 décembre 2012. Elle se détaille comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Crédit de financement en devises	2 042 359,142	1 085 706,275
Banque de l'Habitat	1 611 827,495	611 195,796
Chèques à payer	25 404,129	217 397,393
Virement au profit de Tunisie Télécom en instance	2 842 143,600	2 104 213,901
Echéance à moins d'un an Hannibal Lease	93 253,011	81 958,881
Total	6 614 987,377	4 100 472,246

1 Notes relatives à l'état de résultat

1- Revenus

Les revenus totalisent, au 31 décembre 2012, la somme de 18 734 975 TND contre 23 289 518 TND en 2011. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Chiffre d'affaires brut	18 709 898,715	23 294 466,764
Ristournes à accorder	25 076,711	-4 948,306
Total Net	18 734 975,426	23 289 518,458

2- Achats de marchandises consommées

Les achats de matières consommées s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 13 321 055 TND, et se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Achats marchandises locaux	681 316,941	495 319,469
Achats marchandises à l'étranger	11 669 397,654	12 958 655,158
Frais sur achats	974 621,672	1 095 640,985
RRR obtenus	-4 281,346	-1 312,259
Total	13 321 054,921	14 548 303,353

3- Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1 785 891 TND au 31 décembre 2012 contre 1 485 715 TND au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Salaires bruts	1 503 217,363	1 260 971,513
Cotisations sociales	222 088,862	178 078,715
Assurances groupe	60 584,330	46 664,320
Total	1 785 890,555	1 485 714,548

4- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 31 décembre 2012, 618 487 TND et se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Dotations aux amortissements	218 928,515	144 870,142
Reprises sur provisions pour congés payés	-79 897,256	-74 110,647
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	423 515,896	105 393,993
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	0,001	187 968,476
Dotations sur reprises sur provisions pour risques et charges	55 940,000	-241 387,395
Total	618 487,156	122 734,569

5- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2012 la somme de 3 026 556 TND. Elles se composent de :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Achats non stockés	220 271,000	164 721,646
Assurances	60 019,698	53 985,803
Autres services extérieurs	78 722,459	67 624,311
Déplacements Missions Réceptions	158 120,034	108 036,070
Entretien et réparation	97 680,033	77 494,576
Etudes Documentations Formation	11 222,025	24 977,844
Frais bancaires	192 056,202	212 352,651
Frais de télécommunication	84 467,557	65 229,257
Honoraires	240 629,044	207 932,436
Impôts et taxes	106 900,861	98 106,719
Locations	174 632,809	145 110,243
marketing	1 484 472,852	1 316 822,239
pertes ordinaires	5 753,299	910,557
Sous-traitance	9 966,500	8 090,000
Transfert de charges	-31 203,854	49 088,568
Transport/collecte puces	132 845,702	81 704,765
Total	3 026 556,221	2 682 187,685

6- Charges financière nettes

Les charges financières nettes totalisent 590 037 TND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012	SOLDE 2011
Pertes et gains de change	227 154,754	364 562,781
Agios débiteurs	156 919,209	155 555,166
Intérêts bancaires sur opérations de financement	60 309,877	52 349,938
Intérêts Tunisie Factoring	125 585,343	140 742,288
Intérêts d'escompte et encaissements effets	6 391,705	4 728,198
Intérêts Hannibal Lease	13 676,155	8 281,224
Total	590 037,043	726 219,595

7- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 7 207 TND au 31 décembre 2012. Elles proviennent principalement de la constatation d'amendes pour 4 445 TND et de pertes sur cession d'immobilisations pour 2 500 TND.

VI- Notes relatives à l'état de flux

1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisent, en 2012, un flux négatif de 366 058 TND contre un flux positif de 2 068 521 TND en 2011.

2- Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au cours de l'exercice 2012, la somme négative de 326 071 TND contre une somme négative de 286 195 TND en 2011.

3- Flux de trésorerie liés au financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent au cours de l'exercice 2012 un flux négatif de 610 841 TND, contre un flux négatif de 948 644 TND en 2011.

4- Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette à la fin de l'exercice 2012 est négative de 3 853 249 TND et se détaille comme suit :

INTITULE DES COMPTES	SOLDE 2012
Liquidité et équivalent de liquidité	2 668 485,226
Concours bancaires et autres passifs financiers	-6 521 734,366
Total Net	-3 853 249,140

VII - Notes sur les parties liées

1- Identification des parties liées

Les parties liées de la société Cellcom SARL sont les suivantes :

- ▶ Les actionnaires :
 - La société YKH Holding avec un pourcentage de participation de 45,29%
 - Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
 - Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
 - Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
 - Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
 - Monsieur Mohamed Ben Rhouma
 - Madame Emna Djilani Hamila avec un pourcentage de participation de 44,71%
- ▶ Le Président Directeur Général

Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- ▶ Les administrateurs
 - La société YKH Holding
 - Monsieur Mohamed Ben Rhouma
 - Monsieur Farouk Bey
 - Madame Aouatef Jouirou
 - Madame Ghofrane Zitouni
- ▶ Les sociétés du groupe HAMILA en Tunisie, à savoir :
 - La société KASO SA
 - La société YKH Consulting
 - La société YKH Immobilière

- La société HIT Production
- La société Al Ataba Immobilière
- La société Cellcom retail
- La société Hamila pour le Commerce et de l'Industrie SHCI SA
- La société YKH Holding

2- Transactions et soldes avec les parties liées

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos la 31 décembre 2012 :

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par la société Cellcom en janvier 2003 avec la société YKH Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2011, à 166 400 TND hors taxes. Le solde du compte du compte fournisseur YKH Consulting au 31 décembre 2012 est débiteur de 560 TND.
- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par la société Cellcom à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2012 s'élève à 72 837 TND hors taxes
- La convention de location par la société Cellcom, auprès de la société YKH Immobilière, d'un dépôt sis à la Soukra pour un loyer annuel au titre de l'exercice 2012 de 12 000 TND.
- Au 31 décembre 2012, le solde du fournisseur Hit Production est créditeur et s'élève à 1 445 TND. Les frais de publicité facturés par la société Hit Production à Cellcom Retail s'élève à 3 000 TND.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la société Cellcom Retail pour un montant de 1 042 854 TND hors taxes. Au 31 décembre 2012, la créance sur le client Cellcom Retail à 241 121 TND.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA pour un montant de 203 052 TND hors taxes. Au 31 décembre 2012, la créance sur le client SHCI SA s'élève à 101 518 TND.
- Par ailleurs au 31 décembre 2012, le compte « DCD SHCI » présente un solde débiteur de 246 841 TND, provenant des intérêts facturés par Cellcom au titre de la créance qu'elle détenait sur la société SHCI SA durant les exercices 2009 à 2012.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la société YKH Consulting pour un montant de 1 677 TND hors taxes. Au 31 décembre 2012, la créance sur le client YKH Consulting s'élève à 1 171 TND.
- La réalisation par Cellcom d'un chiffre d'affaires avec Monsieur Tarek Yassine Hamila pour un montant de 5 686 TND hors taxes. Au 31 décembre 2012, le solde du client « Tarek Yassine Hamila » est débiteur de 234 TND.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la société Al Ataba Immobilière pour un montant de 2 238 TND hors taxes. Au 31 décembre 2012, le solde du client Al Ataba Immobilière est nul.
- Le solde du compte « Société Hamila » présente, au 31 décembre 2012, un solde débiteur de 46 219 TND datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2012, le compte débiteurs créditeurs divers « Société Kasso » présente un solde créditeur de 7 531 TND datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2011, le compte débiteurs et créditeurs divers « Hit production » présente un solde débiteur de 120 TND, datant des exercices antérieurs.

par ailleurs, la société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de Cellcom un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à Charguia II. Cellcom a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier afin de l'exploiter comme dépôt. Aucune contrepartie n'a été demandée au titre de cette mise à disposition.

VIII- Engagements Hors bilan

La société Cellcom a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque.

Les effets escomptés par Cellcom auprès de la BH et non encore échus totalisent un montant de 408 102 TND.

IX- Vérification de la situation fiscale de la société

La société Cellcom SARL a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant les impôts et taxes suivants :

Impôts et Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 TND dont un principal de 369 233 TND et des pénalités de retard de 125 016 TND.

Cette notification a fait l'objet d'une reprise motivée par la société Cellcom rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points a a provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114 340 TND.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

5.5. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2012.

5.5. 1. Tableau de détermination du résultat fiscal de l'exercice 2012

Résultat Comptable avant effets des Modifications Comptables		415 371,658
	Reintegrations	974 311,504
Impôts sur bénéfices	228 441,900	
Modification comptable		
Gains de changes		
Amortissement non déductibles		
Charge non déductible "congé payés	103 945,399	
Pénalités et amendes non déductibles	4 444,703	
Amortissement non déductibles	23 640,518	
Provisions non déductibles FOURNISSEURS	9 842,250	
Provisions pour dépréciation des stocks	134 127,790	
Provisions non déductibles client		
Provisions non déductibles client CH IMP	378 274,034	
Provisions non déductibles client TRAIT IMP	35 654,910	
Provisions pour risque et charge	55 940,000	
	Déduction	-80 152,554
Reprise sur provisions antérieurement taxées		
Rep/Provisions pour risque		
Rep/Provisions pour dépréciation clients	-255,298	
Rep/Provisions pour dépréciation des stocks		
Reprise charge /congés payés	-79 897,256	
Rep/ Provisions antérieurs DC DIVERS		
Sfax		
	RESULTAT FISCAL	1 309 530,608
Déduction Provision sur créances douteuses et stocks		-548 056,734
Provisions / chèques et traites impayés clients	-413 928,944	
Provisions / DC DIVERS		
Provisions STOCK	-134 127,790	
Resultat déficitaire ANT		
	RESULTAT FISCAL IMPOSABLE	761 473,874
Degrèvement fiscal dans la limite de 35% des bénéfices Imposab		
Degrèvement fiscal / titres de participation Exonérées		
RESULTAT FISCAL IMPOSABLE		761 473,874
RESULTAT FISCAL ARRONDI		761 473,000
IMPOT SUR BENEFICES 30%		228 441,900
CHIFFRE D'AFFAIRES TTC		
Modification comptable / ex		
ACOMPTE PROVISIONEL		219 625,627
EXCEDENT D'IMPOT ANT QUITT N°		0,000
RETENUES A LA SOURCE		428 707,977
AVANCE IS / IMPORTATIONS		16 458,463
RESTE A PAYER OU A REPORTER	A REPORTER	436 350,167

5.5.2. Note du Commissaire aux Comptes sur le montant du flux de la rubrique « Remboursement d'emprunts » de l'Etat de flux de trésorerie au 31/12/2011

La rubrique « Remboursement d'emprunts » de l'état de flux de trésorerie présente un flux positif (encaissement) au 31/12/2011 ce qui est en contradiction avec l'intitulé de la rubrique.

A cet effet, le Commissaire aux Comptes de la société a justifié ce montant par sa note du 19 novembre 2013 figurant ci-après :



Tunis, le 19 novembre 2013

Monsieur Le Président Directeur Général
De la société **CELLCOM**
25, rue de l'Artisanat Charguia II

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «CELLCOM», nous avons procédé à l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 par la Gérance et faisant ressortir des capitaux propres de 2.400.760 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.839.985 dinars tunisiens et avons produit notre rapport en date du 21 juin 2012.

A la demande du Conseil du Marché Financier concernant la rubrique « remboursements d'emprunts » au niveau de l'état de flux de trésorerie, vous nous avez demandé de confirmer l'explication du montant de 78.032 DT apparaissant sous cette rubrique.

En réponse à cette demande, nous vous confirmons qu'il s'agit d'une variation positive correspondant à la hausse des emprunts entre l'exercice 2010 et l'exercice 2011. En effet ces derniers sont passés de 26 798 DT au 31 décembre 2010 à 104 830 DT au 31 décembre 2011 enregistrant ainsi une hausse de 78 032 DT.²⁸

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri
Associé


Conseil Audit Formation CAF
Membre de PricewaterhouseCoopers Ltd
Imm. PwC - Rue Lac d'Annecy
1053 Les Berges du Lac Tunis
Tél: 216 71 160 000 / 71 963 900
Fax: 216 71 861 789

Conseil Audit Formation, Société d'expertise Comptable
Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy Les berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie.
Téléphone: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, Fax: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com

Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC B18895 1997. Id.Fisc- 024 410 T
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

²⁸ La réponse du Commissaire aux Comptes confirme qu'il s'agit d'un encaissement conformément au signe positif du flux de 78 032 plutôt qu'un décaissement. Ce montant aurait dû, par conséquent, figurer au niveau de la rubrique « Encaissement provenant des emprunts ».

5.5.3 Note complémentaire aux états financiers arrêtés au 31/12/2012 relative au résultat par action

	2012	2011	2010
Résultat Net	415 371,657	1 619 999,123	9 42 347,435
Nombre d'actions	2 103 750	5 100	5 100
Nombre Moyen pondéré ajusté d'actions	2 103 750	2 103 750	2 103 750
Résultat de base par action (en TND)	0,197	0,770	0,447
Actions ordinaires potentielles dilutives	0	0	0
Résultat dilué par action (en TND)	0,197	0,770	0,447

5.5.4 Note complémentaire aux états financiers arrêtés au 31/12/2012 relatives à l'échéancier des dettes au 31/12/2012

5.5.4.1 Echéancier des Créances Leasing au 31/12/2012

2013			
N° Contrat	Nombre d'échéances	Montant Principal	Montant Intérêt
107140	5	3 262,281	43,529
135 380	12	7 476,312	432,408
135410	12	9 414,634	544,562
146670	12	14 996,189	1 210,939
148020	12	7 704,417	622,167
149420	12	8 397,927	678,165
158690	12	15 057,772	1 626,584
175380	12	18 449,750	2 639,842
193850	12	8 493,729	1 816,587
Total 2013		93 253,011	9 614,783
2014			
135380	3	1 964,094	13,086
135410	3	2 473,308	16,491
146670	7	9 279,763	174,395
148020	7	4 767,557	89,617
149420	7	5 196,705	97,682
158690	11	14 827,698	466,295
175380	12	19 882,052	1 207,540
193850	12	9 244,497	1 065,819
Total 2014		67 635,674	3 130,925

2015			
175380	4	6 964,615	65,249
193850	10	8 324,956	266,974
Total 2015		15 289,571	332,223
Total Global		176 178,256	13 077,931

5.5.4.2 Echancier des financements en devises au 31/12/2012

Date	Montant USD	Echéance	Montant TND	Intérêt
16/10/2012	167 978	09/07/2013	267 017	519,730
18/12/2012	90 972	02/05/2013	147 238	489,200
11/12/2012	109 650	29/05/2013	177 359	744,580
18/12/2012	110 107	02/05/2013	178 209	592,100
16/10/2012	209 202	16/01/2013	338 698	713,330
16/10/2012	266 615	02/01/2013	431 250	770,750
11/12/2012	46 154	29/05/2013	74 654	313,410
07/12/2012	125 437	13/02/2013	201 202	298,070
13/12/2012	131 746	20/02/2013	211 452	298,530
1 254 861			2 027 078	4 739,700

5.5.5 Note complémentaire aux états financiers au 31/12/2012 relative au rapprochement entre les liquidités et équivalents de liquidités ressortant du bilan et la trésorerie ressortant de l'état de flux de trésorerie

5.5.5.1 Bilan

► Liquidités et équivalents de liquidités

Intitulé des comptes	Solde au 31/12/2012
Versement en instance	80 324,000
Effet à l'encaissement	193 837,578
Chèque à l'encaissement	749 842,745
BIAT	6 020,880
BH E Voucher	73 090,932
CCP	19 391,480
Tunisie Factoring	1 107 243,185
Caisse Commerciale	181 291,190
Caisse dépenses courantes	19 136,195
Virements Internes Espèces	238 307,041
Total	2 668 485,226

► **Concours bancaires et autres passifs financiers**

Intitulé des comptes	Solde au 31/12/2012
Echéance à moins d'un an Hannibal Lease	-93 253,011
Crédit Financement Devise Blue SKYE	-2 040 148,972
Crédit Financement Devise LG	-2 210,170
Banque de l'Habitat	-1 611 827,495
Chèque à payer exploitation	-25 404,129
Virement E Voucher en cours	-2 842 143,600
Total	-6 614 987,377
Total Trésorerie Bilan	-3 946 502,151

5.5.5.2 Flux de trésorerie

Total Trésorerie Bilan	-3 946 502,151
Echéance à moins d'un an Hannibal Lease	-93 253,011
Total trésorerie Flux	-3 853 249,140

L'écart de 93 253,011 est suite au reclassement des échéances à moins d'un an Hannibal Lease suite aux recommandations du Commissaire aux Comptes.

5.5.6. Note complémentaire aux états financiers au 31/12/2012 relative aux titres de participations

31/12/2012					31/12/2011				
Libellés	% de détention	Coût d'acquisition	Provisions	Dividendes	Libellés	% de détention	Coût d'acquisition	Provisions	Dividendes
Participation Cellcom Retail	70%	28 000,000	0,000	0,0000	Participation Cellcom Retail	70%	28 000,000	0,000	0,0000
Solde (TND)		28 000,000			Solde (TND)		28 000,000		

5.6. Note rectificative aux états financiers arrêtés au 31/12/2012 relative au tableau de variation des capitaux propres

En TND	Capital	Réserves Légales	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour risques financiers	Résultats Reportés	Modification Comptable	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2011	510 000,000	51 000,000	0,000	0,000	9 760,773	-9 985,869	1 629 984,992	2 190 759,896
Affectation approuvée par l'AGO du 22/06/2012					1 619 999,123	9 985,869	-1 629 984,992	0,000
Dividendes de 2011								0,000
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 16/12/2012	1 593 750,000				-1 593 750,000			0,000
Bénéfices de l'exercice 2012							415 371,658	415 371,658
Solde au 31/12/2012	2 103 750,000	51 000,000	0,000	0,000	36 009,896	0,000	415 371,658	2 606 131,554

5.7 Rapports général et spécial du Commissaires aux Comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012

5.7.1 Rapport Général



Tunis, le 13 mai 2013

Messieurs les Actionnaires
de la société **CELLCOM**
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «CELLCOM», joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 2.606.132 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 415.372 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

*Conseils Audit et Formation – CAF-
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.*

*Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC B18851 1997 . Id.Fisc- 033432 B .
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Société membre du réseau PwC*

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société «CELLCOM» au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 ne peut être appréciée.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abderrahmen Fendri', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Report Specto

5.7.2 Rapport spécial



Tunis, le 13 mai 2013

Messieurs les Actionnaires
de la société **CELLCOM**
23, rue de l'Artisanat Charguia II

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2012 et visée par les articles précités.

Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever l'opération suivante conclue au cours de l'exercice écoulé:

- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de votre société un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à la Charguia II. Votre société a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier afin de l'exploiter comme dépôt. Aucune contrepartie n'a été demandée au titre de cette mise à disposition.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par votre société en janvier 2003 avec la société Y.K.H Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de l'exercice 2011, à 166.400 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Consulting au 31 décembre 2012 est débiteur de 560 dinars tunisiens.

Conseils Audit et Formation – CAF-
Immeuble PwC, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.

Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC B18851 1997. Id.Fisc- 033432 B.
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Société membre du réseau PwC

- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par votre société à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2012 s'élève à 72.837 dinars tunisiens hors taxes.
- La convention de location par votre société, auprès de la société Y.K.H Immobilière, d'un dépôt sis à la Soukra, pour un loyer annuel au titre de l'exercice 2012 de 12.000 dinars tunisiens hors taxes.
- Au 31 décembre 2012, le solde du fournisseur "Hit Production" est créditeur et s'élève à 1 445 dinars tunisiens. Les frais de publicité facturés par la société "Hit Production" à votre société au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 3 000 dinars tunisiens.
- Au 31 décembre 2012, le compte «DCD SHCI» présente un solde débiteur de 246.841 dinars tunisiens, provenant des intérêts facturés par votre société au titre de la créance qu'elle détenait sur la société SHCI SA durant les exercices 2009 à 2012.
- Le solde du compte «Société Hamila» présente, au 31 décembre 2012, un solde débiteur de 46.219 dinars tunisiens datant des exercices antérieurs.
- Au 31 décembre 2012, le compte débiteurs créditeurs divers « Société Kasso » présente un solde créditeur de 7.531 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs.
- A 31 décembre 2012, le compte débiteurs et créditeurs divers «Hit production» présente un solde débiteur de 120 dinars tunisiens, datant des exercices antérieurs.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

- En 2012, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général s'est élevée à 117.037 dinars tunisiens. En outre, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, de la prise en charge des dépenses s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de sa consommation téléphonique et de ses cotisations sociales.
- Il n'est pas alloué de jetons de présence aux administrateurs de la société pour l'exercice 2012.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Conseil Audit Formation



Abderrahmen FENDRI

5.8. Etat des engagements financiers de la société Cellcom au 31/12/2012

Type d'engagements	Valeur totale (TND)	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Provisions
Engagements donnés						
Nantissement du fonds de commerce	En contrepartie des crédits de gestion ²⁹	BH				
Effets escomptés et non échus	408 102	BH				
Engagements reçus						
Néant						

²⁹ La valeur comptable nette du crédit de gestion contracté auprès de la BH s'élève au 31/12/2012 à 1 611 827 dinars.

5.9. Soldes Intermédiaires de gestion comparés au 31-12-2012

RODUITS	2012	2011	2010*	CHARGES	2012	2011	2010*	SOLDES	2012	2011	2010*
Revenus	18 734 975	23 289 518	20 558 386	Coût d'achat des marchandises vendues	12 524 905	15 775 880	14 200 464				
Autres produits d'exploitation	440 675	115 763	695 427								
Total	19 175 651	23 405 281	2 125 3813	Total	12 524 905	15 775 880	14 200 464	Marge commerciale	6 650 746	7 629 401	7 053 349
Production	19 175 651	23 405 281	21 253 813	Achats consommés	12 524 905		14 200 464	Marge sur coût matière	6 650 746		7 053 349
Marge sur coût matières	6 650 746	7 629 401	7 053 349	Autres charges externes	1 460 881	1 217 260	1 296 420				
Subventions d'exploitation											
Total	6 650 746	7 629 401	7 053 349	Total	1 460 881	1 217 260	1 296 420	Valeur Ajoutée Brute	5 189 865	6 412 141	5 756 929
Valeur Ajoutée Brute	5 189 865	6 412 141	5 756 929	Impôts et Taxes	106 901	98 107	90 688				
				Charges de personnel	1 785 891	1 583 821	1 387 916				
Total	5 189 865	6 412 141	5 756 929	Total	1 892 792	1 681 928	1 478 604	Excédent Brut D'Exploitation	3 297 073	4 828 320	4 278 325
Excédent Brut d'Exploitation	3 297 073	4 828 320	4 278 325	Insuffisance brute d'exploitation							
Autres produits Ordinaires	21 246	33 210	15 438	Autres charges ordinaires	1 497 185	1 601 774	1 528 394				
Produits financiers	9 255	26 051	126 261	Charges financières	599 292	752 271	1 327 848				
Transfert et reprise de charges	245 484	552 487	1 343 898	Dotations aux amortissements et aux provisions	832 767	724 310	1 663 086				
				Impôts sur le résultat ordinaires	228 442	731 728	283 701				
Total	3 573 058	5 440 068	5 763 922	Total	3 157 686	3 810 083	4 803 029	Résultat des Activités Ordinaires	415 372	1 629 985	960 893
Résultat des Activités Ordinaires	415 372	1 629 985	960 893	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Impôts sur bénéfices							
Modifications comptables				Modifications comptables		9 986	18 544				
Total	415 372	1 629 985	960 893	Total		9 986	18 544	Résultat Net Après Modifications Comptables	415 372	1 619 999	942 347

*Chiffres retraités pour besoin de comparabilité

5.10. FR, BFR et Trésorerie nette au 31-12-2012

En TND	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Capitaux permanents	1 839 683,234	2 353 989,984	2 803 406,230
Valeurs Immobilisées	292 387,697	477 912,588	675 648,542
Fonds de Roulement	1 547 295,537	1 876 077,396	2 127 757,688
Actifs Courants	13 503 954,706	13 663 883,180	14 089 993,450
Passifs Courants	8 568 823,532***	9 151 692,446	8 011 857,893
Besoin en Fonds de Roulement	4 935 131,169	4 512 190,734	6 078 135,558
Liquidités et équivalents de liquidités	1 651 321,896	1 464 358,907	2 664 609,508
Concours bancaires et autres passifs financiers	5 039 157,533***	4 100 472,246	6 614 987,377
Trésorerie Nette	-3 383 959,919	-2 632 237,621*	-3 946 502,151**

*L'écart de 81 958,881 TND qui existe entre la trésorerie nette figurant au bilan et celle figurant à l'état de flux de trésorerie est due au reclassement des « échéances à moins d'un an – Hannibal Lease » au niveau de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » au lieu de la rubrique « Autres passifs courants ».

** L'écart de 93 253,011 TND qui existe entre la trésorerie nette figurant au bilan et celle figurant à l'état de flux de trésorerie est due au reclassement des « échéances à moins d'un an – Hannibal Lease » au niveau de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » au lieu de la rubrique « Autres passifs courants ».

*** Ces chiffres n'ont pas été retraités au même titre qu'en 2011.

5.11. Indicateurs de gestion

en TND	2010	2011	2012
Résultat d'exploitation	2 458 427	3 338 764	1 219 812
Résultat net	960 891	1 629 984	415 371
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	552 206*	560 774	2 190 759
Capitaux propres avant affectation	1 513 098*	2 190 759	2 606 131
Capitaux permanents	1 839 683*	2 353 989	2 803 406
Total des passifs non courants	326 585	163 230	197 274
Stock	4 012 988	3 475 335	4 895 746
Total des actifs courants	15 155 276	15 128 242	16 754 602
Total des passifs	13 934 566*	13 415 394	14 824 119
Chiffre d'affaires	20 558 386	23 289 518	18 734 975
Charges de personnel	1 387 916	1 485 714	1 785 890
Liquidités et Equivalents de liquidités	1 651 321	1 464 358	2 664 609
Marge Brute	7 053 348	7 629 401	6 417 876
Total des actifs non courants	292 387	477 912	675 648
Fournisseurs et comptes rattachés	7 004 801*	6 593 665	6 905 583
Clients et comptes rattachés	6 911 886	7 556 960	7 515 262
Achat de marchandises	15 203 495	14 548 303	13 321 055
Total Bilan	15 447 664	15 606 154	17 430 251

* Chiffres retraités pour des besoins de comparabilité

5.12. Ratios financiers

Ratio de Structure	2010	2011	2012
Stock/Total Bilan	26.0%	22.3%	28.1%
Total actifs non courant/Total Bilan	1.9%	3.1%	3.9%
Total actifs courants/Total Bilan	98.1%	96.9%	96.1%
Capitaux Propres avant affectation/Total Bilan	9.8%*	14.0%	15.0%
Capitaux Propres avant affectation/Total Passifs non courants	463%*	1342%	1321%
Total des Passifs non courants/Total Bilan	2.1%	1.0%	1.1%
Total des passifs courants/Total Bilan	88.1%*	84.9%	83.9%
Total des passifs/Total Bilan	90.2%*	86.0%	85.0%
Capitaux permanent/Total Bilan	11.9%*	15.1%	16.1%
Ratio de Gestion			
Charges de personnel/Chiffre d'affaires	6.75%	6.38%	9.53%
Chiffre d'affaires/Total capitaux propres avant affectation	1358,7%*	1063,0%	718,8%*
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	11.9%	14.3%	6.5%
Ratio de solvabilité			
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	82.2%*	93.1%	93.0%
Ratio de Liquidité			
Total des actifs courants/Total des passifs courants	111.4%*	114.2%	114.5%
(Actifs courants-Stocks)/Passifs courants	81.9%*	87.9%	81.1%
Liquidités et Equivalent de liquidités/Passifs courants	12.1%*	11.0%	18.2%
Ratios de Rentabilité			
Résultat Net/Total capitaux avant affectation du résultat	63.5%*	74.4%	15.9%
Résultat Net/Capitaux permanents	52,2%*	69.2%	14.8%
Résultat Net/Chiffre d'affaires	4.7%	7.0%	2.2%
Autres Ratios			
Délais de règlement des fournisseurs (en jours)	124	103	135
Délais de recouvrement Clients (en jours)	123	118	146

*Calculés sur la base des chiffres retraités à des fins de comparabilité.

5.13. Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2013

5.13.1. Bilan (en TND)

ACTIFS	Notes	30/06/2013	31/06/2012	31/12/2012
ACTIFS NON-COURANTS				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations incorporelles	IV - 1	148 473,875	127 473,875	127 473,875
Amortissement		-121 354,603	-112 225,584	-114 758,001
Immobilisations corporelles	IV - 1	1 146 083,331	798 483,572	914 633,948
Amortissement		-604 202,262	-457 428,727	-514 000,018
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	IV - 1	459 253,955	431 842,787	459 253,955
Amortissement		-297 763,332	-182 073,306	-240 265,217
Immobilisations financières	IV - 2	49 600,323	48 850,911	49 600,323
Provisions		-6 290,323	-6 290,323	-6 290,323
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		773 800,964	648 633,205	675 648,542
TOTAL DES ACTIFS NON-COURANTS		773,800.964	648 633,205	675 648,542
ACTIFS COURANTS				
Stocks	IV - 3	5 386 199,581	4 010 658,289	5 329 510,314
Provisions		-433 764,172	-371 509,354	-433 764,172
Clients et comptes rattachés	IV - 4	11 780 576,734	6 576 429,231	9 040 931,081
Provisions		-1 611 543,915	-1 256 531,642	-1 525 668,332
Autres actifs courants	IV - 5	3 181 075,160	3 521 322,319	2 677 697,079
Provisions		-998 712,520	-988 870,270	-998 712,520
Liquidités et équivalents de Liquidités	IV - 6	2 914 032,643	1 255 389,015	2 668 485,226
Provisions		-3 875,718	-3 875,718	-3 875,718
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		20 213 987,793	12 743 011,870	16 754 602,958
TOTAL DES ACTIFS		20 987 788,757	13 391 645,075	17 430 251,500

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2013	31/06/2012	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		3 531 296,000	510 000,000	2 103 750,000
Réserve légales		73 600,000	51 000,000	51 000,000
Résultats reportés		8 031,554	1 629 759,896	36 009,896
Effet des modifications comptables				
TOTAL DES CAPIT PROP AV RESUL DE L'EXERCICE		3 612 927,554	2 190 759,896	2 190 759,896
RESULTAT DE L'EXERCICE		527 814,778	68 029,459	415 371,658
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	IV - 7	4 140 742,332	2 258 789,355	2 606 131,554
PASSIFS				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts		39 732,914	150 127,079	82 934,251
Provisions		114 340,425	58 400,425	114 340,425
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	IV - 8	154 073,339	208 527,504	197 274,676
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et Comptes rattachés	IV - 9	7 393 496,869	4 180 312,565	6 905 583,819
Autres passifs courants	IV - 10	1 733 103,113	1 337 292,792*	1 106 274,074
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV - 11	7 566 373,104	5 406 722,859*	6 614 987,377
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		16 692 973,086	10 924 328,216	14 626 845,270
TOTAL DES PASSIFS		16 847 046,425	11 132 855,720	14 824 119,946
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		20 987 788,757	13 391 645,075	17 430 251,500

* : Données comparatives du 30 juin 2012 retraitées pour besoin de comparabilité.

5.13.2. Etat de résultat

En TND		30/06/2013	31/06/2012	31/12/2012
Produits d'exploitation				
Revenus		12 876 728,630	7 318 937,922	18 734 975,426
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	V.1	12 876 728,630	7 318 937,922	18 734 975,426
Autres Revenus			206 606,440	440 675,275
TOTAL DES REVENUS		12 876 728,630	7 525 544,362	19 175 650,701
Charges D'exploitation				
Variation de stocks		-1 286 972,032	-1 658 264,276	-796 149,848
Achats de marchandises consommés	V.2	10 461 605,278	6 580 680,297	13 321 054,921
Charges de personnel	V.3	1 059 325,837	797 133,164	1 785 890,555
Dotations aux amortissements et provisions	V.4	136 227,145	104 017,779	618 487,156
Autres charge d'exploitation	V.5	1 248 742,930	1 287 821,183	3 026 555,861
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		11 618 929,158	7 111 388,147	17 955 838,645
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 257 799,472	414 156,215	1 219 812,056
Charges financières nettes	V.6	-506 314,466	-320 966,776	-590 037,043
Autres gains ordinaires		17 490,162	8 507,573	21 246,032
Autres pertes ordinaires		-2 117,690	-4 512,071	-7 207,487
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		766 857,478	97 184,941	643 813,557
Impôts sur les bénéfices		-239 042,700	-29 155,482	-228 441,900
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		527 814,778	68 029,459	415 371,657

5.13.3 Etats de Flux de trésorerie

En TND	Notes	30/06/2013	31/06/2012	31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Résultat net de l'exercice		527 814,778	68 029,459	415 371,658
Ajustement pour :				
Dotations aux amortissements et Provisions		240 172,544	69 132,896	832 767, 499
Reprise sur Provisions		-103 945,399	82 282,139	-214 280,343
Variation des stocks		-56 689,267	-101 558,768	-1 420 410,793
Variation des créances		-2 739 645,653	2 092 526,043	-371 975,807
Variation des autres Actifs		-503 378,081	99 135,194	942 760,434
Variation des passifs Non Courant			45 297,416	0,000
Variation des fournisseurs et autres Dettes		1 176 983,472	-3 659 589,945	-544 290,767
Plus Value de Cessions			0,000	-6 000,000
Transfert de Charge			0,000	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	VI – 1	-1 458 687,606	-1 304 745,566	-366 058,119
FLUX DE TRESORERIE LIES AIX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations		-210 745,367	-233 753,513	-367 772,057
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			0,000	48 500,000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			-6 100,000	-6 849,412
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	VI – 2	-210 745,367	-239 853,513	-326 071,469
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaissements suite à l'émission d'actions		1 427 546,000	0,000	0.000
Dividendes et autres distributions		-420 750,000	0,000	-515 646,530
Encaissements provenant des emprunts		-48 512,528	0,000	0.000
Remboursements d'emprunts			0,000	-95 194,282
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	VI – 3	958 283,472	0,000	-610 840,812
Variation de trésorerie		711 149,501	-1 544 599,079	-1 302 970,400
Trésorerie au début de l'exercice		-3 853 249,140	-2 550 278,740	-2 550 278,740
Trésorerie à la clôture de l'exercice	VI - 4	-4 564 398,641	-4 094 877,819	- 3 853 249,140

5.13. 4. Notes aux états financiers arrêtés au 30/06/2013

I- Présentation de la société

La société Cellcom SA a été créée sous la forme d'une société à responsabilité limitée créée le 12 décembre 1997. Elle a pour objet le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication et le service après ventes.

Elle s'est transformée en une société anonyme au cours de l'exercice 2012.

II- Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le dinar tunisien.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III- Principales règles et méthodes comptables appliquées

1- Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2- La comptabilité de la société Cellcom SA est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal de banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers

IV- Notes relatives au Bilan

1- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent à 730 491 TND, contre 632 339 TND au 31 décembre 2012 :

DESIGNATIONS	VALEUR AU 01/01/2013	ACHATS	CESSIONS	VALEUR AU 31/06/2013	TAUX	AMORTISSEMENTS		CUMUL	VCN
						ANT	EXERC		
Logiciels informatiques	127 473,875	21 000,000	0,000	148 473,875	33%	114 758,001	6 596,602	121 354,603	27 119,272
Matériel & Outillage	112 858,341	10 000,000	0,000	122 858,341	15%	100 149,157	2 367,442	102 516,599	20 341,742
Matériel de Transport	45 266,451	0,000	0,000	45 266,451	20%	35 948,449	2 333,001	38 281,450	6 985,001
Agencement Aménagement Installation	383 504,635	217 807,434	0,000	601 312,069	10%	88 962,699	66 260,764	155 223,463	446 088,606
Equipement de Bureau	144 229,757	446,949	0,000	144 676,706	20%	105 254,582	5 650,681	110 905,263	33 771,443
Matériel Informatique	228 774,764	3 195,000	0,000	231 969,764	33%	183 685,131	13 590,356	197 275,487	34 694,277
Matériel de Transport à Statut Juridique particulier	459 253,955	0,000	0,000	459 253,955	33%	240 265,217	57 498,115	297 763,332	161 490,623
Total	1 501 361,778	252 449,383	0,000	1 753 811,161		869 023,236	154 296,961	1 023 320,197	730 490,964

2- Immobilisations Financières

Les immobilisations financières totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 43 310 TND et se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Titres de participation	28,000.000	28,000.000	28 000,000
Dépôts et cautionnements	21,600.323	20,850.911	21 600,323
Provisions pour dépréciations des dépôts et cautionnements	-6,290.323	-6,290.323	-6 290,323
Total Immobilisations Financières	43 310.000	42 560.588	43 310,000

3- Stocks

Les stocks nets totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 4 952 435 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Stocks de marchandises	5 386 199,581	4 010 658,289	5 329 510,314
Provisions pour dépréciation stocks	433 764,172	371 509,354	-433 764,172
Total Stock Net	4 952 435,409	3 639 148,935	4 895 746,142

4- Clients et comptes rattachés

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 30 juin 2013 un solde net de 10 169 032 TND qui se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Clients ordinaires	4 310 429,602	1 718 888,546	3 581 434,733
Client échange	17 689,317	1 689,696	2 386,321
Clients retenues de garanties	860,869	15 446,790	15 446,790
Effets à recevoir	470 927,587	519 188,256	594 506,100
Traites cautionnées	5 089 303,959	2 942 294,280	2 977 901,358
Clients douteux	280 179,698	280 972,643	280 972,643
Chèques impayés	1 310 646,127	843 803,436	1 304 774,070
Traites impayées	300 539,575	254 145,584	283 509,066
Total Clients et comptes rattachés bruts	11 780 576,734	6 576 429,231	9 040 931,081
Provisions pour dépréciation de clients	-319 205,954	-280 972,642	-280 972,642
Provision pour clients chèques impayés	-1 025 780,386	-745 803,436	-998 138,115
Provisions sur clients effets impayés	-266 557,575	-212 805,584	-246 557,575
Provision sur effet à escompter et chèques impayés		-16 949,980	
Total Provisions pour dépréciation	-1 611 543,915	-1 256 531,642	-1 525 668,332
Total Net	10 169 032,819	5 319 897,589	7 515 262,749

5- Autres actifs courants

Cette rubrique totalise 2 182 363 TND au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Avances et Acomptes	128,713	4 057,048	
Charges constatées d'avance	37 412,344	59 328,953	34 466,001
Comptes transitoires	619 160,982	1 392 677,977	601 962,729
Débiteurs et créditeurs divers	1 571 542,794	1 687 909,230	1 591 878,794
Impôts et taxes	942 412,886	345 403,022	437 876,180
Prêts au Personnel	10 417,441	31 946,089	11 513,075
Total autres actifs courants	3 181 075,160	3 521 322,319	2 677 969,779
Provisions pour dépréciation	-998 712,520	-988 870,270	-998 712,520
Total Net	2 182 362,640	2 532 452,049	1 678 984,259

6- Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent 2 910 157 TND au 30 juin 2013 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Virements en instance	172 876,913	53 196,000	318 631,041
Effets et chèques à l'encaissement	472 967,776	328 824,923	943 680,323
BIAT	6 020,880	34 693,589	6 020,880
BH	362 277,242	199 696,507	73 090,932
Amen Bank	1 427 546,000	0,000	
CCP	0,000	90 239,480	19 391,480
Tunisie Factoring	449 673,565	516 150,115	1 107 243,185
Caisse commerciale	5 044,251	6 004,225	181 291,190
Caisse courante	17 626,016	26 584,176	19 136,195
Total brut	2 914 032,643	1 255 389,015	2 668 485,226
Provisions sur effets à l'encaissement	-3 875,718	-3 875,718	-3 875,718
Total Net	2 910 156,925	1 251 513,297	2 664 609,508

7- Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2012	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Solde au 30/06/2013
Capital social	2 103 750	1 427 546			3 531 296
Réserves légales	51 000		22 600		73 600
Résultats reportés	36 010		-27 978		8 032
Résultat de l'exercice	415 372		-415 372	527 815	527 815
Total Capitaux Propres	2 606 132	1 427 546	-420 750	527 815	4 140 743

8- Passifs Non courants

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2013, un montant de 154 073 TND et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Emprunt Hannibal Lease	39 732,914	150 127,079	82 934,251
Provisions pour risques et charges	114 340,425	58 400,425	114 340,425
Net	154 073,339	208 527,504	197 274,676

9- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs totalisent au 30 juin 2013 un montant de 7 393 497 TND. Elles se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Fournisseurs locaux	4 037 004,727	2 729 179,887	2 829 430,464
Fournisseurs étrangers	2 309 461,634	1 395 079,424	4 052 503,804
Fournisseurs d'exploit effet à payer	5 852,298	56 053,254	13 313,923
Fournisseurs – Factures non parvenues	1 041 178,210	-	10 335,628
Total Fournisseurs	7 393 496,869	4 180 312,565	6 905 583,819

10- Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent, au 30 juin 2013, un solde de 1 733 103 TND se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Associés - Dividendes à payer	620 750,000	524 646,530	200 000,000
Assurance Groupe	18 372,200	2 864,642	3 354,239
Autres débiteurs et créditeurs divers	34 196,041	77 013,431	91 592,810
Avances clients	21 378,071	46 154,782	21 078,071
Charges à payer	176 533,175	217 043,235	187 385,330
Dettes envers le personnel	158 072,748	136 704,996	164 211,387
Dettes fiscales	406 404,579	46 908,775	141 147,095
Dettes sociales	103 751,425	92 311,527	103 860,268
Recette en instance d'affectation	193 644,874	193 644,874	193 644,874
Total	1 733 103,113	1 337 292,792	1 106 274,074

11- Concours bancaires et autres passifs financiers

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Crédit de financement en devises	7 041 406,010	3 009 020,004	2 042 359,142
Banque de l'Habitat	99 976,623	980 068,291	1 611 827,495
Chèques à payer	23 074,259	198 297,339	25 404,129
Virement au profit Tunisie Télécom en instance	303 176,872	1 162 881,200	2 842 143,600
Echéance à moins d'un an Hannibal Lease	87 941,820	56 456,028*	93 253,011
CCP	10 797,520		
Total	7 566 373,104	5 406 722,859	6 614 987,377

* : L'échéance à moins d'un an relative à Hannibal Lease d'un montant de 56 456 TND présentée parmi les autres passifs courants au 30 juin 2012 a été reclassée parmi les concours bancaires et autres passifs financiers pour besoin de comparabilité.

V- Notes relatives à l'Etat de résultat

1- Revenus

Les revenus totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 12 876 729 TND. Le détail du chiffre d'affaires par exercice se présente comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Chiffre d'affaires brut	12 876 728,630	7 318 937,922	18 709 898,715
Ristournes à accorder	-		25 076,711
Total Net	12 876 728,630	7 318 937,922	18 734 975,426

2- Achats de matières consommés

Les achats consommés s'élèvent, au 30 juin 2013, à 10 461 605 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Achats marchandises locaux	105 532,671	533 473,873	681 316,941
Achats marchandises à l'étranger	9 268 630,959	5 674 811,792	11 669 397,654
Frais sur achats	1 087 600,989	374 735,609	974 621,672
RRR obtenue	-159,341	-2 340,977	-4 281,346
Total	10 461 605,278	6 580 680,297	13 321 054,921

3- Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1 059 326 TND au 30 juin 2013 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Salaire brut	901 570,808	669 828,739	1 503 217,363
Cotisations sociales	122 858,859	94 210,412	222 088,862
Assurances groupe	34 896,170	33 094,013	60 584,330
Total	1 059 325,837	797 133,164	1 785 890,555

4- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 30 juin 2013, 136 227 TND et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Dotations aux amortissements	154 296,961	101 632,896	218 928,515
Reprises sur provisions pour congés payés	-103 945,339	-79 897,256	-79 897,256
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	85 875,583	144 536,956	423 515,896
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-62 254,817	0,001
Dotations sur reprises sur provisions pour risques et charges	-	0,000	55 940,000
Total	136 227,145	104 017,779	618 487,156

5- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent au 30 juin 2013 la somme de 1 248 743 TND. Elles se composent de :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Achats non stockés	111 009,982	100 960,824	220 271,000
Assurances	46 364,483	30 019,698	60 019,698
Autres services extérieurs	26 061,815	40 415,447	78 722,459
Déplacements Missions Réceptions	74 404,871	72 826,723	158 120,034
Entretien et réparation	54 279,312	54 489,499	97 680,033
Etudes Documentations Formation	4 354,426	7 158,586	11 222,025
Frais bancaires	129 677,232	89 195,207	192 056,202
Frais de télécommunication	41 095,491	33 054,241	84 467,557
Honoraires	162 074,282	118 845,551	240 629,044
Impôts et taxes	64 358,452	45 571,137	106 900,861
Locations	102 410,117	82 043,095	174 632,809
Loyer crédit bail	0,000	0,000	0,001
marketing	354 545,121	553 104,582	1 484 472,852
pertes ordinaires	419,408	2 014,547	5 753,299
Sous-traitance	11 240,000	8 021,500	9 966,500
Transfert de charges	-15 768,882	-7 729,103	-31 203,854
Transport	82 216,820	57 829,649	132 845,702
Total	1 248 742,930	1 287 821,183	3 026 556,221

6- Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 506 314 TND au 30 juin 2013 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Pertes et gains de change	333 156,670	161 614,430	227 154,754
Agios débiteurs	67 212,103	51 440,084	156 919,209
Intérêts bancaires sur opérations de financement	18 484,378	29 590,552	60 309,877
Intérêts Tunisie Factoring	74 325,567	70 093,607	125 585,343
Intérêts d'escompte et encaissements effets	6 266,694	0,000	6 391,705
Intérêts Hannibal Lease	6 869,054	8 228,103	13 676,155
Total	506 314,466	320 966,776	590 037,043

VI- Notes relatives à l'état de flux

1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation totalisent, au 30 juin 2013, la somme négative de 1 458 688 TND contre la somme de 366 058 TND au 31 décembre 2012.

2- Flux de trésorerie liés à l'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 210 745 TND contre une somme de 326 071 TND au 31 décembre 2012.

3- Flux de trésorerie liés au financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 958,283 TND contre un flux négatif de 610,841 TND au 31 décembre 2012.

4- Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette au 30 juin 2013 est négative de 4 564 399 TND et se détaille comme suit :

INTITULE DES COMPTES	30/06/2013
Liquidité et équivalent de liquidité	2 914 032,642
Concours bancaires et autres passifs financiers	-7 566 373,104
Echéance à moins d'un an Hannibal Lease	87 941,820
Total Net	-4 564 398,641

VII - Notes sur les parties liées

1- Identification des parties liées

Les parties liées de la société Cellcom sont les suivantes :

- ▶ Les actionnaires :
 - La société YKH Holding avec un pourcentage de participation de 45,29%
 - Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
 - Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
 - Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
 - Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
 - Monsieur Mohamed Ben Rhouma
 - Madame Emna Djilani Hamila avec un pourcentage de participation de 44,71%
- ▶ Le Président Directeur Général

Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- ▶ Les administrateurs
 - La société YKH Holding
 - Monsieur Mohamed Ben Rhouma
 - Monsieur Farouk Bey
 - Madame Aouatef Jouirou
 - Madame Ghofrane Zitouni
- ▶ Les sociétés du groupe HAMILA en Tunisie, à savoir :
 - La société KASO SA
 - La société YKH Consulting
 - La société YKH Immobilière
 - La société HIT Production

- La société Al Ataba Immobilière
- La société Cellcom retail
- La société Hamila pour le Commerce et de l'Industrie SHCI SA
- La société YKH Holding

2- Transactions et soldes avec les parties liées

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013 :

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par la société Cellcom en janvier 2003 avec la société YKH Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre du premier semestre 2013, à 83 200 TND hors taxes. Le solde du compte du compte fournisseur YKH Consulting au 30 juin 2013 est créditeur de 10 304 TND.
- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par la société Cellcom à titre de siège social depuis 2005. Le loyer annuel au titre de l'exercice 2013 s'élève à 76 823 TND hors taxes, le loyer versé au 30/06/2013 s'élève à 38 412 dinars tunisiens.
- La convention de location par la société Cellcom, auprès de la société YKH Immobilière, d'un dépôt sis à la Soukra pour un loyer annuel au titre du premier semestre de l'exercice 2013 de 6 000 TND hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Immobilière au 30 juin 2013 est créditeur de 5 900 TND.
- Au 30 juin 2013, le solde du fournisseur Hit Production est créditeur et s'élève à 1 445 TND datant de l'exercice 2012.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la société Cellcom Retail pour un montant de 589 087 TND hors taxes. Au 30 juin 2013, la créance sur le client Cellcom Retail s'élève à 302 034 TND.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA pour un montant de 64 915 TND hors taxes. Au 30 juin 2013, la créance sur le client SHCI SA s'élève à 79 550 TND.
- Par ailleurs, au 30 juin 2013, le compte « DCD SHCI » présente un solde débiteur de 246 841 TND, provenant des intérêts facturés en 2012 par Cellcom au titre de la créance qu'elle détenait sur la société SHCI SA durant les exercices 2009 à 2012.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la société YKH Consulting pour un montant de 3 374 TND hors taxes.
- La réalisation par Cellcom d'un chiffre d'affaires avec Monsieur Tarek Yassine Hamila pour un montant de 5 587 TND hors taxes. Au 30 juin 2013, le solde du client « Tarek Yassine Hamila » est débiteur de 967 TND.
- La réalisation par la société Cellcom d'un chiffre d'affaires avec la société Al Ataba Immobilière pour un montant de 1 773 TND hors taxes. Au 30 juin 2013, le solde du client Al Ataba Immobilière est débiteur de 95 TND.
- Le solde du compte « Société Hamila » présente, au 30 juin 2013, un solde débiteur de 46 219 TND datant des exercices antérieurs.
- Au 30 juin 2013, le compte débiteurs créditeurs divers « Société Kasso » présente un solde créditeur de 7 531 TND datant des exercices antérieurs.
- Au 30 juin 2013, le compte débiteurs et créditeurs divers « Hit production » présente un solde débiteur de 120 TND, datant des exercices antérieurs.

Par ailleurs, la société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de Cellcom un ensemble immobilier constitué d'un terrain et d'une construction inachevée sis à Charguia II. Cellcom a effectué des travaux d'aménagement divers sur l'ensemble immobilier afin de l'exploiter comme dépôt. Aucune contrepartie n'a été demandée au titre de cette mise à disposition.

VIII- Engagements Hors bilan

La société Cellcom a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat à hauteur de 5 000 000 TND en faveur de la société Tunisie Télécom en garantie des produits de cette dernière et ce, dans le cadre du contrat de distribution conclu entre les deux parties.

IX- Vérification de la situation fiscale de la société

La société Cellcom SARL a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant les impôts et taxes suivants :

Impôts et Taxes	Période
Impôts sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 TND dont un principal de 369 233 TND et des pénalités de retard de 125 016 TND.

Cette notification a fait l'objet d'une reprise motivée par la société Cellcom rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points a a provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114 340 TND.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

5.14. Rapport général du Commissaires aux Comptes sur les états financiers arrêtés au 30/06/2013



Messieurs les actionnaires

de la Société CELLCOM SA

25, rue de l'Artisanat Charguia II

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CELLCOM SA comprenant le bilan établi au 30 juin 2013, l'état de résultat ainsi que l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres positifs de 4 140 742 dinars y compris le bénéfice de la période s'élevant à 527 815 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conseil Audit Formation C.A.F, Société d'expertise Comptable
Immeuble PwC Rue du lac d'Annecy Les berges du Lac 1053 Tunis - Tunisie.
T: +216 (0)71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, F: +216 (0) 71 861 789, www.pwc.com

Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC B18851 1997 - Id.Fisc- 024410 T.
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Conclusion sans réserve

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CELLCOM SA au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause la conclusion sans réserve ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 30 juin 2013, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 30 juin 2013 ne peut être appréciée.

Tunis, le 6 septembre 2013

Conseil Audit Formation

Abderrahmen Fendri
Associé



Chapitre VI : Organes d'administration et de direction contrôle des comptes

6.1. Membres des organes d'Administration et de Direction

6.1.1 Membres des organes d'Administration

Administrateurs*	Représentant	Mandat
YKH Holding	Tarek HAMILA	2012-2014
M. Mohamed BEN RHOUMA		2012-2014
M. Farouk BEY		2012-2014
Mme. Aoitef JOUIROU		2012-2014
Mme. Ghofrane ZITOUNI		2012-2014

* Nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/12/2012 ayant transformé la forme juridique de la société d'une société à Responsabilité Limitée en une Société Anonyme.

6.1.2 Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Administrateurs	Fonction à Cellcom
Mohamed BEN RHOUMA	Président Directeur Général*
YKH Holding Représenté par M. Tarek HAMILA	Membre du Conseil d'Administration
Farouk BEY	Membre du Conseil d'Administration
Aoitef JOUIROU	Membre du Conseil d'Administration
Ghofrane ZITOUNI	Membre du Conseil d'Administration

* Désigné par le Conseil d'Administration du 16/12/2012 pour la durée de son mandat d'administrateur.

6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et Direction.

Administrateurs	Fonction
M. Tarek HAMILA	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de la Raffinerie Africaine, - Président du Conseil d'Administration de Plastic Tunisie, - Président du Conseil d'Administration de KASSO, - Président Directeur Général de la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Président Directeur Général d'YKH Holding, - Gérant d'YKH Consulting.
M. Mohamed BEN RHOUMA	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant Cellcom SARL de 2001 à 2012, - Gérant de Cellcom Retail, - Gérant de Hit production.
Mme. Ghofrane ZITOUNI	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général Plastic Tunisie.

6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Administrateurs	Fonction
M. Tarek HAMILA	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de Cristal Tunisie, - Membre du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease, - Membre du Conseil d'Administration de la société NIDA (représentant YKH Holding).
M. Farouk BEY	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration d'YKH Holding, - Membre du Conseil d'Administration de la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Membre du Conseil d'Administration de KASSO, - Membre du Conseil d'Administration de la Raffinerie Africaine.
Mme. Aoitef JOUIROU	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration d'YKH Holding, - Membre du Conseil d'Administration de la Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie (représentant YKH Holding), - Membre du Conseil d'Administration de la Raffinerie Africaine (représentant YKH Holding), - Membre du Conseil d'Administration de Plastic Tunisie (représentant YKH Holding), - Membre du Conseil d'Administration de KASSO, - Membre du Conseil d'Administration de Hannibal Lease (représentant YKH Holding).
Mme. Ghofrane ZITOUNI	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de la société Hamila pour le Commerce et l'Industrie, - Membre du Conseil d'Administration de Cristal Tunisie (représentant YKh Holding), - Membre du Conseil d'Administration de la Raffinerie Africaine, - Directeur Général Plastic Tunisie.

6.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent

Administrateurs	Fonction
M. Tarek HAMILA	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général d'YKH Holding,

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au titre de l'année 2012

6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction

M. Mohamed BEN RHOUMA occupant le poste de Président Directeur Général de la société Cellcom au 31/12/2012, a reçu une rémunération annuelle brute de 117 037 dinars. Il bénéficie, en outre, d'une voiture de

fonction, de la prise en charge des charges s'y rattachant ainsi que de la prise en charge de ses communications téléphoniques et des cotisations sociales.

Il n'a pas été alloué de jetons de présence aux administrateurs de la société pour l'exercice 2012.

6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres et organes d'Administration et de Direction au 31/12/2012

Néant

6.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet Conseil Audit Formation, membre du réseau Pricewaterhouse Coopers, représenté par M. Abderrahmen FENDRI, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble Pwc, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053, Tunis	2010-2013*

*NOMME PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2010

6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration et de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Néant

CHAPITRE VII : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Evolution récente et orientations

7.1.1 Evolution récente

Le chiffre d'affaires des six premiers mois de l'exercice 2013 s'est établi à 12,876 MTND contre 7,318 MTND fin juin 2012, soit une progression de 75,9%. Le résultat d'exploitation a augmenté de 203,6% à 1,258 MTND. Le résultat net du premier semestre 2013 est de 0,528 MTND contre 0,068 MTND à la même date en 2012.

Au 30 septembre 2013, les revenus cumulés se sont encore améliorés, passant à 19,665 MTND contre 13,952 MTND, soit une progression de 40,9% en rythme annuel. Le chiffre d'affaires dépasse déjà celui réalisé durant toute l'année 2012. Les charges financières depuis le début de l'année s'élèvent à 0,726 MTND contre 0,466 MTND, soit une hausse de 55,8%. La masse salariale a augmenté de 26,2% à 1,482 MTND. Les délais de règlement fournisseurs sont de 62 jours contre 56 jours à la même date en 2012. Toutefois, la trésorerie nette reste sous pression à -8,595 MTND.

7.1.2 Stratégie de développement

► Objectif de Croissance de Cellcom à Moyen Terme

Les projections retenues de taille de marché, d'évolution de la répartition du marché entre téléphones portables classiques et Smartphones ainsi que la part de marché à terme de Cellcom du marché 'classique' et des Smartphones, aboutissent à une croissance moyenne pondérée du chiffre d'affaires de l'ordre de 20% à l'horizon de 2018.

Cet objectif correspond à une augmentation à terme des ventes de téléphones portables classiques pour atteindre 394 037 unités et une augmentation progressive des ventes des Smartphones pour atteindre 262 692 unités à l'horizon de 2018.

L'objectif de mix ventes téléphones Classiques/Smartphones est ainsi en ligne avec la physionomie attendue du marché à l'horizon 2018 soit de l'ordre de 60%/40% respectivement. Le prix de vente unitaire des Smartphones étant largement plus élevé que celui des téléphones classiques.

Par ailleurs, les ventes correspondant aux services liés au partenariat avec Tunisie Télécom (vente de lignes, de téléphone mobile et recharges Tunisie Télécom) ainsi que celles liées aux autres produits, ne devraient représenter au total que 2,6% du chiffre d'affaires global à l'horizon de 2018.

► Mise en Œuvre des Objectifs de Croissance à Moyen Terme

Stratégie Produit

Un long processus de recherche de fournisseurs des plus grandes marques de téléphonie mobile à l'instar de Nokia, Samsung et des tablettes tel qu'Apple, a permis à Cellcom d'aboutir à des modèles innovants avec des composants de qualité.

Cette même démarche a permis le lancement en 2012, de quatre modèles de smartphones, le Eva, le Eversmart le Everstar et le Everglory, ainsi qu'une tablette, le Everpad.

Au moins 6 autres Smartphones et 4 nouvelles tablettes seront lancés en 2013 avec diverses tailles d'écran, de capacité de stockage toutes compatibles WiFi et 3G.

Cette nouvelle orientation permettra à Cellcom de se positionner sur un segment à pouvoir d'achat plus élevé, et de s'adresser à une population orientée vers la qualité et les technologies de l'information et de l'innovation.

Cellcom adoptera une politique de prix prenant en compte les propositions existantes sur le marché Tunisien en Smartphones double SIM.

En même temps Cellcom continuera à élargir sa gamme de téléphones 'classiques' afin de capter un spectre le plus large de la demande à raison de 15 nouveaux modèles par an.

Il n'existe aucune marque forte d'accessoires en Tunisie. HiLine vient à cet effet répondre à un besoin réel d'identification et d'image garante de qualité et de disponibilité des produits dans le réseau de distribution de Cellcom. HiLine offre des accessoires pour téléphones portables, tablettes et ordinateurs, des produits pratiques, au design innovant et aux prix compétitifs.

La stratégie produit envisagée aura le support du fournisseur historique. Ce dernier accompagne les premières marques locales de téléphones portables dans 10 pays d'Asie et d'Europe. Evertek représente sa seule marque cliente en Afrique. Il est certifié ISO9001, ISO14001, OHSAS18001 et CE. Le fournisseur s'approvisionne à son tour auprès des mêmes fournisseurs de composants des grandes marques comme Apple, Samsung, Nokia et Alcatel. Il effectue plus de 10.000 tests de qualité sur nos produits dont 60 tests sur leur fiabilité.

Stratégie de Distribution

Depuis l'année 2007, Cellcom collabore avec Tunisie Télécom dans le cadre d'un partenariat renouvelable tous les trois ans. En Effet, forte de son réseau de distribution de plus de 1 000 points de vente, d'un parc automobile de 43 voitures et d'une force commerciale de 100 personnes, Cellcom a pu soutenir Tunisie Télécom face à la concurrence accrue des autres opérateurs ce qui lui a valu, contrairement à tous les autres distributeurs sélectionnés en 2007, le renouvellement de son mandat en 2010, prorogé en 2013 pour 2 ans.

Cette relation s'est consolidée, à partir de cette même année, par la création d'une chaîne de magasins « TT Shops », un concept unique dans son genre alliant Tunisie Télécom et Cellcom à des détaillants spécialisés dans la vente de téléphonie mobile et de produits TT.

Le concept « TT Shop » est un partenariat triparties où Tunisie Télécom et Cellcom prennent en charge l'aménagement d'un magasin et en contrepartie le détaillant s'engage, durant au moins 3 ans, à ne vendre que les produits TT distribués par Cellcom et tous les produits GSM et accessoires de Cellcom. A ce jour, ce partenariat a produit 40 « TT Shops ».

Au vu du succès de ce projet, et pour soutenir ses ventes à travers le réseau de distribution propre, Tunisie Télécom et Cellcom ont décidé d'investir massivement sur ce réseau en réalisant 50 magasins par an en moyenne pendant les 5 prochaines années. Par ce partenariat stratégique, Cellcom se dote d'un réseau de distribution unique en Tunisie.

Par ailleurs Cellcom va développer l'Evertek Store. 4 points de vente et SAV sous l'enseigne Evertek vont être réaménagés en Evertek Store et deux nouveaux seront créés en 2013.

Des 'Evertek Corners' vont aussi être créés dans les centres commerciaux et lieux à fort passage afin de rapprocher d'avantage la marque de ses clients.

Stratégie de Marketing

Depuis le lancement de la marque, 4 MTND ont été investis pour soutenir Evertek. Durant les cinq années à venir Evertek bénéficiera d':

- Un budget marketing excédent le 1 MTND par an pour renforcer le positionnement de la marque et augmenter sa notoriété,
- Un marketing agressif auprès des revendeurs et des consommateurs finaux,
- Une stratégie de fidélisation des clients avec des marges intéressantes pour pousser les ventes d'Evertek.
- Des voyages de motivation et des compétitions entre revendeurs ainsi que des gratifications pour les vendeurs en contact direct avec les clients,
- Des animations sur sites de ventes,

- Une participation à des œuvres sociales en vue de promouvoir la marque,
- L'organisation d'événements touchant les jeunes,
- Des campagnes radio et media avec des égéries nationales et internationales,
- Une participation active dans les réseaux sociaux et le Web,
- Un développement des ventes en ligne à l'échelle nationale et internationale.

Stratégie de SAV

Cellcom jouit d'une expérience de 15 années dans la distribution de GSM, ayant démarré son activité avec Motorola en 1998, elle se dote d'un service SAV ayant toutes les compétences requises pour satisfaire les exigences de Motorola en Tunisie. Quelques années plus tard, ce fut au tour de LG de faire confiance à Cellcom pour sa représentation en Tunisie, et son SAV a du évoluer avec les besoins de l'activité. Ce cumul d'expériences avec des standards internationaux obéissant à des méthodes prouvées a permis à Cellcom de développer le meilleur des services pour les produits Evertex.

Dans ce contexte et pour maintenir un service de qualité, Cellcom a :

- Implémenté un système d'information pour gérer toutes les réclamations et suivre les réparations en temps réel,
- Recruté un personnel compétent entre ingénieurs et techniciens supérieurs avec engagement de garantir une réponse rapide et efficace dans les 48H,
- Investi dans 4 centres de services pour être le plus proche du client, et projette d'en ouvrir deux autres courant 2013,
- Investi dans un parc automobile de 43 voitures pour garantir un transfert hebdomadaire des téléphones et une réparation sous 48 heures,
- Assorti tous les produits Evertex d'une année de garantie.

Objectifs et Stratégie à long terme propres à la marque Evertex

Evertex se positionne aujourd'hui en 3^{ème} position dans les ventes de GSM en Tunisie après Nokia et Samsung avec 15% de part de marché environ. Evertex, s'engage à augmenter sa part de marché à 25% dès 2017.

Par ailleurs, Evertex s'engagera dans une politique de diversifications de produits ainsi qu'une expansion à l'international.

- Diversification de Produits

Evertex développera une large gamme de produits blancs et de produits gris et se positionnera sur le marché de l'électroménager avec une marque Tunisienne forte et au meilleur rapport qualité prix :

- Lancement de Téléviseurs LCD et LD Evertex 32 /42 /50',
- Lancement de Climatiseurs 7000 /9000 /12000/et 18000 BTU,
- Lancement d'une large gamme de produits Electroménagers,
- Développement du GPS en ligne.

- Expansion à l'international

Se basant sur la réussite des opérations d'exportations sur le Maroc et la Libye, Cellcom envisage de se développer d'avantage sur le marché africain à travers des représentations officielles.

7.2. Perspectives d'avenir

Cellcom s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et de public. La société est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état des réalisations de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts seront insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière à chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an.

7.2.1 Principales hypothèses de prévision retenues

Les prévisions et les hypothèses de prévisions ont été établies sur la base des états financiers historiques et notamment ceux arrêtés au 31/12/2012 audités par le Commissaires aux Comptes et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les prévisions et les hypothèses de prévisions ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 21/11/2013³⁰.

Hypothèses ayant servi de base aux projections

Les prévisions sont basées sur les hypothèses générales suivantes :

- Les revenus prévisionnels ont été estimés sur la base d'une croissance du marché global de la téléphonie mobile de 3%. Selon les estimations du management, le marché des Smartphones et des tablettes va enregistrer une croissance significative respectivement de 30% et 26% au détriment du marché de la téléphonie classique qui va enregistrer une régression de 4%.
- Des parts de marché pour la société, toutes catégories de produits confondues, en croissance tout au long de la période prévisionnelle pour se stabiliser courant la 5^{ème} année. Les parts de marché de la société sur les marché des Smartphones et Tablettes passent, respectivement, de 6% et 5% en 2013 à 25% et 20% à la fin des années de projections.
- Les prévisions du chiffre d'affaires sont basées sur la stabilité des prix de vente unitaires à l'exception de ceux des téléphones, Smartphones et Tablettes qui enregistrent une évolution à la baisse comme suit :

Produit	Variation Prix
Everték Classique	-7%
Everték Smartphone	-10%
Everpad	-9%

- Les taux de marges brutes prévisionnels demeurent stables sur toute la période des projections (aux alentours de 26%) mais enregistrent une nette détérioration par rapport au taux de marge brute observé en 2012 (34%).
- La croissance prévue tout au long de la période des projections est tributaire d'investissements futurs, principalement en TT Shops (agencements de points de vente), ouvertures d'agences de vente (courant l'exercice 2013) et matériel roulant. Ces investissements sont d'un montant global de 4 161 KTND et débuteraient, selon les prévisions en 2013,
- Le financement de ces investissements se fera, essentiellement, par voie de fonds propres, mais également de Leasing pour le matériel roulant.

³⁰ Le business plan approuvé par le Conseil d'Administration du 21/11/2013 s'étend sur une période prévisionnelle allant de 2013 à 2017. Celui examiné par le Commissaire aux Comptes et figurant dans le présent chapitre s'étend sur une période prévisionnelle allant de 2013 à 2018.

- Le taux utilisé pour la détermination de l'impôt sur les sociétés et le taux réduit à 20% applicable aux sociétés nouvellement cotées à la BVMT.

► **Chiffre d'affaires**

Sur la période des projections, les revenus enregistrent une hausse moyenne de 20% (versus un CAGR historique de 4% entre 2009 et 2011) principalement expliquée par le développement des produits EVERTEK.

En milliers de TND	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Téléphonies Portables et Tablettes Everték	29 529	33 741	40 943	53 000	64 455	74 112
% du chiffre d'affaires Everték	98%	98%	98%	98%	98%	99%
Autres Everték	753	809	887	930	1 015	1 063
% du chiffre d'affaires Everték	2%	2%	2%	2%	2%	1%
Revenus Everték	30 282	34 550	41 830	53 929	65 470	75 175
% du revenu global	92%	93%	93%	95%	95%	96%
Hi Line	548	710	883	958	1 040	1 101
Revenus Hi Line	548	710	883	958	1 040	1 101
% du revenu global	1,7%	1,9%	2,0%	1,7%	1,5%	1,4%
Activation SIM et Recharges TT	2 070	2 070	2 070	2 070	2 070	2 070
Revenus Recharge TT	2 070					
% du revenu global	6,3%	5,5%	4,6%	3,6%	3,0%	2,6%
Total	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346

Le chiffre d'affaires réalisé par la société en 2012 s'élève à 19 MTND. Selon le management, l'exercice de référence ayant servi à l'établissement des états financiers prévisionnels serait l'exercice 2011, dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 23 MTND.

Les revenus réalisés au 30 juin 2013 s'élèvent à 13 MTND, soit 39% des revenus estimés à fin 2013. A noter que ce même pourcentage de réalisation est enregistré en juin 2012.

Ci-dessus est présenté le chiffre d'affaires prévisionnel de la société sur la période des projections de 2013-2018.

Les revenus prévisionnels ont été déterminés selon les hypothèses suivantes :

- Les ventes sont principalement relatives à la marque EVERTEK (en moyenne, à hauteur de 94%),
- La répartition des ventes de la marque EVERTEK entre les différents produits évolue vers les Smartphones et les tablettes au détriment des modèles de téléphones classiques (72% en 2018 vs. 22% en 2013 des ventes Everték) suivant ainsi la tendance mondiale,
- Avec un marché de près de 2 200 000 téléphones portables (classiques et Smartphone) en 2013, la société estime sa part de marché pour cet exercice autour de 15,4%. Une part qui atteindrait 25% au bout de la 5^{ème} année des projections,
- La part de marché de la société sur le segment des Smartphones et Tablettes passe, respectivement, de 6% et 5% en 2013 à 25% et 20% en 2018,

- L'acquisition de nouveaux abonnés de téléphonie mobile en Tunisie étant de plus en plus difficile, le chiffre d'affaires des lignes et des recharges demeure stable tout au long de la période.

Les revenus des ventes des produits EVERTEK enregistrent une hausse annuelle un CAGR de 20% aboutissant, en 2018, à un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 MTND. Ce niveau est principalement expliqué par un effet quantité.

En milliers de TND	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Everték Classique	22 921	22 483	21 809	20 074	20 722	19 702
Evolution en %	76%	65%	52%	37%	32%	26%
Taux de croissance		-2%	-3%	-8%	3%	-5%
Everték Smartphone	4 079	7 394	12 924	22 879	26 779	31 523
Evolution en %	13%	21%	31%	42%	41%	42%
Taux de croissance		81%	75%	77%	17%	18%
Everpad	2 530	3 864	6 210	10 046	16 953	22 887
Evolution en %	8%	11%	15%	19%	26%	30%
Taux de croissance		53%	61%	62%	69%	35%
Lecteur DVD	18	37	76	79	122	125
Autres	735	772	810	851	893	138
Revenus EVERTEK	30 282	34 550	41 830	53 929	65 470	75 175

Ci-dessus est présenté le chiffre d'affaires prévisionnel de la société sur la période des projections de 2013 à 2018 au titre des ventes des produits de la marque EVERTEK.

Les projections retenues de la taille de marché, d'évolution de la répartition du marché entre téléphones portables classiques et Smartphones ainsi que de la part du marché de la société permettront d'aboutir à un chiffre d'affaires de l'ordre de 75 MTND en 2018, soit une croissance annuelle moyenne de 20%.

► Effets prix et quantité

En milliers de TND	2013	2014	2015	2016	2017
Everték Classique					
Effet prix		-1 729	1 817	-1 825	-2 072
Effet quantité		1 292	1 143	90	2 720
Everték Smartphone					
Effet prix		-882	-1 615	-3 268	-4 463
Effet quantité		4 137	7 145	13 224	8 363
Everpad					
Effet prix		-386	-690	-1 256	-2 422
Effet quantité		1 720	3 036	5 092	9 329

L'évolution des ventes des produits EVERTEK est expliquée par l'impact compensé des effets suivants :

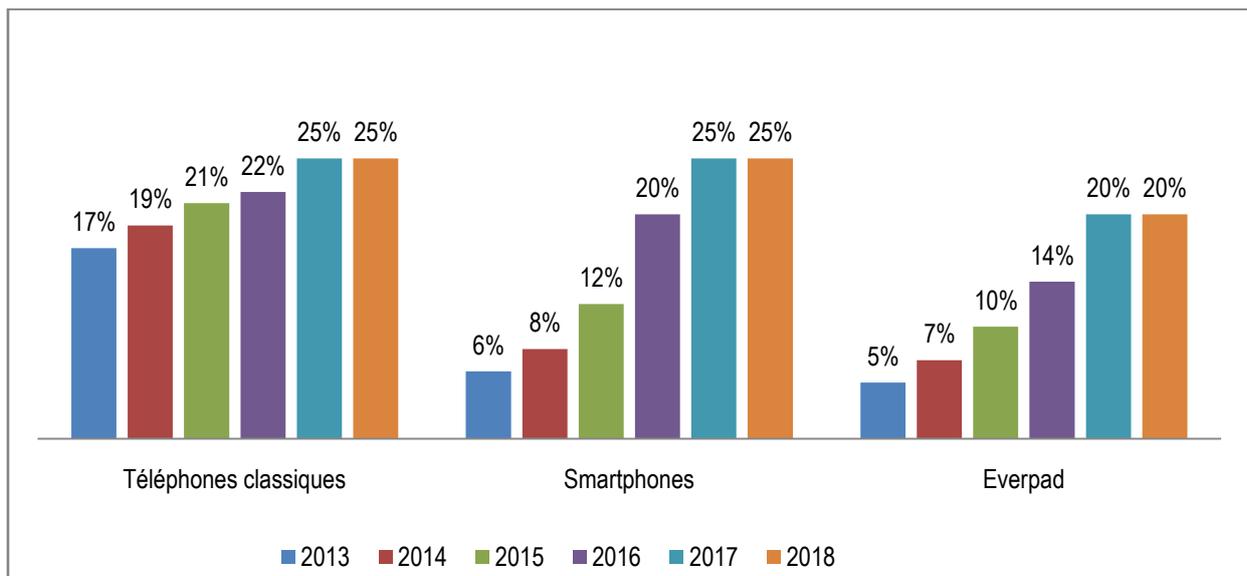
- Un effet prix négatif, en effet, en difficulté en 2012, certains concurrents sur le marché des téléphones classiques ont mené une politique orientée « Cash » aux dépens de prix de vente et des marges. La société a dû, et continue, à s'aligner à cette politique.
- Un effet quantité positif expliqué par la nouvelle stratégie « Produit » adoptée par la société et caractérisée par la différenciation et une orientation vers les produits haut de gamme qui va lui permettre de gagner en part de marché. En effet, les projections du business plan misent essentiellement sur le développement de la marque Evertek sur le marché.

A long terme, la société envisage de développer ses ventes à l'export via des représentations officielles et de pénétrer le marché de l'électroménager (Télévisions, climatiseurs, machines à laver et micro-ondes).

Selon le management, qu'au delà des 5 années présentées dans le business plan, les prévisions des ventes de la société peuvent être sensiblement impactées par ce qui suit :

- (+) La commercialisation de la nouvelle marque Hi-Line qui bénéficiera d'une démarche identique à celle qui fut appliquée pour la marque EVERTEK ce qui va permettre à la première de bénéficier du réseau de distribution déjà mis en place,
- (+) La commercialisation de produits EVERTEK sur le marché de l'électroménager avec une marque Tunisienne au meilleur rapport qualité prix,
- (+) le développement des ventes à l'export. En effet, la société envisage d'étendre davantage ses ventes sur le marché africain à travers des représentations officielles,
- (-) Le marché dans lequel évolue la société est également caractérisé par un renouvellement périodique des modèles de téléphones portables en raison de leur obsolescence et/ou en vue de profiter des dernières technologies et à ce à raison d'une fois tous les un à deux ans,
- (-) le marché dans lequel évolue la société est également caractérisé par une offre en dehors du circuit de distribution organisé (un marché parallèle).

Le revenu relatif à la marque HiLine ne représente qu'environ 1% du revenu total en 2017. Selon le management, l'impact de ces ventes ne sera perçu qu'à long terme.



L'estimation des revenus de la société sur la période de projections est basée sur celle de la taille de marché³¹. Le management prévoit sur la période des projections :

- Une évolution annuelle du marché de la téléphonie mobile de 3%, avec une croissance du marché des Smartphones de 30% combinée à une régression du marché des téléphones classiques de 4%,
- Une croissance du marché des tablettes de l'ordre de 26%.

► **Marge commerciale**

L'analyse de la marge brute montre une nette détérioration du taux de marge brute eu égard à la politique de fixation de prix de la société qui se traduit par une marge brute moyenne sur la période des prévisions de l'ordre de 26% contre une marge brute en 2012 de 34%

Ci-dessous une analyse de la marge sur la base des états financiers prévisionnels :

En milliers TND	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus	18 943	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Achats consommés	12 525	24 230	27 556	33 149	42 282	51 003	58 330
Marge brute	6 418	8 670	9 775	11 634	14 675	17 577	20 016
Taux de marge	33,9%	26,4%	26,2%	26,0%	25,8%	25,6%	25,5%
Frais de Commercialisation	1 642	1 810	2 053	2 463	3 133	3 772	4 309
Frais sur Ventes	293	509	578	693	882	1 062	1 213
Coûts des ventes	14 460	26 549	30 187	36 305	46 296	55 837	63 852
Marge commerciale	4 482	6 351	7 144	8 478	10 661	12 743	14 494
Taux de marge	23,7%	19,3%	19,1%	18,9%	18,7%	18,6%	18,5%

- sur la période 2012-2018, les achats consommés enregistrent une hausse moyenne de 29% cohérente avec celle des revenus (27%). En isolant l'année 2012, cette corrélation est d'autant plus cohérente puisque les deux rubriques varient de 19%.
- Le taux de marge brute sur la période 2009-2012 est en moyenne de 33%.
- Selon le management et au regard du positionnement visé sur le marché ses Smartphones et des Tablettes, la politique de fixation de prix de la société se traduit par un marge commerciale brute minimum de l'ordre de 25%,
- La marge commerciale, calculée par le management, ne tient pas compte des frais de commercialisation et des frais sur ventes. Il s'agit des frais de marketing et de vente qui ont été, respectivement fixés à 5,5% et 1% du chiffre d'affaires. Le rapport de ces charges aux revenus est en légère baisse sur la période des projections, puisqu'il passe de 102% en 2012 à 7% sur les années projections. Ceci s'explique par la notoriété dont dispose désormais la marque sur le marché tunisien.

La marge brute historique est passée de 7629 KTND en 2011 à 6651 KTND en 2012. Ceci s'explique :

³¹ Le Commissaire aux comptes indique dans son rapport de revue du business plan qu'il n'a pas pu recouper les données relatives à la taille du marché avec les statistiques nationales sur le marché de la téléphonie.

- Par la baisse, en 2012, des quantités vendues de téléphones EVERTEK (les ventes de 2011 étaient exceptionnellement élevées en raison de la stratégie de liquidation des stocks adoptée par la société).
- Par les difficultés rencontrées, selon le management, notamment sur la marché des téléphones classiques, qui ont poussé certains concurrents de la société à mener une politique orientée « Cash » aux dépens des prix de vente et des marges. La société a dû, par conséquent, s'aligner à partir de 2012 aux prix pratiqués sur le marché, enregistrant ainsi une baisse de sa marge.
- Cette stratégie semble être maintenue par la société tout au long de la période des prévisions.

► **Les autres charges d'exploitation**

Les dépenses de marketing et de ventes constituent la principale rubrique des autres charges d'exploitation et enregistrent, sur la période prévisionnelle, un CAGR de 19%.

En milliers de TND	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenu total	18 943	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Charge de personnel	2 116	2 153	2 257	2 365	2 477	2 594	2 715
Taux de croissance		2%	5%	5%	5%	5%	5%
% des revenus	11%	7%	6%	5%	4%	4%	3%
Autres charges d'exploitation	2 272	2 931	3 290	3 864	4 774	5 648	6 394
Commercialisation	1 642	1 810	2 053	2 463	3 133	3 772	4 309
% du CA	8.7%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5,5%
Vente	293	509	578	693	882	1 062	1 213
% CA	1,5%						
Frais généraux	336	613	659	707	759	814	873
% CA	1,8%	1,9%	1,8%	1,6%	1,3%	1,2%	1,1%
Taux de croissance		29%	12%	17%	24%	18%	13%
% des revenus	12%	9%	9%	9%	8%	8%	8%
Valeur brute des immobilisations	1 501	2 265	2 869	3 473	4 077	4 681	5 285
Dotations aux amortissements	618	441	642	844	677	604	604
Rapport en %	41%	19%	22%	24%	17%	13%	11%

Les autres charges d'exploitation, qui se composent de frais liées à la commercialisation et à la vente et des frais généraux, représentant en moyenne 9% des revenus et évoluent, sur toute la période des projections, selon un CAGR de 17%. Les frais généraux sont maintenus à un niveau stable tout au long de la période prévisionnelle et s'élèvent à 1,9% des revenus en 2013 et en moyenne à 1,3% sur la période de projections.

► **Les dotations aux amortissements et aux provisions**

- Les soldes annuels de cette rubrique ont été estimés sur la base d'une hypothèse conservatrice d'absence de provisions.
- Le taux d'amortissement des actifs existants a été maintenu à son niveau de fin 2012, tandis que les nouveaux investissements ont été tous amortis sur une même durée de 3 ans.

► **Les charges de personnel**³²

Selon les hypothèses du management, les frais du personnel évoluent selon un taux annuel d'environ 5% sur toute la période des projections, cohérent avec l'augmentation annuelle légale des salaires.

► **Les investissements**³³

La société projette des investissements, tout au long de la période des projections, d'une valeur globale de 4 MTND.

La société compte se munir d'un parc automobiles important (par l'acquisition de 4 véhicules utilitaires chaque année à partir de 2014) qui sera financé à concurrence de 30% par leasing.

La société prévoit un investissement en termes de :

- TT Shop : au regard du succès rencontré par ce concept, Cellcom et Tunisie Télécom comptent ouvrir 50 TT Shops en moyenne par an (la participation de Cellcom dans le coût d'agencement par boutique s'élève à 10 000 TND),
- Evertek stores : la société compte agencer 4 Evertek Stores et en créer 2 nouveaux en 2013 (le coût d'agencement par store est de 10 000 TND).
- Les nouveaux investissements sont amortis sur 3 ans.
- Les immobilisations antérieures continuent à être amorties selon le taux appliqués.

Désignations	Taux
Logiciel informatique	33%
Matériel Outillages	15%
Agencement Installations	10%
Matériel de Transport	20%
Matériel de Transport à statut juridique particulier	33%
Equipement de bureau	20%
Matériel informatique	33%

³² Dans son rapport d'examen du business plan, le Commissaire aux Comptes soulève la remarque suivante quant à l'évolution des charges de personnel :

- La charge salariale de départ (2013) a augmenté de 2% uniquement par rapport à 2012 alors que les réalisations au 30 juin 2013 font apparaître une augmentation de l'ordre de 25% par rapport aux 6 premiers mois de l'année 2012.
- Malgré l'évolution du chiffre d'affaires, la société ne semble pas prévoir de recrutements supplémentaires sur la période prévisionnelle.

³³ Dans son rapport d'examen du business plan, le Commissaire aux Comptes indique que « le volume des investissements prévisionnels de 4 MTND tient compte des prévisions de l'année 2013. Toutefois, et en l'absence d'une information sur les réalisations de 2013, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le montant des investissements prévisionnels ».

► **Le mode de financement**

Les investissements prévus sont financés par fonds propres, à l'exception de celui du matériel roulant qui sera financé à hauteur de 30% par leasing, la société ne souhaitant pas augmenter sa dette financière.

► **Eléments du BFR**

Sur la période des projections, le niveau du BFR est en moyenne de 123 jours du chiffre d'affaires total, soit un niveau cohérent avec la moyenne observée sur la période 2009-2012 (102 jours).

Le niveau du BFR (123 jours CA en moyenne sur la période des projections) est important en raison d'un délai de règlement clients sensiblement élevé qui varie entre 30 et 60 jours pouvant atteindre 90 jours pour les ventes de GSM et d'un délai de règlement des autres actifs de 40 jours, cette rubrique étant principalement composée des comptes transitoires de cartes de recharges light et TT Cash (un actif structurel dont le niveau dépend du volume des ventes). Le détail du calcul du BFR (en nombre de jours du chiffre d'affaires) est présenté ci-dessous :

Rubrique	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DSO du management en jours CA	107	104	109	143	127	127	127	127	127	127
DSO recalculé en jours CA	109	105	111	145	127	127	127	127	127	127
Chiffre d'affaires	17 259	21 254	23 405	18 943	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Clients	5 153	6 126	7 106	7 515	11 416	12 953	15 539	19 764	23 797	27 185
DPO du management en jours achats consommés	231	180	152	201	129	125	119	114	110	108
DPO recalculé en jours CA	161	120	102	130	95	92	88	84	82	81
Fournisseurs	7 592	7 005	6 564	6 906	8 554	9 406	10 839	13 181	15 416	17 294
DIO du management en jours achats consommés	75	109	90	76	76	76	76	76	76	76
DIO recalculé en jours CA	48	69	54	94	56	56	57	57	57	57
Chiffre d'affaires	17	21	23	19	33	37	45	57	69	78
Stocks	2 269	4 020	3 482	4 896	5 077	5 774	6 946	8 860	10 687	12 223
Délai du management en jours CA	148	60	56	40	40	40	40	40	40	40
Délai recalculé en jours CA	134	54	48	32	40	40	40	40	40	40
Autres actifs courants	6 358	3 171	3 095	1 679	3 581	4 091	4 908	6 242	7 516	8 586
Délai du management en jours autres charges d'exploitation	45	125	208	142	140	140	140	140	140	140
Délai recalculé en jours CA	8	23	37	8	14	14	14	13	13	13
Chiffre d'affaires	17 259	21 254	23 405	18 943	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Autres passifs courants	377	1344	2404	406	1 276	1 427	1 689	2 081	2 461	2 794
Total BFR	5 810	4 968	4 715	6 778	10 245	11 985	14 865	19 604	24 123	27 906
BFR en nombre de jours de CA du management en jours CA	121	84	73	131	114	117	121	126	128	130

► **Autres éléments des états financiers prévisionnels³⁴**

En termes de Besoin en Fonds de Roulement, la société prévoit une hausse progressive sur la période des projections :

- Une stabilisation des délais de recouvrement de ses clients à 127 jours sur toute la période des projections,
- Une baisse des délais de règlement des fournisseurs passant de 129 jours en 2013 (calculé sur la base des achats consommés à 108 jours en 2018),
- Une stabilité du délai de rotation du stock sur toute la période des projections, soit 76 jours d'achats consommés (soit 57 jours du chiffre d'affaires).

Selon le management, la société prévoit qu'à mesure de la mise en œuvre de sa stratégie de différenciation et la montée en puissance de la notoriété de sa marque Evertex, les délais de règlement des actifs et passifs circulants devraient s'améliorer progressivement.

- Le niveau des dettes à court terme reste stable tout au long de la période des projections, soit 4 MTND. Il s'agit principalement de dettes structurelles (financement en devises et dettes envers Tunisie Télécom), la société ne désirant pas augmenter sa dette financière.
- Le taux d'imposition appliqué sur la période 2013-2017 est de 20% et ce suite à la décision d'introduction de la société sur le marché primaire de a BVMT en 2013. Ce taux est ramené à 30% à partir de 2018.

³⁴ Dans son rapport d'examen du business plan, le Commissaire aux Comptes a indiqué la remarque suivante relative à la provision constituée au titre du redressement fiscal : « Selon le rapport général du Commissaires aux Comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2012, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification fiscale des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 pour l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la retenue à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et la TCL. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 dinars tunisiens en principal en pénalité de retard. Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114 KTND. A la lumière des informations mises à notre disposition, le montant à provisionner dans les comptes de la société serait de 219 KDT au 31 décembre 2012.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes prévisionnels ne peut être appréciée »

7.2.2 Etats financiers prévisionnels

► Bilans prévisionnels

En milliers de dinars tunisiens	2013e	2014	2015	2016	2017	2018
Actif non courant	1 009	980	750	687	697	707
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	955	917	677	604	604	604
Immobilisations financières nettes	53	63	73	83	93	103
Actif courant	25 741	28 515	32 875	39 620	47 278	54 330
Clients & Comptes rattachés	11 416	12 953	15 539	19 764	23 797	27 185
Stocks	5 077	5 774	6 946	8 860	10 687	12 223
Autres actifs courants	3 581	4 091	4 908	6 242	7 516	8 586
Liquidités & Equivalents de liquidité	5 667	5 696	5 482	4 755	5 279	6 336
Total Actif	26 750	29 495	33 626	40 308	47 976	55 037

En milliers de dinars tunisiens	2013e	2014	2015	2016	2017	2018
Capitaux propres après résultat	12 077	13 793	16 181	20 081	25 038	29 815
Capital social	4 462	4 462	4 462	4 462	4 462	4 462
Prime d'émission	5 580	5 580	5 580	5 580	5 580	5 580
Réserves	148	263	417	446	446	446
Dividendes	(415)	(585)	(690)	(923)	(1 447)	(1 921)
Résultats reportés	2 303	4 073	6 412	10 517	15 997	21 249
Passif non courant	143	168	217	265	361	434
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-
Emprunts à long terme	143	168	217	265	361	434
Passif courant	14 530	15 534	17 228	19 962	22 577	24 788
Dettes à court terme	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Fournisseurs et comptes rattachés	8 554	9 406	10 839	13 181	15 416	17 294
Autres passifs courants	1 976	2 127	2 389	2 781	3 161	3 494
Concours bancaires	-	-	-	-	-	-
Total Capitaux propres & Passif	26 750	29 495	33 626	40 308	47 976	55 037

► Etats de résultat prévisionnels

En milliers de dinars tunisiens	2013e	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Téléphones, Portables et Tablettes EVERTEK	29 529	33 741	40 943	53 000	64 455	74 112
Autres EVERTEK	753	809	887	930	1 015	1 063
HILINE et accessoires	548	710	883	958	1 040	1 101
Activations SIM et recharge TT	2 070	2 070	2 070	2 070	2 070	2 070
Achats consommés	(24 230)	(27 556)	(33 149)	(42 282)	(51 003)	(58 330)
Marge brute	8 670	9 775	11 634	14 675	17 577	20 016
Commercialisation	(1 810)	(2 053)	(2 463)	(3 133)	(3 772)	(4 309)
Ventes	(509)	(578)	(693)	(882)	(1 062)	(1 213)
Frais généraux	(613)	(659)	(707)	(759)	(814)	(873)
Personnel et autres charges assimilées	(2 153)	(2 257)	(2 365)	(2 477)	(2 594)	(2 715)
Total charges d'exploitation	-5 085	-5 546	-6 228	-7 250	-8 242	-9 110
EBITDA	3 585	4 228	5 405	7 425	9 335	10 906
Dotations aux amortissements et aux provisions	(441)	(642)	(844)	(677)	(604)	(604)
EBIT	3 144	3 586	4 562	6 748	8 731	10 302
Charges financières nettes	(708)	(710)	(714)	(718)	(727)	(733)
Autres gains ordinaires	-	-	-	-	-	-
Autres pertes ordinaires	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités ordinaires avant IS	2 436	2 876	3 847	6 029	8 005	9 569
Impôts sur les bénéfices	(487)	(575)	(769)	(1 206)	(1 601)	(2 871)
Résultat Net	1 949	2 300	3 078	4 823	6 404	6 699
Taux de marge	26,35%	26,18%	25,98%	25,77%	25,63%	25,55%
Taux de marge nette	5,9%	6,2%	6,9%	8,5%	9,3%	8,5%

► Etats de flux de trésorerie prévisionnels

En milliers de dinars tunisiens	2013	2014	2015	2016	2017	2018
EBITDA	3 585	4 228	5 405	7 425	9 335	10 906
- Impôts	(487)	(575)	(769)	(1 206)	(1 601)	(2 871)
Provisions, éléments exceptionnels et ajustements cash	(114)					
Variation des:						
Créances	(3 901)	(1 537)	(2 586)	(4 224)	(4 033)	(3 389)
Stocks	(182)	(697)	(1 172)	(1 914)	(1 828)	(1 535)
Autres actifs	(1 902)	(510)	(817)	(1 334)	(1 274)	(1 070)
Fournisseurs	1 649	852	1 433	2 341	2 235	1 878
Autres dettes	1 069	152	262	392	380	333
Flux d'exploitation	(283)	1 913	1 756	1 480	3 215	4 252
- Investissement acquisition immobilisations	(764)	(604)	(604)	(604)	(604)	(604)
- Investissement acquisition immobilisations financières	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)	(10)
+ Placement et autres actifs financiers						
Flux d'investissement	(774)	(614)	(614)	(614)	(614)	(614)
+ Capital avant IPO	1 428	-	-	-	-	-
+ Capital IPO	6 510					
+ Dividendes	(615)	(585)	(690)	(923)	(1 447)	(1 921)
+ Encaissement emprunts investissements	60	25	49	49	96	73
+ Encaissement emprunts courants	(2 615)	-	-	-	-	-
- Remboursement des charges financières	(708)	(710)	(714)	(718)	(727)	(733)
Flux de financement	4 059	(1 270)	(1 356)	(1 593)	(2 077)	(2 581)
Variation de la trésorerie	3 002	30	(214)	(727)	524	1 057
Trésorerie au début de l'exercice	2 665	5 667	5 696	5 482	4 755	5 279
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 667	5 696	5 482	4 755	5 279	6 336

7.2.3. Avis du Commissaires aux Comptes sur le business Plan³⁵

Monsieur Mohamed Berrhouma
Président Directeur Général de la
société Cellcom

Abderrahmen Fendri
Partner

T: +216 71 160 104
M: +216 98 306 478
F: +216 71 861 789

abderrahmen.fendri@tn.pwc.com

26 novembre 2013

A l'attention de Mohamed Berrhouma

Monsieur,

Le présent rapport a été préparé par Conseil Audit Formation, société membre du réseau International PwC ("PwC").

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Cellcom, nous avons examiné les données financières prévisionnelles élaborées par la société.

Ce Rapport a été préparé dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par la direction de la société Cellcom tel qu'indiqué au niveau de notre lettre de mission. Vous ne pourrez diffuser des copies de notre rapport à l'exception des conditions prévues à ce sujet dans la Lettre d'Engagement. Nous n'accepterons aucune responsabilité (en liaison avec les Termes de la mission, en cas de négligence ou pour tout autre motif) vis-à-vis de tiers qui pourraient avoir accès à notre rapport, à l'exception des cas prévus dans la Lettre d'Engagement et les Termes de la mission.

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration ont été établies par la direction de la société et approuvées par son conseil d'administration

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans le cadre de notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte de faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Quand bien même nous avons procédé à la revue, objet du présent, au cours du mois de novembre 2013, nous n'avons procédé à aucune revue sur les réalisations des mois passés du deuxième semestre de l'exercice et nous n'avons procédé à aucun rapprochement entre les prévisions de 2013 et le niveau de réalisation jusqu'à la date du présent rapport.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues nous n'avons pas relevé de faits de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ces prévisions budgétaires, étant précisé que nous ne pouvons apporter d'assurance quant à leur réalisation.

Le Business Plan, objet de ce rapport, fait ressortir les indicateurs suivants:

En milliers de DT	2013e	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Résultat net	1 949	2 300	3 078	4 823	6 404	6 699
Trésorerie à la clôture	5 667	5 696	5 482	4 755	5 279	6 336

S'agissant de la version définitive de notre rapport, nous tenons à vous souligner que les commentaires et conclusions qui y sont contenus sont en parfait accord avec ceux inclus dans la version du rapport précédemment communiquée à votre direction en date du 05 mars 2013. La présente version est une mise à jour de la précédente compte tenu des ajustements qui nous ont été communiqués par la direction de la société.

Nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Nous restons à votre entière disposition pour vous présenter et discuter le présent Rapport.

Meilleures salutations.

Conseil Audit et Formation CAF

Société à responsabilité limitée au capital DT 10 000 RC B18894 1997 . Id.Fisc- 307 245 W N.

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Société membre du réseau PwC.

³⁵ Voir le récapitulatif des commentaires et remarques citées par le Commissaire aux Comptes dans son rapport du business plan à la page 181.

7.2.4 Récapitulatif des commentaires et remarques citées par le Commissaire aux Comptes dans son rapport d'examen du business plan

1/ L'estimation des revenus de la société sur la période des projections est basée sur des données relatives à la taille du marché que le Commissaire aux Comptes n'a pas pu recouper avec des statistiques nationales sur le marché de la téléphonie.

2/ Le Commissaire aux Comptes soulève la remarque suivante quant à l'évolution des charges de personnel :

- La charge salariale de départ (2013) a augmenté de 2% uniquement par rapport à 2012 alors que les réalisations au 30 juin 2013 font apparaître une augmentation de l'ordre de 25% par rapport aux 6 premiers mois de l'année 2012.
- Malgré l'évolution du chiffre d'affaires, la société ne semble pas prévoir de recrutements supplémentaires sur la période prévisionnelle.

3/ En l'absence d'une information sur les réalisations de 2013, le Commissaire aux comptes indique ne pas être en mesure de se prononcer sur le montant des investissements prévisionnels de 4 MTND.

4/ Dans son rapport d'examen du business plan, le Commissaire aux Comptes a indiqué la remarque suivante relative à la provision constituée au titre du redressement fiscal : « Selon le rapport général du Commissaires aux Comptes sur les états financiers clos au 31 décembre 2012, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification fiscale des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 pour l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la retenue à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et la TCL. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494 249 dinars tunisiens en principal en pénalité de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et a provisionné, au 31 décembre 2012, un complément d'impôts à payer à ce titre pour un montant de 114 KTND. A la lumière des informations mises à notre disposition, le montant à provisionner dans les comptes de la société serait de 219 KDT au 31 décembre 2012.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes prévisionnels ne peut être appréciée.»

7.2.5 Indicateurs de gestion

En KTND	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat d'exploitation	3 144	3 586	4 562	6 748	8 731	10 302
Résultat net	1 949	2 300	3 078	4 823	6 404	6 699
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 128	11 493	13 103	15 258	18 634	23 116
Capitaux propres avant affectation	12 077	13 793	16 181	20 081	25 038	29 815
Capitaux permanents	12 220	13 961	16 398	20 346	25 399	30 249
Total des passifs non courants	143	168	217	265	361	434
Stock	5 077	5 774	6 946	8 860	10 687	12 223
Total des actifs courants	25 741	28 515	32 875	39 620	47 278	54 330
Total des passifs	14 673	15 702	17 445	20 227	22 938	25 222
Chiffre d'affaires	32 900	37 330	44 783	56 957	68 580	78 346
Charges de personnel	2 153	2 257	2 365	2 477	2 594	2 715
Liquidités et Equivalents de liquidités	5 667	5 696	5 482	4 755	5 279	6 336
Marge Brute	8 670	9 775	11 634	14 675	17 577	20 016
Total des actifs non courants	1 009	980	750	687	697	707
Fournisseurs et comptes rattachés	8 554	9 406	10 839	13 181	15 416	17 294
Clients et comptes rattachés	11 416	12 953	15 539	19 764	23 797	27 185
Achat consommés	-24 230	-27 556	-33 149	-42 282	-51 003	58 330
Total Bilan	26 750	29 495	33 626	40 308	47 976	55 037

7.2.6 Ratios financiers

Ratio de Structure	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stock/Total Bilan	18,9%	19,5%	20,6%	21,9%	22,2%	22,2%
Total actifs non courant/Total Bilan	3,7%	3,3%	2,2%	1,7%	1,4%	1,2%
Total actifs courants/Total Bilan	96,2%	96,6%	97,7%	98,2%	98,5%	98,7%
Capitaux Propres avant affectation/Total Bilan	45,1%	46,7%	48,1%	49,8%	52,1%	54,1%
Capitaux Propres avant affectation/Total Passifs non courants	8 445,4%	8 210,1%	7 456,6%	7 577%	6 935,7%	6 869,8%
Total des Passifs non courants/Total Bilan	0,53%	0,57%	0,65%	0,66%	0,75%	0,79%
Total des passifs courants/Total Bilan	54,32%	52,67%	51,23%	49,52%	47,06%	45,0%
Total des passifs/Total Bilan	54,85%	53,24%	51,88%	50,18%	47,81%	45,8%
Capitaux permanent après affectation/Total Bilan	45,68%	47,33%	48,77%	50,48%	52,94%	54,9%
Ratio de Gestion						
Charges de personnel/Chiffre d'affaires	6,54%	6,05%	5,28%	4,35%	3,78%	3,47%
Chiffre d'affaires/Total capitaux propres avant affectation	272,42%	270,64%	276,76%	283,64%	273,90%	262,77%
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	9,56%	9,61%	10,19%	11,85%	12,73%	13,15%
Ratio de solvabilité						
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	98,83%	98,80%	98,68%	98,70%	98,58%	98,57%
Ratio de Liquidité						
Total des actifs courants/Total des passifs courants	177,16%	183,57%	190,82%	198,48%	209,41%	219,18%
(Actifs courants-Stocks)/Passifs courants	142,22%	146,40%	150,50%	154,09%	162,07%	169,87%
Liquidités et Equivalent de liquidités/Passifs courants	39,00%	36,67%	31,82%	23,82%	23,38%	25,56%
Ratios de Rentabilité						
Résultat Net/Total capitaux avant affectation du résultat	19,24%	20,01%	23,49%	31,61%	34,37%	28,98%
Résultat Net/Capitaux permanents	15,95%	16,47%	18,77%	23,70%	25,21%	22,15%
Résultat Net/Chiffre d'affaires	5,92%	6,16%	6,87%	8,47%	9,34%	8,55%
Autres Ratios						
Délais de règlement des fournisseurs (en jours d'achats)	56	56	57	57	57	57
Délais de recouvrement Clients (en jours de chiffre d'affaires TTC)	95	92	88	84	82	81

Société Cellcom

Société anonyme du capital de 3 531 296 dinars de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B112591998

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Tél : +216 71 941 444 / **Fax** : +216 71 941 394

Site Web: <http://www.evertek.com.tn>

Statuts déposés au greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana, le 20/08/2013

Objet social : La commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès des institutionnels de 1 395 354 actions dont :

- 930 236 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action (nominal 1 dinar et prime d'émission de 6 dinars),
- 325 582 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/11/2013

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance d'Ariana, le 12/12/2013

N° 13 - 0 8 4 7 du 16 DEC. 2013
VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
NOTICE LEGALE PUBLIÉE AU JORT N°151 du 17/12/2013

LES FONDS PROVENANT DE LA SOUSCRIPTION SERONT DEPOSES AU COMPTE INDISPONIBLE
14013013300700264463 OUVERT AUPRES DE LA BANQUE DE L'HABITAT

DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°.....

Offre à Prix Ferme (1) :

Catégorie A : Personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités.

Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels et 74 358 quotités pour les institutionnels.

Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.

Placement Global (1)

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N°
Délivré le :/...../..... à
Profession/Activité :
Adresse :
Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité de:

Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente



Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom:..... Date de naissance :.....
OPCVM	Dénomination :..... Référence du gestionnaire Actif Net sur la base duquel le nombre d'actions demandées a été calculé:..... Date de publication de la valeur liquidative y afférente:.....
Personne Physique	Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr..... Nationalité Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : / / à
Personne Morale	Dénomination : N° du R.C :

Autres renseignements :

Adresse :

Code postal Pays : Tél :

Nationalité :

Activité ou profession :

Demande par la présente l'acquisition (2) dequotités composées chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 7 DT l'une et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 7 DT l'une (1 dinar de nominal et 6 DT de prime d'émission), soit 21 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les (2).....quotités demandées correspondent à (2).....actions anciennes et (2)..... actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'Offre Publique à Prix Ferme et de Placement Global d'actions anciennes et d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

- en espèces
- par chèque n° tiré sur agence
- par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de ma demande d'acquisition des quotités d'actions et autorise l'intermédiaire en Bourse à acquérir (1)

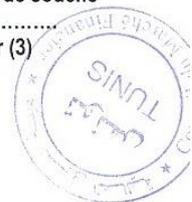
en mes lieu et place, àux lieu et place de mon mandant aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

Cachet et signature de l'intermédiaire en Bourse

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession et le second servant de souche

Tunis, le
Signature du demandeur (3)

- (1) Cochez la case appropriée
(2) Remplir la ligne appropriée
(3) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »



COPIE

Société Cellcom

Société anonyme du capital de 3 531 296 dinars de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B112591998

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Tél : +216 71 941 444 / **Fax** : +216 71 941 394

Site Web: <http://www.evertek.com.tn>

Statuts déposés au greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana, le 20/08/2013

Objet social : La commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès des institutionnels de 1 395 354 actions dont :

- 930 236 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action (nominal 1 dinar et prime d'émission de 6 dinars),
- 325 582 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/11/2013

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance d'Ariana, le 12/12/2013

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER N° 13 - 0847 du 16 DEC. 2013
NOTICE LEGALE PUBLIÉE AU JORT N° 151 du 17/12/2013

**LES FONDS PROVENANT DE LA SOUSCRIPTION SERONT DEPOSES AU COMPTE INDISPONIBLE
14013013300700264463 OUVERT AUPRES DE LA BANQUE DE L'HABITAT**

DEMANDE D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°.....

Offre à Prix Ferme (1) :

Catégorie A : Personnel du Groupe YKH Holding sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 7 435 quotités.

Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM sollicitant au minimum 201 quotités et au maximum 7 435 quotités pour les non institutionnels et 74 358 quotités pour les institutionnels.

Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, institutionnels tunisiens et/ou étrangers et OPCVM, sollicitant au minimum 10 quotités et au maximum 200 quotités.

Placement Global (1)

Je soussigné,

Identité du demandeur :

Nom & prénom : (1) Mme Mlle Mr
Nationalité :
Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport N°
Délivré le : / / à
Profession/Activité :
Adresse :
Code postal : **Pays** : **Tél** :

Agissant pour le compte (1) :

De moi-même

Du mandant en qualité de:

Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente

Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie en bonne et due forme est jointe à la présente



Identité du mandant :

Mineur	Nom et Prénom : Date de naissance :
OPCVM	Dénomination : Référence du gestionnaire Actif Net sur la base duquel le nombre d'actions demandées a été calculé : Date de publication de la valeur liquidative y afférente :
Personne Physique	Nom & prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nationalité Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : / / à
Personne Morale	Dénomination : N° du R.C :

Autres renseignements :

Adresse :

Code postal Pays : Tél :

Nationalité :

Activité ou profession :

Demande par la présente l'acquisition (2) dequotités composées chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 7 DT l'une et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 7 DT l'une (1 dinar de nominal et 6 DT de prime d'émission), soit 21 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Les (2)quotités demandées correspondent à (2)actions anciennes et (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Je reconnais avoir reçu une copie du prospectus d'Offre Publique à Prix Ferme et de Placement Global d'actions anciennes et d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par Appel Public à l'Epargne et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse, et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'accepte de souscrire au nombre d'actions qui me sera accordé par la commission de dépouillement tout en reconnaissant avoir pris connaissance que la quantité que j'ai demandée pourrait être réduite à la quantité attribuée par ladite commission. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède je verse (1)

 en espèces par chèque n° tiré sur agence par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres)
représentant le montant de ma demande d'acquisition des quotités d'actions et autorise l'intermédiaire en Bourse à acquérir (1)

en mes lieu et place, aux lieu et place de mon mandant aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

Cachet et signature de l'intermédiaire en Bourse

Fait en double exemplaires, dont un en ma possession et le second servant de souche

Tunis, le

Signature du demandeur (3)

(1) Cochez la case appropriée

(2) Remplir la ligne appropriée

(3) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Société Cellcom

Société anonyme du capital de 3 531 296 dinars de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B112591998

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Tél : +216 71 941 444 / Fax : +216 71 941 394

Site Web: <http://www.everttek.com.tn>

Statuts déposés au greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana, le 20/08/2013

Objet social : La commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès des institutionnels de 1 395 354 actions dont :

- 930 236 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action (nominal 1 dinar et prime d'émission de 6 dinars),
- 325 582 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/11/2013

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance d'Ariana, le

12/12/2013

N° 13 - 0847 du 16 DEC. 2013

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

NOTICE LEGALE PUBLIÉE AU JORT N° 151 du 17/12/2013

LES FONDs PROVENANT DE LA SOUSCRIPTION SERONT DEPOSES AU COMPTE INDISPONIBLE
14013013300700264463 OUVERT AUPRES DE LA BANQUE DE L'HABITAT

BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°.....

Etabli conformément à l'article 176 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales

Offre à Prix Ferme «OPF» (1) :

Placement Global (1)

Je soussigné

Nom , Prénom :

Représentant l'intermédiaire en bourse :

RC Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare acquérir (en toutes lettres).....

(en chiffres) (.....)quotités composées chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 7 DT l'une et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 7 DT l'une (1 dinar de nominal et 6 DT de prime d'émission), soit 21 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leur décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse : (1)

en espèces

par chèque n° tiré sur agence

par virement en date du effectué sur mon compte n°

ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres)

représentant le montant de mon bulletin de souscription et d'acquisition des quotités d'actions à raison de 21 DT par quotité.

Fait en double exemplaires, dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A..... le

Signature (2)

(1) Cocher la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



COPIE

Société Cellcom

Société anonyme du capital de 3 531 296 dinars de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées

Registre de Commerce : B112591998

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Tél : +216 71 941 444 / Fax : +216 71 941 394

Site Web: <http://www.evertek.com.tn>

Statuts déposés au greffe du Tribunal de Première Instance d'Ariana, le 20/08/2013

Objet social : La commercialisation et la distribution en gros et au détail du matériel et équipement de télécommunication

Offre à Prix Ferme auprès du public et Placement Global auprès des institutionnels de 1 395 354 actions dont :

- 930 236 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 7 dinars l'action (nominal 1 dinar et prime d'émission de 6 dinars),
- 325 582 actions anciennes à un prix de 7 dinars l'action.

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27/11/2013

Dépôt du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire au greffe du tribunal de première instance d'Ariana, le 12/12/2013

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER **N° 13 - 0847** du **16 DEC. 2013**
NOTICE LEGALE PUBLIÉE AU JORT N° 151 du 17/12/2013

LES FONDS PROVENANT DE LA SOUSCRIPTION SERONT DEPOSES AU COMPTE INDISPONIBLE
14013013300700264463 OUVERT AUPRES DE LA BANQUE DE L'HABITAT

BULLETIN DE SOUSCRIPTION ET D'ACQUISITION DE QUOTITES D' ACTIONS N°
Etabli conformément à l'article 176 alinéa 3 du Code des Sociétés Commerciales

- Offre à Prix Ferme «OPF» (1) :**
- Placement Global (1)**

Je soussigné

Nom , Prénom :

Représentant l'intermédiaire en bourse :

RC Adresse.....

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare acquérir (en toutes lettres).....
(en chiffres) (.....)quotités composées chacune d'une (1) action ancienne au prix d'achat de 7 DT l'une et de deux (2) actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 7 DT l'une (1 dinar de nominal et 6 DT de prime d'émission), soit 21 DT par quotité. Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leur décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse : (1)

- en espèces
- par chèque n° tiré sur agence
- par virement en date du effectué sur mon compte n° ouvert chez agence.....

La somme de (en toutes lettres)
représentant le montant de mon bulletin de souscription et d'acquisition des quotités d'actions à raison de 21 DT par quotité.

Fait en double exemplaires, dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A.....le

Signature (2)

(1) Cocher la case appropriée

(2) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



ETAT DES SOUSCRIPTEURS

Intermédiaire en Bourse.....

Banque.....

Nom et prénom Dénomination sociale (1)	Nature juridique	Référence		Nationalité	Adresses	Nombre d'actions souscrites	Montants
		Nature de la référence (2)	Numéro				
					TOTAL		

Utiliser les abréviations suivantes :

(1) PP : Personne Physique
PM : Personne Morale
F : Fonds

(2) CIN : Carte d'Identité Nationale
DN : Date de Naissance
RC : Registre de Commerce
Au : Autre (à préciser)

Tunis, le

Cachet et signature



ANNEXE : Liste des intermédiaires en Bourse



AFC - Arab Financial Consultants
Président Directeur Général : Youssef KORTOBI
4.Rue 7036 Menzah IV
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 238 019 / 71 231 938 / 71 754 720
Fax : 71 234 672
Email : afc@afc.fin.tn
Web : www.afc.com.tn



AI - Amen Invest
Président Directeur Général : Abdelaziz HAMMAMI
9 Rue du Lac NEUCHATEL - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Capital social : 2 M.DT

Tél : 71 965 410 / 71 965 400
Fax : 71 965 426
Email : marche@ameninvest.com.tn
Web : www.ameninvest.com



ATI - Attijari Intermédiation
Directeur Général : Fethi MZALI
Immeuble Fekih, rue des lacs de Mazurie, 1053 Les Berges du Lac.
Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 861 461 / 71 861 184 / 71 861 880 / 71 108 900
Fax : 71 860 346
Email : contact@attijaribourse.com.tn
Web : www.Attijaribourse.com.tn



AXIS - AXIS Capital Bourse
Directeur Général : Férid BEN BRAHIM
67, Avenue Mohamed V, 1002 Tunis.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 901 250
Fax : 71 904 522
Email : contact@axiscapital.com.tn
Web : www.axiscapital.com.tn



BESTI - BEST Invest
Directeur Général : Abdallah DAY
45, rue de Japon, Immeuble Millenium, Bloc A, 2ème étage.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 905 831 / 71 951 726
Fax : 71 903 513
Email : best.invest@planet.tn
Web : www.bestinvest.com.tn



BIATC - BIAT CAPITAL
Président Directeur Général : Mourad LADJIMI
Boulevard principal-Angle Rue Turkana et Rue de Malawi Les Berges du Lac Tunis
Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 138 508 - 71 138 501
Fax : 71 965 772
Email : contact@biatcapital.com
Web : www.biatcapital.com



BNAC - BNA Capitaux
Directeur Général : Kamel GUESMI
Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis
Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 139 500
Fax : 71 656 013 / 71 656 299 / 71 656 332 / 71 656 078
Email : bnacapitaux@planet.tn
Web : www.bnacapitaux.com.tn



CCF - Cofib Capital Finances
Directeur Général : Karim ABDELKAFI
25, Rue Docteur Calmette Cité Mahrajène-1082 Tunis
Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 144 510
Fax : 71 843 778
Email : karim.abdelkafi@capfinance.tn
Web : www.capfinance.tn



CGF - Compagnie Gestion et Finance
Directeur Général : Khaled ZRIBI
6, Rue Jamel Eddine El Afghani - 1002 Tunis -
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 788 870 / 71 788 280 / 71 782 606
Fax : 71 798 314
Email : k.zribi@cgf.com.tn
Web : www.cgf.com.tn



CGI - Compagnie Générale d'Investissement
Directeur Général : Mehdi bech-hamba
16, Avenue Jean Jaures, 1000 Tunis.
Capital social : 1.25 M.DT

Tél : 71 252 044
Fax : 71 252 024
Email : cgi.bo@cgi.com.tn
Web : www.cgi.tn



FINACorp - Finance & Investment in North Africa

Directeur Général : Noureddine JEBENIANI
Rue Lac Loch Ness, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 656 122
Fax : 71 656 269
Email : direct@finacorp.net
Web : www.finacorp.net



MAC - MACSa

Président Directeur Général : Mohamed Abdelwaheb Chérif
Green Center, Bloc C 2ème étage,
Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 964 102
Fax : 71 960 959
Email : macsa@gnet.tn
Web : www.macsa.com.tn



MAXULA - Société Maxula Bourse

Président Directeur Général : Raouf AOUADI
Centre Nawres Bureau B.22 Berges du Lac, 1053 Tunis.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 960 292 / 71 960 391
Fax : 71 960 565
Email : maxulabourse@topnet.tn
Web : www.maxulabourse.com.tn



MCP - MENA CAPITAL PARTNERS

Directeur Général : Khalil BEN AMMAR
05 bis rue du lac de Tiberiade, 1053 les berges du lac-Tunis.
Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 862 328 / 71 961 486
Fax : 71 961 471
Email : contact@menacp.net
Web : www.menacp.net



SBT - Société de Bourse de Tunisie

Directeur Général : Khaled SAHLI
Place 14 janvier 2011 - 1001 Tunis
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 125 500
Fax : 71 125 484
Email : khaled.sahli@bt.com.tn
Web :



SCIF - Société de Conseil et d'Intermédiation Financière

Directeur Général : Jamel HAJJEM
Rue du Lac Obeira, Les Berges de Lac 1053.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 860 521 / 71 860 541
Fax : 71 860 665
Email : scif@scif.com.tn
Web : www.scif.com.tn



SIFIB - SIFIB-BH

Directeur Général : Lamine REZGUI
Immeuble Assurances SALIM -
Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage - Centre Urbain Nord - 1002 Tunis
Capital social : 3 M.DT

Tél : 71 948 429
Fax : 71 948 512
Email : sifib.bh@planet.tn
Web :



SOFIGES - Société Financière de Gestion

Président Directeur Général : Salwa MOUSCOU
34, Rue Hedi Karray, 1080 Tunis.
Capital social : 6.5 M.DT

Tél : 71 717 510
Fax : 71 718 450
Email : sofiges@sofiges.com.tn
Web :



TSI - Tuniso-Séoudienne d'Intermédiation

Directeur Général : Hafedh SBAA
Adresse: 32, Rue Hédi Karray
Imm.STUSID BANK- 4 Etage - Cité Mahragène- 1082 Tunis.
Capital social : 1 M.D

Tél : 71 751 277
Fax : 71 753 079
Email : tsi@tsi.fin.tn
Web : www.tsi.tn

**TVAl - Tunisie Valeurs**

Directeur Général : Fadhel
ABDELKEFI
Immeuble Integra-Centre Urbain Nord-
1082 Tunis Mahrajène
Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 189 600 / 71 789 630
Fax : 71 949 325
Email : mail@tunisievaleurs.com
Web : www.tunisievaleurs.com

**UBCI FINANCE - Union Bancaire pour
le Commerce et l'Industrie Finance**

Directeur Général : Aness SANDLI
3, Rue Jenner, Place d'Afrique, 1002
Tunis Belvédère.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 848 230
Fax : 71 840 557
Email : hammadi.mokdadi@bnpparibas.com
Web :

**UFI - Union Financière**

Président Directeur Général : Nabil
SASSI
Boulevard 14Janvier 2011, Imm.
Maghrébia Tour A, 4ème étage 1080
Tunis.
Capital social : 5 M.DT

Tél : 71 941 385 / 71 940 533
Fax : 71 940 535
Email : ufi@planet.tn
Web : www.ufi.com.tn



GRUPE SOCIETE GENERALE

UIB Finance - UIB Finance

Directeur Général : Ali MELLOULI
Immeuble les reflets du Lac, Rue du
Lac Turkana, 1053 les Berges du Lac.
Capital social : 1 M.DT

Tél : 71 219 116
Fax : 71 219 478
Email : contact@uibfinance.com.tn
Web